HORRORIS CAUSA

Féminisme à l'ère de la Sainte-Eradication



Cahier préparé par Abbas Aroua

Préface de Marie-Blanche Tahon

Horroris Causa

ISBN 2-940130-09-4

Case postale 19,
1228 Plan-les-Ouates (Genève), Suisse.
www.hoggarbooks.org
info@hoggarbooks.org

Conception de la couverture par Elizabeth Waltham

Horroris Causa

Féminisme à l'ère de la Sainte-Eradication

Cahier préparé par Abbas Aroua

Préface de Marie-Blanche Tahon

HOGGAR

Table des matières

Féminisme et éradication

Préface de Marie-Blanche Tahon
Professeure de sociologie à l'Université d'Ottawa
Licenciée de l'Université Catholique de Louvain

Je ne suis pas de celles qui associent spontanément féminisme et pacifisme. Il n'y a aucune raison de penser que les femmes sont plus pacifistes que les hommes si l'on refuse d'admettre l'existence d'une « nature féminine » ou d'un « instinct maternel ». Il est vrai qu'au cours de l'histoire, les femmes ont rarement été des belligérantes. Cela tient à l'interdit qui pesait sur elles de porter les armes. Fusse pour défendre la patrie en danger.

Le féminisme est un *combat* entamé depuis longtemps afin que les femmes accèdent à la reconnaissance de droits égaux à ceux des hommes. « Droits », « égalité », ces termes indiquent immédiatement l'arène dans laquelle se déploie ce combat : l'argumentation, l'apparition en tant que sujet(s) capable(s) d'argumenter en fonction de principes universalistement établis (liberté, égalité) mais relativement ou totalement déniés aux femmes parce qu'elles sont des femmes.

L'émancipation des femmes tient en la reconnaissance de ce que l'appartenance de sexe ne peut être érigée en « handicap ». Cela suppose que soit communément admis que l'appartenance de sexe ne concerne pas uniquement les femmes. Les hommes aussi relèvent d'une appartenance de sexe. Particulière : masculine. Les rapports sociaux de sexe fonctionnent entre *deux* catégories instituées par l'état-civil. Il n'y a pas une seule catégorie sexuée, même si la domination masculine repose ultimement sur l'assimilation du masculin et du général, du masculin et de l'universel. C'est à l'en-

contre de ce présupposé que se déploie le combat pour l'émancipation des femmes. Il n'est, à ce jour, gagné nulle part, même si dans certains pays plus que dans d'autres, les femmes subissent plus lourdement le joug de la domination masculine. C'est le cas de l'Algérie où, avec la promulgation du Code de la famille en 1984, l'État a renoncé à promouvoir des règles susceptibles d'établir un vivre en commun respectueux de l'égalité de tous ses ressortissants.

Si le féminisme n'est pas assimilable au pacifisme puisqu'il est porteur d'un combat, reste qu'il s'agit d'un combat pour la reconnaissance de droits égaux pour les femmes et pour les hommes. Il est impensable de revendiquer des droits égaux pour les femmes et pour les hommes et, dans le même temps, de refuser que des hommes soient considérés comme des êtres humains, de leur dénier l'appartenance au genre humain. Dénégation de l'appartenance au genre humain qui est explicite dans le terme « éradication » : ses tenants ayant vite fait, implicitement ou non, de confondre, en l'occurrence, « éradication de l'islamisme » et « éradication des islamistes ». Termes suffisamment polysémiques pour prêter le flanc à l'amalgame savamment entretenu et médiatiquement répercuté, dans le contexte algérien, entre Front islamique du salut (FIS - parti politique spolié de sa victoire électorale par un coup d'État militaire en janvier 1992) et les Groupes islamiques armés (GIA) qui sèment la terreur.

Khalida Messaoudi n'a jamais caché son option « éradicatrice » et elle était la féministe algérienne la plus médiatisée en Occident jusqu'à la dernière campagne électorale pour les présidentielles qui, quel que soit leur résultat, ont illustré la faillite du slogan éradicateur. Je n'ai pas cessé de m'interroger sur ce lien entre option éradicatrice et féministe médiatisée. Les médias occidentaux, qui plus est français, ouvrent parcimonieusement leur tribune aux féministes. Immédiatement qualifiées d'« acariâtres » quand elles se montrent déterminées et, dès lors, rarement réinvitées sur les plateaux ou à l'antenne. Pourquoi en va-t-il autrement pour Messaoudi ? Incarne-t-elle à ce point l'image que l'Occident caresse de la féministe... quand elle n'est pas occidentale ? Mon *alma mater* aurait-elle, elle aussi, succombé à cette tentation ? Son féminisme bien tempéré se donne par exemple à lire dans le nombre de professeures engagées dans ses diverses facultés ces vingt dernières années. Quel

est cet intérêt subit pour les « droits des femmes » ? Serait-il seulement concrétisable quand il s'agit d'une « féministe » qui s'en prend aux suppôts de la religion rivale ?

Il y a longtemps que j'ai quitté Louvain. La vieille. À l'époque, le chanoine de Locht se faisait crosser, comme on disait, pour ses positions à propos de la pilule... Accorder un doctorat *honoris causa* à une féministe qui promeut l'éradication des islamistes ne marque-t-il pas un mépris des femmes et un mépris de l'islam ?

Mépris de l'islam injustifiable dans une université *catholique* en cette fin de XX[e] siècle qui a connu le Concile Vatican II et enregistré des efforts dans le sens de l'oeucuménisme. Mépris de l'islam tandis que les populations maghrébines installées en Belgique doivent faire face au racisme des uns et à l'ostracisme des autres et que les guerres qui déchirent l'Europe dans les années 1990 pratiquent la « purification ethnique » à l'encontre d'hommes et de femmes le plus souvent « musulmans » (Bosnie, Kosovo).

Mépris des femmes qui s'exprime d'autant plus commodément qu'il fait mine d'apporter sa caution aux « droits des femmes ». Des femmes des autres... Or, à l'exception du droit des femmes de contrôler elles-mêmes leur fécondité, les « droits des femmes », ce sont les « droits de l'homme ». Au nom de quoi remettre en cause cet universalisme-là ? Comment, au nom des « droits des femmes », honorer une femme politique qui soutient un régime militaire qui bafoue quotidiennement les « droits de l'homme » ?

1. INTRODUCTION

L'Algérie traverse la plus sombre décennie de son histoire récente. Huit ans et demi de guerre contre le peuple algérien, livrée par une caste militaire soucieuse de préserver coûte que coûte ses privilèges et acquis, ont ruiné le pays tant sur le plan matériel qu'humain. Huit ans et demi de guerre dont les séquelles individuelles et collectives, sur les plans physique et psychologique, matériel et moral, politique et socio-économique sont de plus en plus visibles dans un pays meurtri. Plus de cent mille morts, des milliers de disparus, des dizaines de milliers de détenus pour délit d'opinion, des milliers de torturés, des centaines de milliers de veuves et d'orphelins, des millions de victimes indirectes, bref tout le peuple algérien est touché d'une manière ou d'une autre par une tragédie qui n'a que trop duré.

Près de trente ans après l'indépendance algérienne, le coup d'Etat militaire survenu un certain 12 janvier 1992 plongea le pays dans le chaos, et pour longtemps. Et pourtant au début de la dernière décennie du XXème siècle, les Algériennes et les Algériens commençaient à peine à entrevoir l'avenir en vert, couleur de l'espoir, après de longues années d'étouffement. Car après le soulèvement populaire d'Octobe 88 qui avait coûté la vie à plusieurs centaines de jeunes, une ouverture aux plans politique et médiatique avait donné naissance à un véritable élan de créativité au sein de la société à tous les niveaux. Ceci avait abouti aux premières élections législatives libres dans l'histoire du pays, celles de décembre 1991 ayant donné la victoire dès le premier tour aux trois fronts qui représentaient les tendances politiques ayant une existence réelle au sein la société algérienne, à savoir le front islamique du salut (FIS), le front des forces socialistes (FFS) et le front de libération nationale (FLN), avec un net avantage numérique pour le premier.

Hélas, la volonté de la hiérarchie militaire disposant du monopole de la violence et d'énormes moyens de répression a été plus forte que celle d'un peuple désarmé, qui n'a comme moyen de confrontation que sa profonde aspiration pour la liberté. Ainsi, le coup d'Etat de janvier 92 allait mettre un terme à ce qui sera décrit comme une courte « parenthèse démocratique ». Dès lors, la logique du non droit devait reprendre ses pleins pouvoirs en Algérie.

Au moment où de nombreux peuples à travers le monde, notamment en Europe de l'est, reprenaient l'un après l'autre leur destin en main et réapprenaient à respirer l'air de la liberté, un vent dévastateur est venu balayer tous les acquis que le peuple algérien avait réussi à arracher en l'espace de trois années au prix de tant de sacrifices.

Suite au coup d'Etat de janvier 1992, ce fut immédiatement la fermeture des champs politique et médiatique, la répression qui frappait sans discrimination et la terreur dans toutes ses formes dont l'étendue et l'intensité allaient crescendo : arrestations arbitraires, détentions extrajudiciaires, déportations dans les camps du Sahara, torture systématisée, exécutions sommaires individuelles et collectives, disparitions forcées et massacres à grande échelle.

Ce fut aussi l'humiliation du peuple plongé dans la misère économique et sociale, la destruction des liens sociaux, l'incitation à la corruption, la prolifération des crimes économiques compromettant sérieusement le développement du pays et hypothéquant son avenir.

Dès le départ, la violence de l'Etat de non droit ne pouvait appeler qu'une contre violence de la part des populations réprimées. Il y a eu nécessairement formation de groupes armés qui ont petit à petit rejoint les maquis. Certains, traqués par les forces de sécurité, fuyaient la répression de l'Etat tandis que d'autres, touchés directement ou indirectement par cette répression, voulaient se venger. D'autres encore, tenaient à défendre par les armes des droits légitimes usurpés par le régime militaire, cette dernière catégorie étant composée essentiellement de militants et de sympathisants du Front islamique du Salut, frustrés par l'arrêt du processus électoral et par la violence de l'Etat qui s'en est suivie. La répression, qui dès le départ ciblait principalement les dirigeants et les cadres de ce parti politique, a privé les groupes insurgés, composés en grande majorité d'éléments très jeunes, d'un encadrement politique. Ces groupes étaient donc livrés à eux-mêmes. Certains, sans aucune formation politique ou religieuse leur permettant de saisir les principes fondamentaux de l'éthique de guerre, ont même commis des crimes contre des innocents en s'attaquant par exemple aux jeunes appelés du contingent et aux familles des forces de répression, ou

en se livrant à la destruction des biens publiques tels les écoles. Ces crimes servaient en premier lieu les intérêts du pouvoir militaire tant au niveau national qu'international, et c'est d'ailleurs pourquoi il n'a cessé de les encourager et de les amplifier.

En fait, en vue d'asseoir le contrôle total sur la société algérienne, le régime militaire algérien, qui détient le pouvoir réel et effectif dans le pays, a appliqué dès le début du conflit une stratégie qui a une histoire ignoblement efficace : la stratégie contre-insurrectionnelle. Il s'agit d'une doctrine et un patrimoine nécromaniaques du colonialisme français transmis par les généraux ex-pseudo-déserteurs de l'armée française et les promotions d'officiers algériens formés à l'Ecole de Guerre à Paris durant les années 70, 80 et, particulièrement, depuis 1992. Cette doctrine prescrit, entre autres, la contre-mobilisation de la société, c'est-à-dire la séparation physique et politique du mouvement insurgé de la population et le retournement de cette dernière en bouclier du pouvoir en place, principe stratégique qui s'exécute par un programme de « destruction-construction ».

La « destruction » implique la désintégration – par l'application massive de la terreur : emprisonnements, tortures, exécutions, disparitions, massacres – des organisations politiques et parapolitiques du mouvement insurgé (du quartier ou village jusqu'à l'échelle nationale). La « construction » quant à elle s'exécute par l'embrigadement des partis politiques et des organisations parapolitiques, l'*empowerment* des minorités religieuses ou idéologiques et, surtout, la contre-organisation d'autant de secteurs sociaux que possible dans des organisations politiques, parapolitiques ou paramilitaires cooptées par l'armée.

Décrivant comment le colonialisme français a tenté de contre-organiser la population algérienne afin de bloquer les « hiérarchies parallèles » du FLN, le colonel américain McCuen indique que le *Service de l'Action Psychologique et de l'Information* de l'armée française (SAPI) avait étudié la population algérienne pour déterminer ses divisions homogènes exploitables à des fins de contre-organisation et avait identifié plusieurs cibles, par exemple les confréries religieuses, les bergers, les fermiers, les pêcheurs, les anciens soldats

de l'armée française, les associations sportives, les femmes etc.[1] McCuen remarque que le SAPI considérait le segment féminin de la population comme décisif pour le contrôle de la population et note que :

> Les Français avaient décidé que les femmes algériennes étaient en général mécontentes de leur statut social de deuxième classe sous l'Islam. Ils pensaient exploiter ce 'mécontentement' dans leur effort pour contrer les tentatives insurrectionnelles d'utilisation de l'Islam comme cause mobilisatrice contre la France. De plus, ils pensaient pouvoir organiser les femmes pour résister à l'infiltration rebelle. En conséquence, le SAPI appuya activement l'émancipation féminine et encouragea une plus grande participation des femmes aux activités à l'extérieur – cliniques de maternité, cercles de couture, clubs de femmes etc. Déon parle d'un capitaine de SAS (Section Administrative Spéciale) dans un village près de Batna qui, au lieu de donner les cadeaux habituels durant les fêtes, donnait à ses administrés indigènes des brassières, des slips et des bouteilles de parfum pour leurs femmes. C'était une tentative d'initiation d'un programme d'occidentalisation des femmes indigènes.[2]

L'application de la partie « destruction » du programme « destruction-construction » prescrit par les stratèges militaires français et appliqué par les satrapes prétoriens d'Alger est facilement identifiable. Elle a consisté en la dissolution de force du FIS, l'arrestation de sa direction, de ses membres du parlement et de ses adhérants et sympathisants, et la destitution de ses assemblées communales et départementales (des *wilayas*). Elle a consisté également en le démantèlement de ses associations parapolitiques comme le Syndicat Islamique des Travailleurs, les associations professionnelles, culturelles, estudiantines, d'œuvres sociales, féminines et caritatives ainsi que le renvoi, l'emprisonnement ou l'assassinat des cadres sympathisants du FIS dans l'armée, la police, l'administration publique, la justice, les syndicats, les médias, l'université, etc.

Quant au segment « construction » de ce programme « destruction-construction », il a consisté en mesures telles que la création de délégations exécutives communales, la fabrication *ex-nihilo* de

[1] J. McCuen, *The Art of Counter-Revolutionary Warfare*, Faber and Faber, London 1966, p. 98.

[2] J. McCuen, *op. cit.*, p. 98. Voir aussi M. Déon, *L'Armée d'Algérie et la pacification*, Plon, Paris 1959, pp. 126-146.

nouveaux partis politiques tels que l'ANR et le RND, l'*empowerment* factice de partis islamistes tels que le MSP dans le but d'absorber l'électorat du FIS atomisé par la terreur, ainsi que la création ou la cooptation d'organisations parapolitiques telles que le syndicat des travailleurs (UGTA), les organisations professionnelles (journalistes, médecins, ingénieurs, etc.), les organisations estudiantines et de jeunes, les zaouias religieuses ainsi que les associations féminines. En plus de ce type de contre-organisations, dans les zones sous-urbaines et rurales les généraux ont instrumentalisé les massacres pour contre-mobiliser les populations dans des organisations paramilitaires (les milices).

Outre son instrumentalité contre-mobilisatrice, le mouvement féministe de type occidentalisant a suscité l'attention particulière des généraux de par son utilité dans l'exécution d'un autre principe stratégique contre-insurrectionnel : la mobilisation du soutien extérieur multiforme au régime en place, et l'isolement et le discrédit du mouvement insurgé sur la scène internationale. Cette tendance féministe se prêtait *naturellement* à cette mission par embrigadement volontaire – ses têtes de proue étant allées frapper aux portes des casernes pour appeler au coup d'Etat dès les résultats du scrutin législatif connus –, mais aussi par sa capacité à diffuser la propagande de guerre du régime au niveau international, vu la place et la résonance qu'occupe la question féministe dans les sociétés occidentales. On a alors vu les Leïla Aslaoui, Khalida Messaoudi, Malika Boussouf, Saïda Benhabilès, Saadi Zazou, pour ne citer que les plus médiatisées, se jeter corps et âme dans les bras des militaires-putschistes, constituant des « femmes alibi », pour reprendre une expression de Monique Gadant[3]. Une fonction qui rendait ces féministes coupables de complicité active dans les crimes contre l'humanité perpétrés en Algérie, au même titre que « les nationalistes alibi » qui se disent patriotes, les « islamistes alibi » qui se disent éclairés, les « politiques alibi » qui se disent démocrates, les « journalistes alibi » qui se disent indépendants et les « intellectuels alibi » qui se disent modernistes.

Un nombre d'associations féministes ont été très tôt infiltrées et instrumentalisées par les services algériens, d'autres ont été constituées à cet effet. Petit à petit, certaines figures féministes algérien-

[3] Monique Gadant, 'Femmes alibi', in *Les Temps Modernes* no. 580 de janvier-février 1995.

nes devenaient des paradiplomates au service des généraux d'Alger, sillonnant le monde entier dans le but d'entretenir l'image de marque de leurs parrains galonnés. Chaque fois que et partout où la diplomatie algérienne avait de sérieux problèmes de communication et d'argumentation, elle appelait au secours et faisait recours à ces paradiplomates attitrées.

Lorsque par exemple l'opinion internationale exigeait au début de l'année 1998 une enquête indépendante sur les massacres qui endeuillaient l'Algérie, et lorsque sur la marge des travaux de la 54ème session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, quatre ONG des droits de l'homme avaient organisé une rencontre pour soutenir la demande d'une commission d'enquête, la réaction immédiate de la mission diplomatique algérienne à Genève a été de convoquer dans les vingt-quatre heures une délégation composée entre autres de Leïla Asslaoui et Khalida Messaoudi, pour expliquer au monde, depuis le Palais des Nations à Genève, que le peuple algérien était farouchement opposé à toute enquête sur les massacres.

Mais ces féministes de service n'auraient pas pu jouer le rôle de paradiplomates si elles n'avaient pas été accréditées à l'étranger par les chancelleries, les médias, les cercles intellectuels et les milieux des lettres et des arts. La France, par exemple, a accueilli à bras ouverts à travers les André Gluksman, Bernard Henri-Lévy, Elisabeth Shemla, Jean Daniel, Jack Lang, François Bayrou, Robert Hue et bien d'autres, toutes les féministes algériennes qui prêtaient la cause féminine à l'utilisation et l'exploitation par les putschistes algériens à des fins de guerre psychologique[4]. Plus on affichait de mépris à l'égard des millions d'Algériennes qui ne se reconnaissent par dans un certain « modèle féminin » qu'on veut imposer aux Algériennes, plus on avait de chance d'accéder aux salons parisiens.

[4] Voir l'essai de Marie-Blanche Tahon *Algérie : La guerre contre les civils* (Editions Nota Bene, Québec, Octobre 1998) qui porte un intérêt particulier au statut de la femme algérienne et à son instrumentalisation depuis le début de la guerre de libération et jusqu'à aujourd'hui.

Dès le moment où ces féministes considéraient comme des traîtres[5] les millions de leurs concitoyennes qui ne partageaient pas leur point de vue et qu'elles œuvraient à leur exclusion, elles se sont inscrites dans la logique du pouvoir et adhéré, consciemment où inconsciemment, à la doctrine de l'éradication. Elles ont contribué par la suite, avec de nombreux journalistes et intellectuels, à l'œuvre de la bestialisation, de la démonisation et de l'infection qui a préparé le terrain psychologique et social à l'entreprise de l'éradication et l'a rationalisée ensuite[6].

Et c'est avec amertume que les idéalistes, qui croyaient que la violence, la guerre, la torture, la cruauté n'étaient réservés qu'aux hommes, ont découvert en Algérie que l'horreur n'avait pas de sexe, exactement comme elle n'a ni race ni religion.

Ceci étant dit, il faut rappeler que cette facette regrettable du féminisme algérien est loin d'obscurcir l'ensemble du mouvement féminin dans ce pays, qui doit être fier de ses militantes sincères et authentiques à l'instar de Louisa Hanoune qui lutte contre l'injustice en Algérie, Salima Ghezali qui se bat pour la liberté du peuple algérien, Safia Fahassi et Nacéra Dutour qui s'investissent corps et âme pour la cause des disparus, ainsi que les millions de femmes anonymes qui se battent quotidiennement en Algérie, dans des conditions tragiques, afin d'entretenir l'espoir que leur pays retrouve un jour la justice et la paix.

[5] « *La condition féminine a aussi ses harkis* » a déclaré Khalida Messaoudi, harkis étant le nom donné aux Algériens qui avaient collaboré pendant la guerre de libération avec l'armée française. Propos cité par Hinde Taarji dans *Trente jours en Algérie : Journal d'une Marocaine*, pp. 53-54, Editions Eddif, Casablanca 1998. Hinde Taarji commente ce propos en se demandant s'il «*existe dans le lexique algérien un mot plus lourd de meurtrissures du passé que celui-ci ? Plus chargé de mépris, de rejet et de haine ? On en doute. L'exhumer pour stigmatiser des concitoyennes parce que celles-ci ont l'outrecuidance de défendre une conviction différente de la sienne fait s'interroger sur le sens que l'on donne à la démocratie.*»

[6] Comme exemple du discours de l'infection l'on peut citer les propos de Khalida Messaoudi rapportés par Ghania Mouffok in 'Les femmes dans la guerre', L'Algérie en Contrechamp, *Peuple Méditerranéens* no. 70-71, janvier-juin 1995, pp. 209-216 : «*Quand une jambe est gangrénée, on ne perd pas son temps à se demander s'il faut l'amputer pour sauver le corps d'une mort certaine ou si de simples compresses par-ci et pommade par-là suffisent à venir à bout du mal. Imaginez maintenant qu'il y en ait qui tentent de vous convaincre qu'en plus des compresses et des pommade, la solution réside dans le dialogue avec le foyer de la gangrène…* ». Pour une analyse du discours de la bestialisation, la démonisation et l'infection, voir *L'Algérie en murmures, un cahier sur la torture*, Moussa Aït-Embarek, Hoggar, Genève 1996.

Ce cahier a pour but de documenter les propos et les actes d'un genre de féministes algériennes compromises avec le pouvoir militaire en prenant comme exemple d'illustration l'une des figures les plus médiatisées, à savoir Khalida Messaoudi[7]. Il a pour but également de documenter l'attitude adoptée par certains milieux occidentaux vis-à-vis du féminisme de l'éradication. Le comportement de l'Université catholique de Louvain (UCL) en Belgique à la fin de l'année 1998 en est un exemple typique.

En fait, l'idée du cahier est née d'une lettre qui a été adressée le 25 novembre 1998 à Marcel Crochet, recteur de l'UCL. Cette lettre était motivée par la décision prise par cette université de décerner le titre de docteure *honoris causa* à Khalida Messaoudi, vice-présidente du parti politique Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) en Algérie. Le but était de partager avec le recteur de l'UCL quelques réflexions au sujet de la décision de cette université concernant le contexte dans lequel elle était prise, quelques aspects du discours et des actes de Khalida Messaoudi depuis le déclenchement de la deuxième guerre d'Algérie, et la symbolique de sa récompense. Il faut dire que cette lettre, comme les nombreuses autres réactions adressées à l'UCL, n'a pas réussi à infléchir la position de cette université. Khalida Messaoudi est désormais docteure *honoris causa*.

Khalida Messaoudi a par ailleurs été récompensée à d'autres occasions. Le 18 octobre 1997, elle a reçu à Città di Castello en Italie le « Prix Alexander Langer 1998 » décerné par l'association Pro Europa, en hommage à son « combat en faveur des droits de la femme en Algérie ». Le 8 novembre 1998, elle a reçu à Interlaken en Suisse le « Prix pour la Liberté 1998 » décerné par l'Union libérale internationale (*Liberal International*), pour avoir apporté une « contribution de premier plan en faveur de la liberté ». En 1999, elle a reçu le « Prix Hellman-Hammett » administré à Washington D.C. aux Etats-Unis par *Human Rights Watch*, pour avoir été « victime de persécution politique ». Mais c'est sans doute la distinction de l'UCL qui a suscité un débat des plus animés et des plus larges

[7] Voir en annexe l'article de Pierre Guillard sur la surmédiatisation de Khalida Messaoudi en France.

autour de la représentativité du féminisme version Khalida Messaoudi du mouvement féminin en Algérie.

Tout a commencé vers la mi-décembre 1997 lorsque Philippe De Villé, professeur d'économie à l'UCL, a eu l'idée de proposer Khalida Messaoudi pour le titre de docteure *honoris causa* 1998, année célébrant le 50ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le cardinal Roger Etchegaray, président du conseil pontifical « Justice et Paix » et Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix, devaient également être honorés par la même occasion.

Ayant eu l'accord des autorités académiques de l'université, De Villé décida d'annoncer personnellement la nouvelle à Khalida Messaoudi. Il se rendit à Alger le 26 décembre 1997, date symbolique pour les Algériens, marquant le sixième anniversaire des premières et uniques élections libres en Algérie annulées par les militaires soutenus par leurs alliés politiques à l'instar de Khalida Messaoudi. Cette dernière accepta l'offre du professeur De Villé.

La nouvelle allait vite se propager et l'UCL reçut d'un groupe d'intellectuels belges sensibles à la question algérienne un dossier sur Khalida Messaoudi. Leur dossier, notamment constitué d'interviews de l'Algérienne, tendait à montrer que l'UCL s'apprêtait à commettre une lourde erreur.

L'UCL, qui avait la volonté d'obtenir l'appui de la Ligue belge des droits de l'homme, fut déçue sur ce point. En effet, la président de la section francophone de la Ligue, qui était à l'époque Françoise Tulkens, prestigieuse professeure de droit à l'UCL, devenue par la suite juge à la Cour européenne des droits de l'homme, s'est basée sur le dossier fourni par le groupe d'intellectuels belges pour conclure que la Ligue ne pouvait soutenir le projet de l'UCL.

L'Université de Louvain s'est alors trouvée dans une situation embarrassante, comme l'a titré la journaliste Isabelle Willot[8] et la cérémonie fut finalement reportée au 1er décembre 1998. Le

[8] Le conflit algérien plonge l'UCL dans l'embarras, Isabelle Willot, *Le Soir* (Bruxelles) du 3 février 1998. Voir le texte intégral en annexe.

12 janvier 1998, le recteur de l'UCL a écrit aux membres de la communauté universitaire leur annonçant que :

> Des événements récents sont venus perturber fondamentalement nos projets. Devant le déferlement de violence qui ensanglante l'Algérie, la cérémonie que nous avions imaginée nous paraît déplacée. Quelle que soit l'importance des mérites et des qualités des personnalités que nous comptions honorer, il semble indécent de fêter les droits de l'homme par l'hommage qui leur serait rendu alors que tant de victimes innocentes nous interpellent sur les insuffisances de leur application.[9]

Et d'expliquer par ailleurs que :

> Nous avons assisté durant tout le ramadan à une intensification du conflit algérien. Mme Messaoudi a pris des positions politiques, ce qui est son droit le plus strict. L'honorer aujourd'hui, c'est prendre parti dans le conflit, ce que l'UCL ne veut pas faire. Dans ces conditions, nous préférons reporter la cérémonie pour rendre honneur plus tard à toutes les qualités de cette personne, notamment son combat en faveur des droits des femmes.[10]

L'UCL a décidé par la suite de nommer un ancien haut diplomate comme médiateur. Ce dernier aurait conclu, après étude du dossier, que l'UCL avait agi avec précipitation mais qu'elle se devait d'honorer sa parole. Un arrangement entre l'UCL et Khalida Messaoudi a été ensuite trouvé : la députée algérienne ne sera distinguée que dans le cadre strict de son combat pour la femme et non pour son action politique dans son ensemble.

A l'approche de la date de la cérémonie, le débat a été relancé une fois encore au sein de la communauté des universitaires, un débat qui s'est élargi par la suite aux défenseurs des droits de l'homme et aux simples citoyens. Un grand nombre de lettres allaient parvenir au rectorat de l'UCL soit pour protester contre sa décision, soit pour la soutenir. Les membres du conseil académique de cette université se sont réunis quelques semaines avant la date de la cérémonie et ont décidé de maintenir la position de l'université, estimant que les lettres reçues ne permettaient pas de dégager une tendance majoritaire. Il n'est pas impossible que le

[9] Lettre du Recteur de l'UCL, Marcel Crochet, datée du 12 janvier 1998.

[10] *Le Soir* (Bruxelles) du 3 février 1998.

chaud soutien de Mgr Teissier, archevêque d'Alger, à l'initiative de l'UCL ait constitué l'argument décisif.

Ainsi, le 1er décembre 1998, Khalida Messaoudi fut célébrée à l'UCL. Le titre de docteure *honoris causa* lui fut décerné.

Dans une déclaration reproduite dans le quotidien Bruxellois *Le Soir* du 1er décembre 1998 (voir texte en annexe), le recteur de l'UCL a tenté de justifier la décision de l'UCL en évoquant « l'engagement exemplaire et le courage personnel sans faille » de Khalida Messaoudi.

Le chapitre 2 de ce cahier précise le contexte des droits de l'homme en Algérie dans lequel a été honorée Khalida Messaoudi. A peine trois mois après la célébration de cette dame à l'UCL, Ali-Yahia Abdennour, doyen du mouvement droits-d'hommiste en Algérie et président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, dressa le bilan terrible de sept ans de conflit en matière de violations des droits de la personne humaine. Le chapitre 3 comprend un échantillon de textes choisis de Khalida Messaoudi qui fournissent au lecteur quelques éléments l'aidant à comprendre le personnage. Le chapitre 4 présente une douzaine de textes : appel, pétitions et lettres adressées à l'UCL au sujet de Khalida Messaoudi. Le chapitre 5 contient les discours prononcés lors de la cérémonie à l'UCL. Enfin le chapitre 6 présente les différents articles parus dans la presse belge en relation avec l'événement et d'autres réactions à la décision de l'UCL.

L'auteur tient à remercier tous les auteurs qui ont autorisé la reproduction de leurs lettres et ceux qui ont contribué dans ce cahier avec des textes inédits. Il remercie également mesdemoiselles Fatima-Zohra Kerkadi et Kaouthar Brahami qui ont eu la patience de faire la saisie d'une bonne partie des textes reproduits. Il exprime toute sa gratitude au docteur Moussa Aït-Embarek, pour avoir pris beaucoup de son temps à lire et critiquer les premiers projets de ce travail.

2. LE CONTEXTE

Les droits de l'homme en Algérie : état de la situation

Maître Ali-Yahia Abdennour
Président de Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme

La situation générale qui prévaut dans le pays se caractérise par une crise multidimensionnelle, et une crise de confiance des gouvernés envers les gouvernants. L'Algérie ne peut être bien gouvernée dans un contexte de blocage politique, de récession économique et de tensions sociales. Quand le système politique en place aboutit à un pouvoir unique, centralisé, qui contrôle tout et n'est contrôlé par personne, qui se met au-dessus des lois, qui met sous tutelle la vie politique et qui impose au peuple une camisole de force, alors il n'existe pas de droit contre lui. Il n'y a ni Etat de droit, ni contre pouvoirs, ni libertés.

Sept années de violence, de terreur, de massacres collectifs, de torture, d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions, d'exode rural à cause de l'insécurité, dans un climat politique fait de méfiance, d'intolérance, de haine et de division, n'ont fait qu'aggraver la crise et favoriser les violations systématiques, graves et répétées des droits de l'homme.

La politique du tout sécuritaire, à laquelle le pouvoir a consacré depuis sept ans tous ses efforts et d'énormes crédits, est un échec. Elle n'a fait qu'étendre la violence à tout le pays, et aucun indice sérieux ne permet de croire que cette politique va s'améliorer dans un proche ou lointain avenir, au profit du pouvoir en place.

La population est en situation de précarité et de marginalisation. Elle est exaspérée par les conditions de vie qui lui sont réservées, la régression continue et brutale de son niveau de vie, une économie exsangue, les licenciements massifs qui aggravent le chômage éva-

lué à 30% de la population active, une situation sanitaire déplorable, la dévaluation du dinar. La population est frappée d'une vraie pauvreté.

Trente-sept ans après l'indépendance de l'Algérie, le peuple est encore à la recherche de l'an un des droits de l'homme. Le coup d'Etat du 11 janvier 1992 est à l'origine de la violence politique qui ensanglante et endeuille le peuple algérien depuis sept ans.

La hiérarchie militaire, appelée « les décideurs », a décidé seule, par ce coup d'Etat, l'arrêt du processus électoral, la dissolution de l'Assemblée Nationale Populaire et la déposition du Président de la République. Le pouvoir issu de ce coup d'Etat n'est ni constitutionnel, ni légal, ni légitime, ni démocratique. Nous vivons dans un système politique sans aspiration démocratique, qui ne tolère ni droit au désaccord, ni pensée non conformiste.

L'Algérie, après avoir vécu en octobre 1988 et en juin 1991 deux états de siège, connaît depuis le 9 février 1992 un état d'urgence, encore en vigueur, qui n'épargne pas au pays de violentes convulsions politiques et sociales, et surtout des violations graves et répétées des droits de l'homme, y compris le droit à la vie et à l'intégrité physique et morale de la personne humaine.

L'ouverture des camps de concentration

Depuis l'état d'urgence du 9 février 1992, chaque jour apporte une sinistre moisson d'outrages à la dignité humaine. L'état d'urgence a autorisé l'internement de 17 000 Algériens selon la LADDH[11], 34 000 selon le FIS[12], dans des camps de concentration au Sahara, où la température à l'ombre avoisine les 50 degrés. Ces internés ne sont poursuivis ni pour délits ni pour crimes, mais pour délits d'opinion. Ils sont détenus par de simple arrêtés administratifs qui ne sont en fait que des lettres de cachet[13].

[11] Ligue Algérienne de Défense de Droits de l'Homme, fondée et présidée par l'auteur.

[12] Front Islamique du Salut.

[13] En 1636, le roi de France ordonnait, au moyen de ces lettres portant le cachet royal, l'emprisonnement ou l'exil des personnes, sans jugement.

L'internement administratif est un défi aux droits de l'homme, un danger pour les libertés et la démocratie. Le Président Mohamed Boudiaf avait déclaré : « Je le dis haut et fort, il n'y aura pas de torture. » Les détenus du camp de Sidi Okba, situé à 15 km de Ouargla, ont adressé au journal *El Moudjahid* un droit de réponse de sept pages qui n'a jamais été publié. La page 2 du document, relative aux sévices, aux traitements inhumains dégradants et à la torture souligne :

> Pendant notre séjour dans les brigades, les commissariats, les bureaux de la sécurité militaire, nous avons reçu des coups de poing, des coups de pied, des coups de manche à balai sur le visage, la tête, le ventre et les parties génitales, des brûlures à l'aide de bougie sur les coudes et les parties génitales, arrachement de la barbe, tortures avec décharges électriques, dilatations de la marge anale après avoir été obligés de s'asseoir sur une bouteille en plaçant le sommet de celle-ci dans l'anus.

La torture

La torture n'a cessé de jalonner l'histoire de notre pays et a toujours fait partie de la lutte politique. Elle a d'abord été utilisée par le colonialisme français durant l'occupation et la guerre de libération nationale, puis par le pouvoir algérien pour briser les oppositions internes et réprimer le peuple.

Le colonel Trinquier a écrit à propos du moudjahid qu'il nomme terroriste :

> Il faut qu'il sache que lorsqu'il sera pris, il ne sera pas traité comme un criminel ordinaire, ni comme un prisonnier sur le champ de bataille. Pour son interrogatoire, s'il donne sans difficulté les renseignements demandés, l'interrogatoire sera rapidement terminé. Sinon les spécialistes devront par tous les moyens lui arracher son secret. Il devra alors, comme le soldat, affronter la souffrance et peut-être la mort.

La renaissance de l'Etat algérien en 1962, après tant de morts, de sang, de deuil, de sacrifices et de ruines, avait laissé croire à tous les Algériens qu'ils ne seraient plus l'objet de sévices et de torture. L'actualité politique depuis juin 1991 rappelle que le pouvoir cautionne l'usage de la torture et ne prend aucune mesure pour l'enrayer. Aucun Algérien n'ignore que des tortures, qui ne constituent pas des faits isolés mais une politique administrative courante employée de manière systématique, ont été infligées à des milliers de

victimes par des services de sécurité, relevant tant de l'autorité militaire que de l'autorité civile. Rien de changé depuis le colonialisme quant à l'objectif principal de la torture, qui est la domination de l'homme par l'homme, si ce n'est l'importance des moyens employés, leur coût sur lequel on ne lésine pas malgré la crise et leur plus grande efficacité technique.

La torture est devenue partie intégrante des interrogatoires qu'elle remplace ou accompagne. Elle est utilisée pour obtenir des aveux, de façon à faciliter les condamnations par la justice, des renseignements, mais aussi en guise de châtiment ou par mesure d'intimidation pour recruter des indicateurs.

Des hommes et des femmes soumis à la torture, qui n'est ni une bavure, ni un fait isolé, ni un accident de parcours, mais une pratique généralisée utilisée comme système de gouvernement, restent marqués à vie dans leur chair, dans leur cœur et dans leur mémoire.

Cacher la vérité, nier la torture, c'est la règle d'or des gouvernements. Le condensé de la torture se trouve dans les prisons. Hocine Abderrahim, ancien chef de cabinet de Abassi Madani, a été présenté comme l'instigateur de l'attentat de l'aéroport d'Alger du 26 août 1992. Il a déclaré à la barre :

> Je me suis présenté aux élections législatives du 26 décembre 1991 et j'ai été élu. Cent mille personnes m'ont donné leurs voix dans la *daïra*[14] de Bouzaréah. J'ai été arrêté le 6 septembre 1992. J'ai passé 34 jours au centre de détention et été amené deux fois à l'hôpital d'Aïn Naâdja pour des soins. J'avais le crâne totalement ouvert. J'ai failli devenir fou sous la torture. Durant un moment j'ai cru que j'allais mourir. Si on m'avait interrogé sur la responsabilité du séisme de Chlef et de Nador, j'aurais dit que c'était moi. Si on m'avait dit que j'avais tué mon père, ma mère et Boudiaf, j'aurais sous la torture répondu oui.[15]

Dans une autre déclaration à la barre, reproduite par les journaux *Liberté*, *El Watan* et *Horizons*, Rouabhi Mohamed, fils de chahid et directeur d'une école d'enseignement moyen, affirme que : « Tous les aveux qui figurent dans les feuilles du procès verbal de

[14] Circonscription électorale.

[15] Cette déclaration a été rapportée par les quotidiens *Le Matin* du 10 mai 1993 et *Liberté* du 16 mai 1993.

police m'ont été arrachés sous la torture durant 32 jours. » « Même Hitler n'aurait pas fait la même chose », a-t-il ajouté en montrant ses ongles et sa tête à l'assistance et à la cour. Il a longtemps hésité avant d'avouer que ses geôliers l'avaient castré.

Les exécutions sommaires

Après les embuscades meurtrières et les attentats commis contre des militaires, des policiers et des civils par les groupes armés islamistes, qui légers et mobiles se fondent dans la nature, l'armée encercle les lieux qui ont servi de théâtre aux opérations militaires. Elle se fait justice elle-même et exerce des représailles disproportionnées sur la population.

La comptabilité sinistre et macabre de cette guerre qui a fauché à la fleur de l'âge des Algériens est impossible à établir dans sa totalité de par la censure qui sévit sur toute information sécuritaire. Elle fait néanmoins ressortir plus de 120 000 morts depuis juin 1991. Des milliers d'Algériens habitant l'Algérie profonde ou les quartiers populaires urbains ont été arrêtés à leur domicile et exécutés de manière sommaire.

Les disparitions forcées

Le problème des disparus est très douloureux et restera toujours en travers de la gorge des dirigeants algériens. Notre Ligue en a recensé plus de 4000 cas documentés.

Il y a en Algérie trois sortes de disparus. D'abord ceux qui disparaissent chez eux. A minuit, une heure du matin, on vient les prendre. Les services disent que « ce sont les groupes islamistes qui sont venus les prendre et ils ne sont pas en notre possession. Ils sont soit au maquis, soit à l'extérieur où ils ont émigré. » Mais ceux qui viennent les arrêter viennent avec les GMC. Ce sont des GMC russes très grands que tout le monde connaît. Quand l'armée ou la police vient, tout le monde se met à la fenêtre. Nous avons eu des témoignages de familles qui n'étaient pas concernées mais qui ont dit : « On a vu des véhicules très grands, des personnes avec des tenues de parachutistes allant dans les maisons. »

La deuxième catégorie, ce sont ceux qui sont pris sur leur lieu de travail où le directeur ou le contremaître demande aux services

de sécurité leurs papiers. On contrôle que ce sont bel et bien des membres des services de sécurité qui viennent s'accaparer de la personne.

La troisième catégorie, ce sont ceux qui sont convoqués régulièrement par le commissariat de police, la brigade de gendarmerie ou la sécurité militaire. On leur dit : « A tel jour, vous venez vous présenter. »

Face à ce fléau, les familles des disparus mènent une action remarquable visant à :

a) établir les faits sur l'enlèvement de leurs parents.

b) porter la question des disparus à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale, pour éviter le huis clos que le pouvoir veut leur imposer, afin que la vérité ne soit pas étouffée par les bourreaux et les tenants de la raison d'Etat.

c) faire pression sur le pouvoir, afin qu'il donne une réponse à la question qu'elles lui posent depuis des années : « Qu'avez-vous fait des disparus qui se chiffrent par milliers ? »

Les Massacres

En tant que défenseur des droits de l'homme, je suis tenu de dire qu'en Algérie il y a un terrorisme d'Etat. Pourquoi un terrorisme d'Etat, parce que l'armée réprime non seulement ceux qui ont pris les armes, mais aussi ceux dont on pense qu'ils les aident en les ravitaillant en nourriture, en information, en les cachant, etc., et ce de gré ou de force.

Il y a les terroristes des groupes armés islamistes, mais il y a les terroristes des groupes armés occultes. Le quotidien *Demain l'Algérie* a écrit qu'au temps de Larbi Belkheïr, il y a eu création de 300 escadrons de la mort.

Les Algériens attendaient une position ferme de la communauté internationale contre les massacres en Algérie. Une délégation de l'Organisation des Nations unies, connue sous le nom de panel onusien, conduite par Mario Soares, s'est rendue en Algérie et y a séjourné entre le 22 juillet et le 4 août 1998. Elle a préparé un rapport pour le Secrétaire général de l'ONU. Mais ce rapport, rendu

public le 10 septembre 1998, a donné au pouvoir quitus pour le passé, blanc-seing pour le présent et chèque en blanc pour l'avenir.

J'ai rencontré les membres du panel onusien et discuté avec eux. Je leur ai remis un rapport écrit sur les violations des droits de l'homme en Algérie.

Il est vrai que le panel onusien a visité quelques endroits où des massacres de citoyens ont eu lieu, notamment Beni Messous, un quartier de la banlieue d'Alger qui a été la cible d'un massacre le 5 septembre 1997. Les membres du panel ont été à Beni Messous, accompagnés par un général. Le lieu du massacre se trouve à 300 mètres de la Garde communale, à trois minutes de la caserne de la Sécurité militaire, à dix minutes du casernement de la Gendarmerie, à cinq minutes de l'aérodrome d'hélicoptères de Chéraga.

Dans son rapport d'octobre 1998 sur la visite du panel onusien, le vice-président de notre ligue, Maître Hocine Zehouane, a déclaré que :

> Les victimes étaient des populations refluées de l'intérieur et établies dans des habitats précaires qui, avant le massacre, avaient été visitées par des groupes en uniforme qui leur avaient pris les livrets de famille prétextant cela à des fins de recensement. Le massacre a été perpétré près de la route reliant Baînem à Beni Messous non loin d'installations militaires importantes, ce qui détruit l'argument lié à la topographie du terrain pour justifier la non intervention. Pourquoi n'avoir pas été dans d'autres lieux où se sont déroulés des massacres comme Raïs, Bentalha, Sidi Hamed, lieux où survivent encore des populations rescapées ? En ces lieux, des questions lancinantes continuent de se poser à propos des massacres en l'occurrence celle relative au refus des forces armées d'intervenir malgré les supplications de citoyens qui ont pu échapper aux assaillants ou celle tenant à l'interdiction d'accès à ces lieux à toute personne désirant apporter secours ou avoir des nouvelles de ses proches.[16]

En droit, l'attitude des autorités algériennes vis-à-vis des massacres de Beni Messous, Bentalha et autres, se qualifie de non-assistance aux populations, et le panel n'en a pas dit un mot. Les membres du panel n'ont fait qu'épouser les thèses officielles algériennes disant que le conflit allait s'étendre à d'autres pays. Ils ont été dans la droite ligne de la troïka européenne.

[16] Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, *Contredit au rapport du panel onusien sur la situation des droits de l'homme en Algérie*, Alger, le 1er octobre 1998.

Le silence du panel onusien sur le massacre de la prison de Serkadji est un autre échec patent. Cette prison, située au cœur d'Alger et dans une zone de haute sécurité, fut le théâtre les 21-23 février 1995 d'un massacre qui a coûté la vie à plus d'une centaine de détenus politiques. Le pouvoir a donné deux versions officielles contradictoires : l'une affirmant qu'il s'agissait d'une « tentative d'évasion » qui a échoué, l'autre affirmant qu'il s'agissait d'une « mutinerie ». La ligue a publié un rapport de 198 pages démontrant qu'il s'agissait en fait d'une opération bien planifiée et exécutée, visant l'élimination sélective de détenus politiques. Le rapport indique que les autorités ont non seulement abattu des personnes sous la protection de l'Etat, mais elles ont contraint des détenus à faire de faux témoignages et confessions télévisés et ont détruit systématiquement des preuves matérielles pouvant faire la lumière sur les circonstances du carnage.

Face à cette situation odieuse qui n'est pas sans rappeler les crimes de guerre imprescriptibles au regard du droit international, les familles des victimes, leurs avocats et les militants des droits de l'homme ont lancé un appel pressant à la conscience universelle et aux organisations humanitaires et des droits de l'homme pour concrétiser l'exigence de la constitution d'une commission d'enquête neutre et indépendante, afin de contribuer à la manifestation de toute la vérité. Mais le panel onusien n'a pas jugé utile d'en parler.

Il y a plus grave, les membres du panel n'ont vu qu'un seul détenu islamiste. Tout le reste du temps, ils l'ont passé avec les détenus poursuivis pour des infractions économiques.

Ce qui est plus inquiétant c'est qu'il n'y avait, chez ces gens, aucune émotion vis-à-vis du drame que vivent les Algériens. Et à aucun moment, ils n'ont appelé les Algériens à faire la paix.

La justice

La justice, qui est de par la constitution un pouvoir, n'est que l'instrument du pouvoir. L'ingérence du pouvoir dans les affaires judiciaires et la tentation d'influencer les décisions de justice sont la règle. Là où il n'y a pas de magistrats indépendants, il n'y a que des délégués du pouvoir. Dans les procès politiques, les magistrats

n'ont pas jugé selon la loi et en leur âme et conscience, mais en fonction des consignes données par le pouvoir, par le ministre de la Justice et les services de sécurité interposés. La justice ne contrôle plus la police qui a le pas sur elle ; elle ne fait que continuer son œuvre dans la voie qu'elle lui a tracée.

Ce qu'il importe aux juges de savoir sur l'accusé, c'est ce qu'il est et non ce qu'il fait. C'est le temps des procès montés de toute pièce, qui rappellent de façon caricaturale ceux de Moscou des années 1936-38, ceux de la guerre d'Algérie, et enfin ceux de la défunte cour de sûreté de l'Etat, et des cours spéciales de justice. La reine des preuves, selon la théorie de Vichinsky, est l'aveu de l'accusé, obtenu sous la torture, l'inculpation constituant déjà un préjugement antichambre de la condamnation. Demander un procès équitable dans les affaires politiques durant l'état d'urgence, n'est-ce pas, selon l'expression politique consacrée, demander du lait à un bouc ?

Des crimes judiciaires ont été commis, des innocents ont été condamnés à de lourdes peines de prison, et d'autres condamnés à mort et exécutés. C'est une tache indélébile sur la justice. Certains magistrats vont entrer dans l'histoire de la justice, en tant que bouchers et non en tant que juges.

Le droit d'asile est partout bafoué, partout en péril, particulièrement en Europe où il est interprété de manière de plus en plus restrictive, par l'adoption de mesures dissuasives et répressives, en contradiction avec le droit interne des pays européens et le droit international. Renvoyer en Algérie des réfugiés politiques en situation irrégulière, qui ont fui le pays pour échapper à la répression, c'est être complice du sort qui leur sera réservé à l'arrivée : la torture et parfois la mort.

La volonté de l'Etat et la volonté du peuple

L'actualité politique a cette vertu d'exhiber le système politique algérien dans sa parfaite nudité. C'est à l'intérieur même du pouvoir que se déroule à huis clos le plus dur des combats entre les clans. Que peuvent faire un Président de la République, un gouvernement, un parlement issu d'élections truquées, quand on sait que le pouvoir réel est concentré entre les mains des militaires ? L'armée

est aux commandes du pays, entend bien le rester et n'a pas l'intention de renoncer à son statut de détentrice exclusive du pouvoir.

Le peuple vote ou on vote pour lui, mais il ne décide jamais. Il ne fait qu'entériner les choix des décideurs. Les résultats du vote sont acquis d'avance, et le taux de participation aux élections est fixé en haut lieu.

Le pouvoir n'a de sens que s'il n'est pas subtilisé au peuple, que s'il s'exerce sous son contrôle et demeure au service de la personne humaine, de sa dignité et de ses droits. Tous ceux qui ont mené un combat politique ou armé contre la dictature soutiennent à juste titre que des actes de violence qui visent les civils relèvent du terrorisme. Il y a en Algérie trois terrorismes : celui de l'Etat, celui des groupes armés islamistes et celui des groupes armés occultes. La démocratie et son corollaire, des élections libres, pour restituer au peuple sa souveraineté, son pouvoir de choisir librement ses représentants au niveau des institutions de l'Etat, n'aura de sens en Algérie qu'une fois la paix revenue.

C'est l'Etat qui doit refléter la volonté du peuple et non le peuple qui doit se plier à la volonté de l'Etat.

Alger, le 29 février 1999

3. KHALIDA MESSAOUDI PAR SES TEXTES

3.1. La nouvelle Inquisition

Source : *Les Temps Modernes* de Janvier-février 1995.

Il y a quelques mois, un ami journaliste, écrivain, poète algérien, Tahar Djaout, a été assassiné. L'un de ses tueurs arrêté a déclaré à la télévision algérienne : « Nous l'avons tué car il écrivait trop bien, il avait une plume intelligente, il arrivait à toucher les gens ; il était de ce fait dangereux pour l'idéologie islamiste. » Lorsqu'on persécute les femmes, lorsqu'on veut installer un système basé sur la haine et la lapidation des femmes, on ne peut aimer les poètes, on les tue. Je veux apporter mon témoignage pour le cas d'une femme algérienne dont la maison a été incendiée en juin 1989 par une milice islamiste[17]. Je signale qu'en juin 1989 il n'y avait eu encore ni élections municipales ni élections législatives en Algérie. Son seul « crime » à cette femme était de vivre « seule » (c'est-à-dire sans mari). Je préciserai le contexte politique dans lequel les faits se sont produits. On ne peut imaginer le sentiment de révolte et d'injustice que ressent une femme algérienne comme moi lorsqu'elle entend des organisations humanitaires justifier le terrorisme islamiste par l'arrêt du processus électoral de décembre 1991. En effet, tout a commencé bien avant. J'ai appeler mon témoignage : « La nouvelle inquisition… »

Le contexte

1989, Ouargla, une petite ville paisible à 850 km au sud d'Alger. L'Algérie en 1989. Après une trentaine d'années de système de parti unique, de pensée unique, de monopole total du droit à la parole et à l'expression, de monopole total du droit à l'organisation, le peuple revit. Il a arraché son droit à la démocratie. Octobre 1988 a

[17] Voir les résultats de l'enquête menée par la journaliste Rabha Attaf, publiés dans un article intitulé 'L'Affaire de Ouargla : Mythe fondateur du discours de l'éradication', in *L'Algérie en contrechamp*, pp. 201-208, Peuples Méditerranéens No. 70-71, Paris 1995. Rabha Attaf a démontré que l'Affaire de Ouargla ne fut qu'une « *sordide affaire de mœurs* » qui relevait du droit commun et a conclu que : « *L'utilisation mensongère de cette affaire a un objectif bien précis : disqualifier le FIS et justifier, à posteriori, un anti-islamisme primaire alimentant une répression sanglante sous couvert de lutte pour le droit des femmes.* »

été la date de la chute de notre « mur de Berlin » à nous. Mais comme nous sommes basanés et frisés, la presse occidentale, et française en particulier, a appelé le mois d'octobre « l'émeute de la semoule » ! En juin 1989, l'assemblée du parti unique discute de la loi qui va reconnaître, consacrer et garantir dorénavant à tout le peuple, hommes et femmes, le droit à la libre organisation politique, le droit à la liberté d'expression. Cette chose aussi chère et nécessaire à la vie démocratique qu'est l'oxygène à la vie tout court. Dans ce contexte fait pourtant de mille espoirs, les femmes allaient découvrir, les premières, une nouvelle et horrible réalité : des groupes politiques utilisant la religion, l'islam, comme justification et légitimation, et la terreur comme moyen de persuasion, allaient les museler, les mutiler, les persécuter, les brûler. Tout cela venait s'ajouter et aggraver une situation d'oppression, de mise sous tutelle, d'infériorisation des femmes algériennes par tous « les patriarcats culturel, politique, social » et institutionnalisée par l'infamant Code de la famille depuis 1984. Ce texte de loi adopté par l'assemblée du parti unique représente à mes yeux le plus flagrant des lieux de cristallisation de l'alliance entre FLN au pouvoir et islamisme international.

L'affaire

L'affaire de Mme Mahdi Saliha (Oum Ali), c'est cet incendie qui coûta la vie en juin 1989 à un enfant de 3 ans. La milice islamiste avait décidé de faire « œuvre de salubrité publique », en « nettoyant » par le feu une femme divorcée vivant avec ses sept enfants.

Les faits

Ouargla le 5 juin 1989 : les autorités locales reçoivent une pétition de 197 signataires. Ils exigent que l'on « débarrasse » leurs quartiers de la présence de trois femmes jugées de mœurs légères.

Pour cela ils donnent un ultimatum de dix jours assorti de menaces de représailles au cas où leurs revendications ne seraient pas prises en compte. Par ailleurs, ils mobilisent des petits garçons du quartier pour le harcèlement quotidien des femmes incriminées et leurs enfants. Voyant que les indésirables tardaient à déménager (et

pour cause, elles n'avaient nulle part où aller), un groupe d'une douzaine d'hommes décide de passer à l'action.

Le mercredi 21 juin au soir, ils se réunissent, jugent, délibèrent. La sentence tombe. Seul le feu pourra « purifier » le quartier. Rendez-vous est pris le lendemain soir.

Le groupe s'est arrogé non seulement le droit de juger des personnes mais le pouvoir d'exécuter la sentence du jugement. La première victime choisi par ce « tribunal criminel » est Oum Ali ou Mme Mahdi Saliha.

Oum Ali est une femme âgée de 34 ans au moments des faits, divorcée depuis peu. Mère de sept enfants, elle est abandonnée par le mari avant le divorce. Elle est analphabète et sans profession. En tant que divorcée avec sept enfants elle fait partie des plus démunis de la société puisque aucune protection juridique ou matérielle ne lui est accordée, ni à elle ni à ses enfants par la loi portant code de la famille.

Dans la nuit du 22 au 23 juin 1989 à 3 heures du matin, les premières pierres commencent à pleuvoir sur la porte de la modeste maison d'Oum Ali. Réveillée par les cris et la pluie de pierres, affolée, Saliha court chercher de l'aide chez son voisin. Ce dernier lui ferme le porte au nez. Elle court à la gendarmerie. En s'éloignant, elle remarque la présence de plusieurs personnes masquées. Les gendarmes téléphonent à la police et, entre-temps, les agresseurs escaladent le mur et pénètrent dans la maison.

La fille aînée de Saliha, âgée à peine de 13 ans au moment des faits, rassemble ses frères et sœurs ; elle va les mettre en sécurité sur la terrasse. Le petit dernier, Ali, est handicapé. Il reste dans la chambre. Elle court le chercher, mais des hommes sont dans la pièce d'à côté. Elle a juste le temps de mettre l'enfant sous le lit, voulant ainsi le cacher. Les inquisiteurs entrent dans la chambre. L'un d'eux porte un couteau, l'autre un bidon en plastique plein de mazout. La petite se sauve. Ils aspergent le lit de mazout et y mettent le feu. Revenue de la gendarmerie, Saliha trouve sa maison en flammes. Elle retourne chez les gendarmes hurler son désespoir. Cette fois la police se déplace enfin. Les pompiers sont déjà là et maîtrisent le feu. Des décombres ils retirent le corps calciné du petit Ali, innocente victime.

Du haut de la terrasse, la fille aînée a reconnu l'un des incendiaires. Ce dernier est arrêté à son domicile. Il passe aux aveux. Il raconte la réunion, la préparation et l'exécution du crime. Suit l'arrestation de 11 complices et du voisin d'Oum Ali pour non-assistance à personne en danger.

- La moyenne d'âge des criminels est de 30 ans.
- Sur les 13 inculpés, 12 sont mariés et pères de famille.
- Aucun des incendiaires n'est chômeur ou dans le besoin économique. Le principal instigateur (inculpé) a 37 ans en 1989, il est commerçant et père de 7 enfants.

Tôt le matin du 23 juin 1989, un attroupement se forme à la cité ; les militants intégristes et leurs sympathisants se dirigent vers le siège de la police aux cris d'*Allahou akbar*. La manifestation devient violente ; les intégristes exigent la libération immédiate et sans conditions de leurs militants incendiaires.

Dans le tribunal il y eut en outre une manifestation visant à intimider et infléchir la justice.

Aucun des criminels arrêtés n'a nié les faits. Au contraire. Ils ont tous revendiqué le crime en expliquant qu'il était de leur devoir de faire respecter les préceptes coraniques, de vérifier si chaque personne observe la religion et d'éliminer toute personne pouvant semer la discorde (*fitna*), notamment les femmes qui vivent « trop librement ». Elles constituent un danger pour la communauté, elles doivent s'exclurent ou subir le sort d'Oum Ali.

La décision de justice à l'égard des incendiaires

La peine la plus importante est, après appel des incendiaires, de quinze ans de prison pour le principal inculpé. Elle est de dix ans de prison pour le deuxième. Le reste des inculpés a eu moins de dix de réclusion criminelle (une femme algérienne qui a tué son mari car il l'a battait trop et violait sa fille a été condamnée à mort puis à la prison à vie). Devant la nature du crime, avec préméditation, situation aggravante, meurtre d'enfant, devant les dispositions du code pénal algérien qui punit très sévèrement ce genre de crime, nous ne pouvons que nous interroger sur une telle décision de justice à la limite du laxisme et de la complicité.

Ce ne fut là que le début d'une campagne de violences contre les femmes qui s'aggravera jusqu'à prendre aujourd'hui la forme du terrorisme, contre les universitaires, les intellectuels, les journalistes, les politiciens, les étrangers… Cette campagne de violences intégristes contre les femmes en 1989-1990 nous a appris dans notre chair que sans la solidarité active et déterminée, nationale et internationale, nous risquions d'être écrasés par une coalition de pouvoirs patriarcaux du plus barbare au plus sophistiqué. En effet, en 1989-1990 encore :

- A Mascara, la ville de l'ouest algérien, une jeune fille est brûlée vive par son frère au motif qu'elle refusait d'arrêter de travailler. Son métier, selon son frère, la mettait trop en contact avec les hommes. Elle était infirmière.
- A Remchi, autre petite ville de l'ouest algérien, la maison d'une veuve est incendiée au motif qu'elle vit « seule » (entendre par là : sans mari) avec ses enfants. Elle est donc un danger pour la morale.
- A Annaba, ville de l'est algérien, une enseignante voit son appartement incendié ; motif : elle est membre d'une association féminine.
- A Ben-Aknoun, à El-Alia, deux quartiers d'Alger, à Blida, ville à 50 km d'Alger, une milice islamiste impose le « couvre-feu » à 18 heures pour les étudiantes résidentes d'une cité universitaire. L'une entre elle ayant désobéi, s'est vue fouettée.
- A Jijel (ville de l'est algérien), à Boussada, à M'sila (deux villes au sud d'Alger), des veuves ont vu leurs maisons incendiées. Motif : la femme sans mari est un danger pour la « communauté des croyants ».

Aujourd'hui les incendies, les meurtres pour les mêmes motifs sont commis contre les femmes, les universitaires, les journalistes, les policiers, les gendarmes, les simples citoyens, les étrangers, etc. Ainsi :

- En mars 1993, Djilali Liabes, l'un des plus grands sociologues algériens est assassiné dans sa cité, le matin au moment où il allait rejoindre son travail.

- En mars 1993, Hafid Senhadri, haut cadre de l'administration publique algérienne, est abattu au moment où il sortait déposer sa fille à l'école et rejoindre son travail. Comme Liabes, il habitait une cité populaire.
- En avril 1993, Karima Belhadj est assassinée dans son quartier. Elle était secrétaire. Elle avait 21 ans.
- En juin 1993, Tahar Djaout, le poète, l'écrivain, le journaliste est abattu au moment où il quitte sa cité pour rejoindre son travail.
- En juin 1993, le professeur Boucebsi, psychiatre, est assassiné à coups de couteau au moment où il franchissait le portail de l'hôpital où il soignait les malades mentaux depuis l'indépendance.
- En octobre 1993, Abderrahmane Chergou, ancien officier de l'ALN (armée de libération nationale) et journaliste, est assassiné dans sa cité. Il venait d'acheter les journaux du matin et le pain pour le petit déjeuner.
- En octobre 1993, le professeur Belkhenchir, pédiatre, est assassiné dans l'enceinte de l'hôpital. Il était 7h50 du matin, il allait de son bureau où il suivait les dossiers des étudiants vers la salle de consultation où il suivait les enfants malades.
- En octobre 1993, mon ami, mon professeur de philosophie quand j'étais au lycée, Rabah Guenzet, est abattu au moment où il rentrait chez lui.
- En octobre 1993, Ismaïl Yefsah, journaliste à la télévision, est abattu le matin au moment où il allait rejoindre son lieu de travail.

La liste s'allonge jour après jour.

Objectifs des meurtres ?

Terroriser la société, car la terreur paralyse et anesthésie. Une société paralysée, on peut en faire ce qu'on veut. On peut en particulier diriger une telle société par un système de gouvernement totali-

taire basé sur la persécution des femmes, du savoir, de la poésie, de l'art comme c'est le cas en Iran et au Soudan.

J'aimerais que l'on se pose des questions : est-il vrai que l'Islam ne peut produire que l'oppression ? Comme dirait Rabéa Abdelkrim (sociologue algérienne), est-il vrai que l'Islam est la cause de tous nos maux ? Est-il vrai que Mohamed est plus misogyne que Jésus ou Moïse ? Si la réponse demande un travail long et sérieux, il est en tout cas certain qu'une religion ne vaut que par les forces qui s'en servent. L'islam comme toute autre religion est une foi, une culture, un patrimoine mais aussi une institution pour justifier et légitimer des pratiques de Pouvoir et/ou de prise de Pouvoir. Et comme dirait encore Rabéa Abdelkrim, il est aussi faux d'affirmer que l'islam est plus oppressif qu'une autre religion, que d'affirmer que les femmes suédoises ont des droits grâce à l'église, qui a brûlé des femmes en son temps de « gloire ».

Lorsqu'on regarde les intégristes et les femmes, on ne doit jamais oublier que les partis islamistes ont des buts politiques, humains, trop humains, que l'islam n'intervient qu'en tant que justification et légitimation. Mais pourquoi donc les islamistes axent-ils leur programme, leur projet de société et leur pouvoir sur la persécution des femmes ? J'aimerais proposer quelques débuts d'éléments de réponse.

En tant que système totalitaire, l'intégrisme ne peut supporter la différence et l'altérité, compagnes fidèles de la Démocratie véritable. Or les femmes, comme dirait Rabéa Abdelkerim, sont « le symbole même de la différence, immédiatement dans leur corps ». C'est pourquoi les islamistes enferment les femmes, les cloîtrent physiquement et symboliquement, les transforment en êtres sans sexe enveloppés dans des mètres de tissus.

Les partis et pouvoirs islamistes n'ont pas besoin de femmes et d'hommes au service de leur bonheur et de celui de la société, mais d'une « communauté » où la notion de droit de la personne n'existe pas. Une société oppressive, castée, où il n'y a aucune place pour la remise en cause. Pour arriver à une telle société les islamistes comme les fascistes utilisent le conditionnement. Pour cela et grâce a des milices armées, à des agressions dans le discours et dans les faits, ils commencent par la persécution des femmes puisque ce sont les plus affaiblies dans la société patriarcale. Quand les islamistes sont au pouvoir – le cas de l'Iran est édifiant – la persécu-

tion quotidienne des femmes sert à entretenir et maintenir un climat d'angoisse et de terreur pour prévenir et tuer toute velléité de remise en cause du système du peuple.

Nous arrivons donc au fait que la persécution des femmes est un subtil moyen politique pour installer et maintenir un régime totalitaire tant qu'il n'y aura rien d'autre pour le peuple que faim, chômage, angoisse et perte de repères.

N'oublions jamais que l'intégrisme, comme le fascisme, n'est pas une opinion mais un délit ; il n'hésitera pas à utiliser la démocratie et les droits humains pour tuer la démocratie et les droits humains.

3.2. Résistance et vigilance

Source : *Troubles* (Genève), Lettre de la Commission socialiste de solidarité internationale, no. 3 de mai 1995.

Le 8 mars est une journée où les femmes se retrouvent pour faire le bilan de leur situation et se donnent les unes aux autres les forces nécessaires aux combats multiples qui les attendent pour arracher leurs droits.

En cela, cette journée a non seulement un contenu de combat mais de solidarité agissante.

En ce 8 mars 95, quel est l'état de nos lieux ? Et que nous reste-t-il à faire ?

Les luttes des femmes de l'Algérie indépendante, par delà l'affrontement quotidien aux pratiques séculaires d'une société rigidement patriarcale, ont très tôt perçu le danger d'une quelconque promulgation de code de statut personnel par l'Etat. Cette juste perception du danger s'explique dans une double lucidité.

D'abord la lucidité que les femmes ont été dépossédées dès l'indépendance de leur combat de résistance au système colonial, puis de libération du pays. Sur ce point il apparaît que même mortes, les femmes n'échappent pas au placard : Fadhma N'Soumeur l'insoumise n'a toujours pas droit au carré des martyrs à El-Alia et à la place de Kahina la fière, c'est Amama Bintou El Harith de la Djahilia moyen-orientale que le pouvoir impose comme modèle à nos jeunes lycéennes de seconde.

Ensuite, la lucidité que les références idéologiques du pouvoir ancrées dans l'arabo-islamisme vont l'emmener à la surenchère et à sacrifier les femmes sur l'autel des concessions faites à l'Internationale islamiste dès 1982.

Face aux exclusions successives, le mouvement des femmes s'inscrit, dès les premières années de l'indépendance, dans le refus de voir systématiser leur mise sous tutelle par un texte de loi.

Au mépris de plus de deux décennies de mobilisation, l'assemblée du FLN adopte en 1984 dans le plus grand secret et dans la tradition totalitaire du parti unique, le code de la famille. La boucle est bouclée : un cadre organise et légitime à jamais l'infériorité des femmes au nom de la *chari'a*.

L'Algérie d'après octobre 1988, dans ses balbutiements démocratiques et sa crise « d'identification », remet la question femme au centre des interrogations.

Le FLN et les partis islamistes veulent sauver leur âme et aller au paradis à dos de femme. Le premier à l'assemblée, les deuxièmes à la mosquée, se mettent à présenter les Algériennes comme la cause de tous les maux.

Relayés en cela par le plus lourd des média et la plus puissante des institutions : la télévision et l'école. Avec 56% d'analphabètes et un taux d'occupation d'emploi de 4%, les femmes sont les plus pauvres parmi les pauvres.

Dès 1989, elles vont découvrir dans leur chair que si le FLN et son code de la famille les enchaînent, le FIS et ses milices les voilent, les brûlent, les fouettent, les persécutent. Partout des domiciles de veuves ou divorcées sont incendiés et Saliha perdra à Ouargla son petit garçon de trois ans carbonisé. En 1990, les cités universitaires de jeunes filles sont « encadrées » par les milices du FIS qui leur imposent un véritable couvre-feu à 18 heures. Confrontées par le silence complice du pouvoir, les milices du FIS passent en 1991 à la persécution de tout ce qui ne leur ressemble pas, tout ce qui ne se soumet pas : femmes, artistes, militantes, démocrates, etc.

Les premières listes des personnes à assassiner vont être élaborées avant les élections de décembre 1991.

Les viols, les mutilations, les décapitations, les meurtres, *zaouadj al moutaâ*, les attentats multiples, les assassinats multiples, les assassinats de tous genres, bref, l'horreur que nous imposent les groupes armés du FIS, trouve son explication dans la nature même de l'intégrisme et de son projet de société.

Si cet état des lieux tracé à gros traits est tragique, l'heure n'est ni au désespoir ni au découragement. Nous n'avons pas le choix,

nous sommes condamnées à l'espoir, à la volonté de rester debout et à la détermination de sortir victorieuses de toutes nos luttes. Le salut des femmes ne peut être que dans la reconnaissance et la garantie de leurs droits, tous leurs droits par un Etat républicain, démocratique et laïc. Ce ne sont pas la Démocratie, les droits des femmes et la laïcité qui menacent l'Algérie, l'Islam et les croyants. Ce sont l'acharnement et la surenchère de l'intégrisme et l'entêtement du régime à se maintenir à n'importe quel prix qui les tuent.

Le régime d'un côté et le FIS de l'autre tentent de nous installer dans le chantage ignoble qui se résume à « moi ou le chaos ».

Ce chantage et la guerre déclarée par le FIS à l'Algérie, ses femmes et son peuple ne cesseront que par la reddition de l'intégrisme et ses alliés, qu'ils soient dans le Pouvoir ou en dehors. Pour cela, nous n'avons qu'une voie à suivre : celle du refus de l'abdication et de la prise en main par nous mêmes de notre destin. C'est pourquoi, de tous les lieux de célébration du 8 mars 1995, nous avons préféré Igoujdal l'héroïque.

Le 8 mars ne peut avoir qu'un seul contenu : Résistance et vigilance.

Résister et rester vigilantes pour que les luttes des femmes ne soient détournées ni au profit d'un replâtrage du régime, ni au profit d'un rachat de virginité du FLN et encore moins au profit du « blanchiment » du FIS.

Vive l'Algérie libre et démocratique. La Résistance est notre honneur.

3.3. Nous sauverons l'Algérie...

Source : *L'Express* du 6 juillet 1995, propos recueillis par Sylvaine Pasquier.

Depuis juin 1993, vous êtes l'objet d'une sentence de mort émanant du FIS. Comment y faites-vous face ?

Je ne suis, malheureusement, pas la seule dans cette situation. Et mon cas n'est pas le plus dramatique, puisque je n'ai pas d'enfants ni de famille à charge. Toute personne que les groupes armés du FIS condamnent à mort sait que ses tueurs potentiels n'ont pas de visage; qu'ils peuvent frapper n'importe quand, n'importe où, avec une prédilection pour les repères fixes et réguliers de l'existence : la maison et le lieu de travail. La meilleure protection est donc, dans la mesure du possible, d'éliminer ces repères. Je ne travaille plus. Je vis de la solidarité, je change de résidence régulièrement, hébergée chaque fois par le réseau militant ou amical. Je ne me déplace que déguisée et méconnaissable, sous la protection de militants. La vie que je mène, dans de telles conditions, est aussi un choix. J'entends par là que si notre idéal patriotique et républicain, notre combat pour la citoyenneté pleine et entière, pour l'égalité et la justice exigent davantage de sacrifices, nous les consentirons.

François Burgat, un chercheur français, vous présente comme un relais de désinformation à la solde du pouvoir et assure que vous bénéficiez d'une résidence d'Etat. Qu'en est-il exactement ?

Ce qu'il affirme est faux. Il le sait. Et cette pratique se nomme, précisément, la désinformation. Pourquoi agit-il ainsi ? Pour tenter de discréditer et de déshonorer mon combat et mon mouvement. Il espère sans doute nous faire taire en France. Il est pour le moins triste qu'un chercheur quitte le terrain du débat d'idées pour verser dans la « censure par diffamation » Au-delà, pourquoi et comment en vient-il à utiliser exactement les mêmes accusations mensongères que celles portées par le FIS pour justifier une condamnation à mort ? Quand Burgat prétend que je bénéficie de faveurs particu-

lières du pouvoir algérien, dont je serais l'agent, il me désigne, en plus, comme cible au réseau terroriste de l'islamisme en France. Et cautionne, a priori, mon éventuel assassinat. C'est un appel au meurtre. En est-il seulement conscient ? J'en doute. Car il fait partie de ces personnages qui considèrent l'Algérie comme leur chasse gardée. L'idée que des Algériens - pis, des Algériennes - puissent penser et agir en dehors de leur tutelle intellectuelle, et sans avoir recours à leur bénédiction, leur est tout simplement insupportable.

L'élection présidentielle peut-elle avoir lieu vers la fin de 1995 ? Est-il exact que l'armée ait porté des coups décisifs aux islamistes ?

Ni les citoyens ni la classe politique ne sont sérieusement informés sur la situation sécuritaire. Or, sans sécurité, il ne peut y avoir de scrutin. De même, il ne saurait avoir lieu sans préalables politiques. Citons-en au moins deux. D'abord, le pouvoir qui a assuré la transition ne doit en aucun cas se succéder à lui-même. Autrement dit, le président actuel ne peut se porter candidat. Ensuite, aucune candidature ne doit être acceptée si elle ne s'inscrit pas dans le respect et la défense de la République ainsi que des valeurs et des règles démocratiques. Ce qui signifie: pas de candidature intégriste, par exemple. Quant aux coups portés par les forces de sécurité aux groupes armés du FIS, ils sont réels. Nous qui vivons en Algérie le ressentons bien. D'où la réaction du FIS qui, ces derniers mois, a recours, de plus en plus, au terrorisme à la bombe et à la voiture piégée. Mais c'est au moment où il est discrédité aux yeux de la population par les crimes commis, affaibli politiquement et militairement que le pouvoir lui tend la main pour le repêcher. La preuve : voilà plus de quinze jours que les deux parties sont en conclave.

Craignez-vous une négociation entre le pouvoir et les chefs islamistes sur le dos des citoyens ?

C'est précisément ce qu'on tente de faire actuellement. Mais le pouvoir et le FIS ont tort de mépriser les Algériens. Les femmes, les cadres, les syndicats, les partis démocratiques, les mouvements de la société civile ont démontré que rien ne se fera sans eux. Nous sauverons l'Algérie.

Droit de réponse de François Burgat

Source : *L'Express* du 20 juillet 1995.

Dans l'entretien « Nous sauverons l'Algérie... » (*L'Express* nº 2296), Khalida Messaoudi formule contre moi l'accusation particulièrement grave de donner à ses opposants un prétexte pour l'assassiner. Rétablir quelques données factuelles élémentaires constitue-t-il un appel au meurtre ? Les auteurs du putsch du 12 janvier 1992, que Mme Messaoudi nous dit combattre avec le même acharnement que les intégristes, l'ont bel et bien nommée (par le décret présidentiel nº 92-162 du 21 avril 1992, publié au JORADP nº 31 du 26 avril 1992, page 716) membre de l'ersatz de Parlement créé sur les décombres de l'assemblée élue pour « assister le Haut Comité d'Etat dans l'accomplissement de sa mission ». Mme Messaoudi n'a pas exercé cette fonction « sous Boudiaf », mais tout au long de la durée de vie de cette institution, soit jusqu'en janvier 1994. Les millions de téléspectateurs algériens qui ont entendu et vu - y compris sur leur chaîne nationale, pourtant solidement verrouillée par le régime - Mme Messaoudi réclamer l'« exécution» de prisonniers politiques, distribuer personnellement des armes à des villageois kabyles (8 mars 1995), fleurir les commissaires de police ou dénoncer avec passion la plate-forme réconciliatrice de Rome, qui gêne tant les généraux « éradicateurs », n'ont nullement besoin de mes remarques pour connaître les positions qu'elle a défendues depuis trois années. Certes, ces opinions ne justifient aucunement les menaces qui pèsent sur elle, pas plus que ne sont justifiées les menaces qui pèsent en silence sur des milliers d'autres Algériens. Il est vrai que les coupables de la désinformation sont moins Khalida Messaoudi et le petit nombre de ses compagnons de route que tous ceux qui persistent à lui accorder en France le monopole de la représentation d'une population déchirée.

3.4. Vers une dictature islamique

Source : *L'Express* du 5 décembre 1996, propos recueillis par Sylvaine Pasquier.

Pourquoi contestez-vous les résultats du référendum ?

De mémoire d'Algérien, jamais on n'a assisté à un trafic électoral aussi grossier, si ce n'est à l'époque coloniale. Grâce à des observations directes, on sait que, dans la capitale, le taux de participation à Bab el-Oued n'a été que de 6,2% ; à Belcourt, d'à peine plus de 14%. Dans certains centres de vote, les assesseurs ont été payés et renvoyés chez eux à 17 heures. De même à Constantine, où 28,4% des inscrits se sont rendus aux urnes. A Oran, l'estimation est d'environ 20%. Quant à la Kabylie, elle a voté magistralement à 5,21%. Du côté de l'immigration, seuls 8,6% des inscrits se sont prononcés. Loin du score officiellement proclamé - près de 80% - la participation réelle se situerait autour de 31%.

Quelle analyse faites-vous de cette nouvelle Constitution ?

Elle traduit juridiquement la volonté du pouvoir algérien d'exclure toute perspective d'alternance, niant ainsi l'un des principes fondateurs de la démocratie. Elle dote le chef de l'Etat de pouvoirs exorbitants. Le Parlement, par exemple, n'a que soixante-quinze jours pour voter la loi de finances. Au-delà, Liamine Zeroual la promulguera d'autorité. Il a la possibilité de légiférer par ordonnances. Il nomme le tiers des membres du Conseil de la nation - la Chambre haute, nouvellement créée - alors qu'une loi, pour être adoptée, doit y réunir une majorité des trois quarts. Constat mathématique : Zeroual s'octroie ainsi un véritable droit de veto et dépouille le Parlement de son rôle législatif !

Quel est le statut des femmes ?

Il importe, à ce sujet, de constater que l'islam, comme dans les précédentes Constitutions, est déclaré religion d'Etat. En outre, clause inédite et aggravante, les institutions doivent s'interdire

toute pratique contraire à la « morale islamique ». Dès lors, les dispositions relatives aux libertés et à l'égalité deviennent nulles et non avenues. L'islam, en effet, se réfère à la communauté. L'individu n'y a aucune existence propre ni aucun des droits qui lui sont reconnus dans les sociétés démocratiques. Certes, les femmes (articles 29 et 31) sont les égales des hommes devant la loi. Mais, en 1976, la Constitution de Boumedienne l'affirmait déjà - ce qui n'a pas empêché le parti unique d'imposer le Code de la famille. Au nom de quoi ? De la *chari'a*. Dans la mesure où les institutions, par conséquent la justice, sont désormais régies par la « morale islamique » - selon l'interprétation du pouvoir et de ses complices intégristes - c'est l'enfermement et l'absolue soumission à l'éternel masculin qui guettent les Algériennes.

Les islamistes ne sont-ils pas visés par l'interdiction de créer des partis sur une « base religieuse » ?

Contrairement à une opinion répandue, cette Constitution n'est pas dirigée contre eux. Bien au contraire, puisque les fondements de la république islamique sont désormais inscrits, de facto, dans le texte de référence de la nation. Aucun parti islamiste n'a d'ailleurs appelé au boycottage ni au vote négatif. Si Hamas s'est gardé de soutenir ouvertement le pouvoir, c'est parce qu'il a intégré une partie de la base du FIS, plus radicale qu'il ne l'est lui-même. Il a confié à l'UJEL, le syndicat étudiant qu'il contrôle, le soin de faire campagne en faveur du oui. En réalité, la véritable cible, ce sont les partis démocrates et laïques. Je vous renvoie à l'article 42 qui interdit d'utiliser - à des « fins partisanes et politiciennes » - les composantes fondamentales de l'identité algérienne. Soit, annonce le préambule, « l'islam, l'arabité et l'amazighité ». Dans le corps du texte, les deux premières sont institutionnalisées. L'arabe se voit réaffirmé comme langue nationale et officielle. Mieux : une loi sur la généralisation de l'arabisation sanctionnera, dès 1998, toute infraction par des poursuites pénales - à terme, c'est la condamnation à mort des médias francophones. En revanche, on cherche en vain la troisième composante. Les partis démocrates et laïques qui luttent pour la reconnaissance de la langue tamazight risquent, demain, de tomber sous le coup de l'illégalité. On cherche ainsi à évacuer ce débat et, du même coup, à les exclure. Certes, pour des raisons his-

toriques, la Kabylie a toujours été un moteur de la contestation. Il n'est pas le seul. L'Algérie a préservé des noyaux vivaces de résistance que ni régime ni islamistes n'ont pu tuer.

3.5. Les femmes sont plus menacées que jamais

Source : *L'Humanité* du 16 janvier 1997, propos recueillis par Françoise Germain-Robin.

Quelles sont les conséquences prévisibles de la nouvelle Constitution sur la situation des femmes algériennes ?

La plus importante ne concerne pas seulement les femmes mais tous les citoyens: selon ce texte, le pouvoir législatif en Algérie est nul. Les députés ne pourront rien changer aux projets du gouvernement. Le président de la République disposera, à travers le Sénat, d'un droit de veto absolu.

Pour les femmes, les articles les plus graves sont le 2 et le 9. Le 2, qui proclame l'islam religion de l'Etat, existe déjà depuis l'indépendance et tous les présidents successifs l'ont maintenu. Mais il est encore aggravé par le 9, qui dit textuellement : « Les institutions devront interdire les pratiques contraires à la morale islamique. » Une phrase qui renvoie à la *char'ia*. Une phrase qu'utilisait l'ayatollah Khomeiny en Iran, pour justifier la répression, et Ali Belhadj (numéro deux du FIS, NDLR), pour justifier les assassinats. N'importe quel intégriste, peut, à partir de là, obliger les femmes à porter le voile ou leur interdire de travailler. Si vous demandez aux talibans afghans pourquoi ils fouettent les femmes dévoilées, ils vous répondront que c'est pour leurs pratiques contraires à la morale islamique. Demain, les revendications qui sont les nôtres, comme l'abolition du Code de la famille et des lois égalitaires, seront peut-être interdites, car contraires à la « morale islamique ».

Vous pensez donc que cette Constitution va favoriser l'intégrisme ?

Je pense en tout cas que les islamistes y trouvent leur compte et ne pouvaient pas en rêver une meilleure. Hamas, qui avait officiellement laissé la liberté de vote à ses électeurs, a fait activement campagne pour le 'oui' à travers les étudiants de son mouvement, l'UJEL.

Comment, dans ces conditions, pensez-vous que puisse continuer le combat des femmes ?

Nous espérions pouvoir disposer d'une tribune à l'Assemblée, mais il va falloir trouver d'autres moyens. Inventer. Il faut que les femmes se mettent dans les créneaux de prise du pouvoir, économique et politique. Pour l'instant, la situation n'est pas rose: les femmes vivent sous le Code de la famille et sont exclues du développement, avec moins de 7% de femmes actives. La vie associative est de plus en plus dure. Elle est verrouillée d'un côté par le pouvoir, de l'autre par les bras armés du FIS, qui tuent. Par exemple, après l'attentat de la rue Didouche, on a voulu manifester pour hurler notre révolte. On n'a pas eu l'autorisation...

Comment interprétez-vous cette reprise de la terreur ?

Depuis 1991, tous les ramadans sont précédés et accompagnés d'attentats. Fondamentalement, cela veut dire que l'intégrisme est un mouvement pour lequel le meurtre constitue une stratégie. Les intégristes croient qu'en tuant des 'infidèles' ils iront droit au paradis et ils pensent que le ramadan est un bon moment pour le faire. D'ailleurs, ils coupent l'index droit de leurs victimes pour les empêcher de faire le signe qui accompagne la *chahada* (profession de foi) que doit prononcer tout musulman avant de mourir.

Une loi récente rend l'usage de l'arabe obligatoire à partir du mois de juillet. Qu'en pensez-vous ?

C'est une loi fascisante, qui exclut de la communauté nationale une partie de la population algérienne, un déni culturel et linguistique de tous les berbérophones, qui ne se limitent pas aux Kabyles. Il y a aussi les Chaouis, les Mozabites, les gens de Cherchell, du Chenoua et de l'Ouarsenis, les Touareg... C'est le signe d'un blocage total, un gâchis dont le pouvoir porte l'entière responsabilité. Et la catastrophe n'est pas seulement politique, mais aussi économique. On est au bord d'une explosion sociale dont j'espère qu'elle se fera dans un certain ordre et ne se retournera pas, une fois de plus, contre les plus défavorisés.

3.6. Dialoguer avec le FIS, c'est se soumettre

Source : *L'Humanité* du 7 février 1997, propos recueillis par Hassane Zerrouky.

Comment expliquez-vous la violence actuelle ?

D'abord, je fais remarquer que la stratégie des attentats à la voiture piégée a été inaugurée en janvier 1995 au moment même où était signé l'accord de Rome entre le FIS, le FFS, le FLN et Ben Bella. Anouar Haddam, signataire de cet accord, s'est empressé de revendiquer à travers les médias cet attentat. Cette violence s'explique par trois faits. Premièrement, ces attentats portent une signature. Ils sont signés. Quiconque prétend qu'il ne sait pas « qui tue » est complice. Deuxièmement, cette violence extrême n'est pas conjoncturelle. Elle répond à un objectif précis. Elle est consubstantielle au projet intégriste. Troisièmement, ce terrorisme n'est pas aveugle. Il consiste à tuer, pour tuer le maximum. Et dans la façon de tuer - décapitation, égorgement, démembrement des corps des victimes, etc. -, il s'agit de marquer les survivants, de les terroriser, dans un but de les soumettre et de leur faire accepter le projet intégriste.

Dans ce cas, ils se mettent à dos la population ?

Il faut savoir que l'intégrisme n'est pas là pour convaincre mais pour soumettre. Mais à travers cette barbarie intégriste, il y a une explication, au moins une: l'élection présidentielle de novembre 1995. Le FIS et son bras armé - GIA ou AIS - ont appelé au boycott de cette élection en menaçant de mort quiconque ira voter, y compris leurs familles. Ses alliés - le FLN, le FFS, Ben Bella, le Parti des travailleurs de Louisa Hanoune - ont fait de même, à charge cependant au bras armé du FIS de faire accepter cet appel au boycott par la violence. Que s'est-il passé alors ? Le monde entier a vu tout un peuple faire un pied de nez à ces gens en participant massivement au scrutin présidentiel. Ce vote, pour moi, est un vote contre le FIS. Le FIS a compris à ce moment-là qu'il ne

pouvait plus rien attendre de la population. A partir de là, son bras armé a décidé de s'attaquer aux civils sans distinction. Ça exprime aussi le fait que le FIS est dans le désarroi. Un parti qui a une perspective politique ne fait pas ça. Ce n'est plus un parti mais une nébuleuse de mort qui a tout misé dans cet espoir vain et fou d'imposer son projet fasciste. Dans ces conditions, nous demander de dialoguer, c'est nous demander de nous soumettre.

Alors, quelle sortie de crise ?

Il faut construire rapidement l'union des démocrates. La résistance des Algériennes et des Algériens contre l'intégrisme et les tentations de collaboration du pouvoir avec l'islamisme doit avoir un prolongement institutionnel. J'ajoute que l'Algérie n'est pas une planète à part. Alors ceux qui disent que la Constitution actuelle verrouille le champ politique - ce qui est vrai - je leur rappelle que la Constitution gaullienne de 1958 a été rejetée en son temps par les partis de gauche en France. Et pourtant, ça ne les a pas empêchés de se mobiliser et de s'unir. Dès lors, je ne vois pas pourquoi, en Algérie, on ne peut pas faire de même. Par conséquent, j'invite les démocrates Algériens à tirer les leçons des expériences des autres pays.

3.7. Le peuple sait qui tue

Source : *Regard* du mois d'octobre 1997.

Merci de donner la parole au peuple algérien qui refuse de mourir égorgé[18]. Les nouvelles d'Algérie ne sont pas bonnes. La population vivant notamment au centre d'Alger a vécu un véritable génocide. Nous lisons toujours, dans la presse européenne, souvent sous la plume de pseudo-spécialistes de l'Algérie, la question suivante : Qui tue ? Je prends la responsabilité de dire, au nom des bébés décapités, au nom des femmes égorgées : ce sont les groupes islamistes armés ! Ces massacres sont d'ailleurs revendiqués par ces groupes islamistes du FIS, dont le chef est Abassi Madani. Je lance un appel fraternel à ceux qui se posent encore la question, peut-être de bonne foi. Chaque fois que vous ôtez la responsabilité aux assassins, vous enlevez en même temps leur qualité aux victimes absolues, vous décrédibilisez l'Etat algérien. Et je marque une différence entre l'Etat et le pouvoir. Notre lutte est très difficile car comment comprendre l'acharnement qui conduit à retirer un fœtus de sa mère, face au père, à mettre un bébé dans un four ou à le couper en quatre ? Ils veulent massacrer de la façon la plus barbare. Leur but est clair : semer la panique dans la population, la conduire à fuir, à déferler sur Alger afin de faire imploser la capitale. Le FIS vise à imposer un chaos afin de prendre le pouvoir, tout le pouvoir. Chers amis qui souhaitez nous aider, vous entendez appeler à une conférence internationale sur l'Algérie. Ce serait en fait une chance inespérée pour les assassins de femmes, de vieillards, de bébés. Ce serait nous faire admettre l'obligation de négocier avec les terroristes islamistes. Cela n'a pu être obtenu en Algérie à ce jour. Je vous le demande, ne soutenez pas ce projet contre les Algériens ! Il est très difficile pour nous de garder notre sérénité, mais l'Algérie a les moyens de s'en sortir. Il y a eu des moments de panique après ces crimes terribles, on en aurait eu à moins. Mais

[18] Khalida Messaoudi remercie ici les participants au rassemblement de solidarité pour l'Algérie organisé à la fête de *L'Humanité*.

ensuite, la peur a aussi enfanté le courage et la dignité. Les jeunes s'organisent. Même les enfants ! Ils refusent à Abassi Madani le titre de sauveur. Car le peuple sait qui tue ! Abassi Madani doit être jugé par un tribunal international pour les crimes dont il est responsable. Les Algériens refusent qu'il soit lavé de ses crimes. Si nous n'avons nul besoin d'une conférence internationale, en revanche, nous souhaitons tout votre soutien pour les jeunes, pour les femmes, pour les travailleurs qui se battent tous les jours en Algérie. L'Algérie n'est pas Kaboul, ni Karthoum. L'Algérie ne sera jamais Téhéran ! Nous avons les moyens de nous battre. Les massacres durent depuis six mois et Abassi Madani a osé déclarer qu'il pourrait les faire cesser. Cela signifie d'abord qu'il reconnaît sa responsabilité pour les assassinats perpétrés par centaines puisqu'il ne l'a pas fait depuis sa libération. Est-ce un hasard si dès le lendemain, à Paris, Rome et ailleurs des voix se sont élevées pour le désigner comme l'homme de la paix et pour proposer une conférence internationale ? Je le répète, ce n'est pas de cela dont nous avons besoin, mais de votre aide pour desserrer l'étau autour des démocrates algériens. Il faut cesser de dire qu'il n'y a en Algérie que l'Etat et le FIS. Il y a une autre voie. Elle est très difficile mais c'est la seule. Les jeunes, les femmes, les travailleurs ont leurs associations. Les organisations politiques démocratiques existent. Ils ont besoin de vous.

3.8. L'Algérienne debout, le philosophe à genoux et la Prussienne hébétée[19]

Source : Entretien avec André Glucksmann lors de l'émission *Le Bon Plaisir* de Katharina von Bülow sur les ondes de la chaîne radiophonique France-Culture (édition du Samedi 15 novembre 1997). Transcription faite par Ginette Skandrani et publiée dans La Pravda des Salons, *Basta*, numéro unique, novembre 1997.

André Glucksmann : […] Il y a quelque chose qui n'échappe pas à un regard féminin, c'est probablement que la cruauté de la barbarie les atteint en plein ventre, avec des couteaux malheureusement très souvent et c'est pour ça que je voulais parler de l'Algérie, aussi parce qu'il y a en France une sorte de silence, d'incompréhension et probablement de peur. Khalida, qu'est-ce qui se passe ?

Khalida Messaoudi : D'abord je tiens quand même à remercier André de m'avoir invitée à son émission *Au Bon Plaisir*. Pourquoi ? Parce que la voix d'André Glucksmann, pour nous qui vivons en Algérie, est l'une des rares, extrêmement rares dans le monde occidental, notamment en France, qui ne s'acharnent pas, je dis bien ne s'acharnent pas à augmenter notre solitude. Quand je dis notre, quand je dis nous, je vais parler, utiliser un terme qu'utilisent les Algériens, ils disent nous les Algériens normaux, c'est-à-dire nous qui ne sommes ni le pouvoir ni les intégristes, nous qui ne tuons personne, nous qui n'avons jamais persécuté personne. Et qu'est-ce que j'appelle augmenter notre solitude ? C'est cette façon extraordinaire de déposséder quelqu'un de sa parole, de penser pour lui, à partir d'une capitale lointaine, où, je suis désolée, je suis très contente qu'on ne risque pas sa peau à Paris et j'espère que ça restera comme ça pour l'éternité, mais où quand même, il faut le dire, on ne risque pas un cheveu de sa tête, et on dépossède les gens qui vivent en Algérie de leur parole, de leur vécu, pour penser à leur

[19] Ce titre est de la revue *Basta* qui a publié la transcription de l'entretien.

place, pour décrire ce qui se passe à leur place, pour ensuite monter des analyses à leur place et proposer, et souvent imposer parfois, ça prend vraiment des contours d'« imposer », des solutions entre guillemets à leur place. C'est devenu une mode à Paris, de penser comme ça, de faire comme ça. Alors c'est à la mode de dire : on ne sait pas qui tue, c'est à la mode de dire que tous les journalistes algériens sont des vendus au pouvoir et donc ce n'est pas la peine de les écouter, c'est à la mode de dire « victimes du terrorisme » et les intégristes même chose dans le même sac, comme ça on ne prend pas de risques.

André Glucksmann : Il y a quelque chose, c'est vrai, d'extrêmement pénible, d'extrêmement pesant dans le silence français, qui peut s'expliquer par mille ou deux mille façons, mais d'abord il vous prend la gorge, enfin… Avant-hier, il y avait onze institutrices égorgées devant leurs élèves. Normalement, ça aurait fait la une de tous les canards si ça s'était passé à Batignolles, ou si ça s'était passé dans la banlieue de Barcelone ou dans la périphérie de Bruxelles. Là, ça fait trois lignes, cinq lignes, même pas la une dans les informations, et ça a été oublié le lendemain, donc il y a quelque chose d'épouvantable, d'épouvantable dans le fait qu'on admette, et silencieusement, de fermer les yeux. Le caractère même du crime est absolument épouvantable, mais je pense que ça n'a pas échappé aux Français, le fait d'égorger les institutrices devant leurs élèves, c'est absolument horrible et c'est cette horreur qui fait que nous nous fermons les yeux.

Khalida Messaoudi : Oui, alors, bon, d'abord je pense que, enfin, moi, je n'ai pas à jeter la pierre aux intellectuels français, ni aux journalistes, parce que je pense, et c'est très sincère, je pense que c'est à nous Algériens de nous battre chez nous. Pour votre information, et j'ai ramené les journaux avec moi, les journaux indépendants algériens font la une avec ça, ils font l'information, ils font tout ce qu'ils peuvent, évidemment ils ont beaucoup de difficultés, mais ils font ce qu'ils peuvent. En France, je me dis, il y a beaucoup de raisons, d'abord parce que le gouvernement algérien ne délivre pas de visas facilement aux journalistes étrangers, ensuite peut-être parce que les gens ne comprennent pas ce qui se passe, ils ne comprennent pas, donc, bon, ils se taisent. Cela étant dit, peut-être, moi, ce que j'espère, c'est qu'ils apprennent, que les intellectuels, les journalistes français apprennent à nous écouter. Nous

écouter, nous qui vivons là-bas, alors, je suis allée à Bentalha. Bentalha c'est à pft… un kilomètre et demi de Beraki. Beraki est une commune d'Alger, Alger qui est aujourd'hui un immense gouvernorat, où il y a 57 communes. Donc c'est l'une des communes et dans cette commune, il y a donc des sous-communes, si tu veux, dont Bentalha, qui… C'est une région qui se trouve donc à 20 km d'Alger-Centre et c'est une commune semi-rurale, c'est sur la Mitidja, les pleines les plus riches d'Algérie, j'allais dire du Maghreb, d'Afrique du Nord. Bon il y a eu le massacre que vous avez vu, dont vous avez vu des images à la télé, donc où il y a toute une polémique sur le nombre de morts. Bon, moi j'ai appris la nouvelle le matin à 9 heures. J'y étais vers… On a démarré d'Alger à midi, midi et demi, on y était vers treize heures trente, avec les barrages et tout ça… Bon. Quand je suis arrivée, évidemment j'ai trouvé les gendarmes, les policiers, la protection civile, j'ai trouvé les rescapés, quelques rescapés survivants, beaucoup de blessés, une quarantaine de survivants blessés. Alors, sur le chiffre, moi je donne un chiffre, parce que je l'ai vérifié : avant de quitter Bentalha vers 16 heures, je suis allée au cimetière, j'ai compté avec les citoyens des autres lotissements, parce que dans Bentalha, il y a dix lotissements, et c'est un lotissement qui a été massacré. Il y avait 260 tombes, au moment.

André Glucksmann : Fraîches ?

Khalida Messaoudi : Fraîches, oui, oui, oui, tombes, c'est-à-dire la mairie était obligée de travailler au bulldozer, parce que, à cette époque-là, parce qu'il fallait, il fait très chaud à Alger, il fallait enterrer tout de suite. Alors, il y avait 260 tombes creusées depuis le matin, écrasante majorité de femmes et d'enfants. J'ai parlé à la population des autres lotissements, j'ai vu le corps de l'un des terroristes abattus. Pour mon malheur, parce que je ne l'oublierai jamais, j'ai vu le corps de l'un des exécuteurs d'enfants. Je tiens à le décrire, c'est affreux, mais bon je le fais : c'était un jeune de 25 ans à peu près, 1 mètre 85, sans barbe, très bien rasé, coupe à la mode, short *Nike*, chaussures *Nike*, torse nu, rouge de sang de la tête aux pieds, parce que c'était l'un des exécuteurs d'enfants. Il était assis au milieu d'une… comment on pourrait appeler ça ? une place, tout autour il y a des maisons, pas des baraques du tout, de grosses maisons en béton avec terrasse et on lui envoyait les enfants par les terrasses. Et… il égorgeait. Et… il a été abattu au moment où les

forces de sécurité ont pu pénétrer dans ce lotissement qui avait été, dont les pourtours avaient été minés.

André Glucksmann : Minés comment ?

Khalida Messaoudi : Minés par le GIA !

André Glucksmann : Hmmm.

Khalida Messaoudi : Alors, ce que j'ai appris, par aussi bien les quelques rescapés qui étaient là que les habitants des lotissements aux alentours, c'est que 48 heures avant, le GIA, ce groupe en question, était dans ce lotissement, en train de dîner.

André Glucksmann : Pacifiquement ?

Khalida Messaoudi : Pacifiquement ! Parce que parmi eux, les membres du GIA, du groupe islamique armé qui a massacré ce lotissement, beaucoup sont des enfants de ces gens-là ! Des enfants, des neveux, des gens de la famille ! Bon. Et ce qui a dû se passer, c'est ce que les citoyens des autres lotissements m'ont raconté, donc, le jour où ces gens-là, n'en pouvant plus, d'abord à cause des massacres commis ailleurs, ensuite parce qu'ils n'en peuvent plus, de soutenir comme ça des hordes d'assassins, ils ont dit basta, s'il vous plaît, on n'a plus rien à donner, ils les ont assurés – ça, c'est vraiment les témoignages des citoyens et qui maintenant sont d'un courage extraordinaire – d'ailleurs c'est indescriptible, tellement c'est un courage simple – qui tiennent à témoigner, ils parlent à tout le monde, ils parlent à la presse, ils demandent à tous les journalistes algériens qui partent : S'il vous plaît, racontez ! J'ai ramené des pages de reportages de journalistes algériens, donc… ces gens témoignent que, par représailles, ils ont massacré.

André Glucksmann : Parce qu'ils étaient soutenus auparavant par cette population ?

Khalida Messaoudi : Ils étaient soutenus par ces gens-là, bien sûr, mais qui étaient leur famille ! Alors les paysans des autres lotissements, qu'est-ce qu'ils disent ? Ils disent que tous les autres lotissements sont organisés en groupes d'autodéfense, encadrés par la gendarmerie, pour que ça ne verse pas dans autre chose, bien sûr, heureusement. C'est le seul lotissement qui avait refusé de s'organiser en groupe d'autodéfense. Et pour cause ! Etant pris sous, enfin, étant dans, sous l'emprise et… c'est vraiment le chantage, de leurs propres enfants. Donc, pour le GIA, pour investir, ayant besoin de faire le plus de massacres, parce qu'il ne faut jamais dire que le

GIA tue de manière aveugle. Il ne fait rien de manière aveugle. Il y a une stratégie, il y a un objectif, tout est tracé, il ne fait rien pour rien. Il a besoin, depuis six mois à peu près, parce que ce n'est pas de maintenant que ça dure, les massacres collectifs, on en parle maintenant depuis un mois, un mois et demi, mais ça dure depuis six mois ! Les journaux algériens en parlaient. Donc depuis six mois, la stratégie du GIA, c'est de massacrer autour d'Alger et vraiment d'arriver sur Alger, le but étant de faire déferler les populations sur la capitale et la faire imploser, je veux dire, c'est connu. Mais pour un massacre collectif, il faut qu'il puisse rentrer dans une région où il n'y a pas de résistance. Ou bien les gens…

André Glucksmann : Pour terroriser.

Khalida Messaoudi : Voilà.

André Glucksmann : Et faire des exemples.

Khalida Messaoudi : Absolument. Donc ou bien, c'est des régions isolées, où personne n'est armé et là, c'est la belle affaire, ou alors c'est des gens des régions acquises, puisque le but étant de massacrer au maximum. Bentalha permet de terroriser l'Algérie entière, tous les quartiers.

André Glucksmann : Qui donc désertent les lieux un peu isolés des banlieues lointaines.

Khalida Messaoudi : Absolument.

André Glucksmann : Et refluent sur Alger.

Khalida Messaoudi : Refluent sur Alger.

André Glucksmann : D'où : Alger déborde de gens, devient incontrôlable.

Khalida Messaoudi : Absolument, et à ce moment là, le FIS, la belle affaire, appelle à l'autodéfense, à s'armer, et à ce moment-là, tout le monde s'arme et là, personne ne contrôle plus rien et n'importe qui peut allumer la mèche et c'est l'implosion et nous arrivons dans la « kaboulisation » d'Alger. Quand on a des bébés coupés en morceaux, vous croyez que n'importe quel soldat peut faire ça ?

André Glucksmann : Oui, ça c'est pour la fameuse thèse que ce ne sont pas des gens, ce ne sont pas les islamistes, ce n'est pas le GIA,

mais c'est l'armée, les policiers, les gendarmes, déguisés avec des fausses barbes.

Khalida Messaoudi : D'abord, le GIA revendique…

André Glucksmann : Oui.

Khalida Messaoudi : Le GIA revendique aussi bien par ses communiqués que dans ses bulletins, j'insiste. Ces bulletins, vous avez une chance terrible d'être européen, je dis ça parce que vous n'avez pas besoin de visas pour aller dans les pays d'Europe. Il suffit de faire un saut à Londres – à Alger, on appelle Londres la Mecque de l'intégrisme – il suffit de faire un saut à Londres, à Stockholm, je cite au hasard, Lausanne, et vous avez tous les bulletins, absolument tous les bulletins de tous les groupes islamiques armés, et dans chaque groupe islamique armé, vous savez qu'il y a ce qu'ils appellent *kataeb*, c'est-à-dire, je ne sais pas comment on va les appeler, les factions. Le GIA a plusieurs factions et chaque faction a son bulletin. Vous allez les voir, ils vont vous décrire les choses et vous les revendiquer. Et vous avez des portes-parole à Londres qui parlent, qui font des conférences de presse, qui revendiquent ! Ça, c'est pour la revendication côté GIA. Maintenant, côté factuel, ce qui se passe dans mon pays, franchement, la façon dont les gens sont assassinés, il y a un rituel, il y a une répétition, il y a un argumentaire, un argumentaire fanatique. Le GIA dit et explique : « Ce sont des offrandes à Dieu, parce que le peuple et mécréant. » Si le peuple était croyant, de leur point de vue, il les aurait aidés dans la lutte contre la junte militaire, donc ils le punissent.

Katharina von Bülow : Et le rituel correspond ?…

Khalida Messaoudi : Le rituel est le même depuis six mois : ils débarquent, même quand ils ont des armes à feu… – on en est arrivés en Algérie à rêver de mourir par armes à feu plutôt que d'être tranché par un couteau ou une hache – on en arrive là aujourd'hui et le phénomène de répétition, ça vous donne quoi, ça, vous les journalistes, vous avez un nom, ça, c'est une signature, en plus des revendications. Alors, qu'on se comprenne bien : je ne suis pas en train de défendre l'Etat algérien, ni le pouvoir algérien. Excusez-moi, je fais une différence, j'ai le malheur, oui… la langue française est très précise : l'Etat, c'est un ensemble d'institutions dont la société a besoin pour rester organisée, ne pas sombrer dans la barbarie et je suis désolée de choquer, je tiens à ce qu'il reste un Etat en Algérie, au sens des institutions que se donne une société pour vi-

vre de manière civilisée. Le pouvoir algérien, c'est autre chose ! Le pouvoir algérien, moi je suis une opposante au pouvoir algérien, et l'opposition au pouvoir algérien, nous l'assumons en Algérie. J'appartiens à un courant politique qui estime que l'opposition doit être pacifique, parce que nous ne croyons pas à la guerre. Le pouvoir algérien aujourd'hui, comment il appelle les groupes islamiques armés ? Mais il ne les appelle pas groupes terroristes-intégristes, non, il les appelle groupes d'assassins, de bandits, de criminels. Belle affaire ! Ça permet de dissocier l'acte militaire de l'appartenance idéologico-politique. Autrement dit, ça permet de couper le bras armé de l'intégrisme, de le couper de sa matrice idéologique. Pourquoi ?

André Glucksmann : Ça permet, ça permet…

Khalida Messaoudi : Parce que le pouvoir algérien est en *deal* total avec l'intégrisme.

André Glucksmann : Voilà, ça permet…

Khalida Messaoudi : Et ça, les adeptes de « on ne sait pas qui tue » le savent.

André Glucksmann : Oui, ça permet d'organiser le partage du gâteau. Evidemment, il y a encore des disputes sur qui aura la plus grosse part…

Khalida Messaoudi : Absolument, absolument ! Ça permet d'organiser le partage du pouvoir entre une force politique totalitaire, fondamentalement, et le pouvoir algérien. Bien sûr, ils peuvent se disputer sur qui prend quel pourcentage, mais le *deal* est là.

André Glucksmann : En gros, aux islamistes la régie de la société.

Khalida Messaoudi : Absolument, oui.

André Glucksmann : Et au pouvoir actuel la disposition de la force et des hydrocarbures, évidemment.

Khalida Messaoudi : La disposition de la force et des hydrocarbures, évidemment.

André Glucksmann : Hmmm ?

Khalida Messaoudi : Et des hydrocarbures, source de richesse !

André Glucksmann : Ah ben oui, et là-dessus on se partage la rente pétrolière.

Khalida Messaoudi : Ab-so-lu-ment

André Glucksmann : Et les bénéfices de la corruption.

Khalida Messaoudi : Bien sûr ! Alors, franchement, quand on dit « on ne sait pas qui tue », moi je tiens à cela, à régler cette question. Je pose la question : ceux qui disent ça, est-ce qu'ils se rendent compte de la responsabilité historique qu'ils prennent ? Parce que dire : on ne sait pas qui tue, c'est refuser de désigner les coupables, et donc de reconnaître aux victimes un statut de victimes. Et ça, c'est très grave. Alors, je peux comprendre que les gens aient peur et je les comprends. Oh mon Dieu, je les comprends. Ils peuvent avoir peur. Mais quand on a peur, en tout cas dans ma culture – la peur est humaine – on se tait. C'est possible d'avoir peur, alors on se tait, mais on ne dit pas : on ne sait pas qui tue, parce qu'on n'a pas le droit d'enlever au bébé massacré son statut de victime. On n'a pas le droit de ne pas désigner son massacreur. Celui qui l'a massacré, c'est le Groupe islamique armé. Alors, deuxième chose : mais c'est la belle affaire pour les groupes islamiques armés ! « On ne sait pas qui tue », ça veut dire quoi ? Ils ne sont pas coupables. Ils peuvent continuer. De toute façon, il y aura des gens bien-pensants, qui ont les médias entre les mains, pour dire : « on ne sait pas qui tue », donc pour les déculpabiliser.

Katharina von Bülow : Justement, je voulais poser une question en tant qu'Occidentale : nous avons eu nos guerres de religion, mais ce qui me frappe dans votre description et dans votre questionnement et vos affirmations, c'est la question suivante : quelque part, je me pose la question : par quelle éducation religieuse et civile, par quelle éducation familiale et sociale, ces islamistes sont-ils passés ? Quelle est l'inscription du religieux traditionnellement de la population algérienne pour que des jeunes hommes tels que vous avez décrit le massacreur, puissent arriver à un tel degré de… je ne sais pas s'il faut l'appeler fanatisme, pour justifier devant leurs propres yeux de telles horreurs, parce que, au moment où ils coupent la gorge d'un bébé, ce sont des hommes, jeunes, qui, après, vont prendre un café.

Khalida Messaoudi : [Silence] Je… je ne veux pas être violente et il ne faut pas croire que je veux être agressive, pas du tout. J'ai envie de vous dire, et je suis gênée de le dire comme ça, parce que André, c'est André qui est là en face de moi. Est-ce que vous croyez que les nazis ne buvaient pas leur café après avoir mis le feu ? C'était des êtres humains qui écoutaient de la musique classique,

qui peignaient même, j'ai vu un film où… il y en avait même qui faisaient de la peinture.

Katharina von Bülow : Qui adoraient Beethoven !

Khalida Messaoudi : Et qui lisaient de la philosophie et qui lisaient… comment il s'appelle, le grand philosophe, le grand philosophe, là, allemand ?

André Glucksmann : Heidegger (rire)

Khalida Messaoudi : Heidegger, et ils allaient massacrer ! Pour moi, petite personne, dans mon petit coin, à Alger, je tiens à une chose : jamais je ne dirai que les groupes islamiques armés ne sont pas des humains. Ce sont des êtres humains et de toute manière, je suis persuadée qu'aucun animal ne peut faire ce que font ces gens-là. Il n'y a qu'un être humain pour pouvoir être capable de faire ce qu'ils font en Algérie, ce qu'au Rwanda les massacreurs ont fait. Pol Pot est un être humain, les nazis étaient des êtres humains. Je crois que ça, si on l'oublie, on est foutu.

[Pause musicale]

Maintenant, évidement, ces gens-là, est-ce qu'ils sont issus d'une culture qui leur transmet ça ? Je ne peux pas penser cela, parce que sinon, je deviendrais raciste. Ça voudrait dire qu'il y a des cultures, des races, des ethnies qui sont productrices de génocidaires plus que d'autres et ça, c'est très grave, parce qu'on tombe dans l'autre… Bien. Je ne pense pas du tout que les Algériens soient plus violents qu'un autre peuple. Alors maintenant, est-ce que, objectivement, en Algérie il y a des choses, et à l'extérieur, qui font qu'une jeunesse – c'est vrai, l'égorgeur que j'ai vu, dont j'ai vu le corps abattu, c'est vrai, il est sorti de l'école algérienne… Comment une école algérienne peut produire ça ? Alors, il y a des chercheurs algériens qui ont travaillé sur l'école. Effectivement, la fanatisation, elle commence par l'école ! Dans le journal d'aujourd'hui, un des journaux algériens, *El Watan*, non, *Liberté*, il est écrit qu'il y a un wali – le wali, chez nous, c'est l'équivalent du préfet plus des compétence disons du gouverneur etc., bien – bon, il fait une inspection dans une école et il trouve sur le mur une inscription en arabe, soi-disant tirée du Coran, selon laquelle le paradis est sous les sabres.

André Glucksmann : Sous ?

Khalida Messaoudi : Sous les sabres. Ça veut dire quoi ? Egorgez, vous irez au paradis. Le chemin vers le paradis doit être jonché de têtes. C'était affiché. Mais au-delà, il y a les programmes scolaires. D'abord du point de vue du contenu pédagogique et des méthodes pédagogiques, c'est le pavlovisme et là, il y a une Algérienne – c'est pour ça que je vous dis : l'opposition au pouvoir algérien est assumée en Algérie par des Algériens et des Algériennes très courageux – une Algérienne qui a travaillé sur l'école algérienne et qui a sorti un livre qui a été une bombe en Algérie en 89, qui s'appelait *L'école algérienne de Ben Badis à Pavlov*, où elle démontrait que les méthodes utilisées pendant les quatre premières années de l'école étaient vraiment des méthodes de pavlovisme, c'est-à-dire mise en condition etc. Ça vous fait des petits soldats prêts à être manipulés par n'importe quelle idéologie fascisante et totalitaire, pas seulement l'intégrisme religieux. Troisième chose : le contenu des enseignements. Un contenu de fanatisation, d'exclusion, da haine de l'autre. D'abord le contenu de ce qui enseigné du point de vue religieux, c'est vraiment le côté, disons la version la plus intégriste, la version, parce que vous pouvez avoir plusieurs versions enseignées d'une religion quelle qu'elle soit, eh bien ce qui enseigné dans l'école algérienne, dans le système éducatif algérien, c'est vraiment la version la plus intégriste. Ensuite, ce qui est enseigné en histoire etc., c'est la falsification totale, c'est la négation de tout ce qui est algérien, c'est toujours « nous sommes… », les enfants sont à la limite, à l'école on leur apprend qu'ils font partie d'un ensemble arabo-musulman, mais c'est quoi l'Algérie là-dedans, c'est un petit point comme ça… Mais le pire, c'est ce qui est enseigné dans les programmes de ce qu'on appelle éducation islamique. Vous ajoutez à cela le contenu des valeurs entre guillemets enseignées. C'est… le racisme, la haine de l'occidental, c'est la haine du Berbère, c'est la haine des Noirs, c'est la haine du Chrétien, c'est la haine du Juif, vous pouvez, vous le pensez bien, et les islamistes, c'est les pires antisémites que je connaisse ! Mais ça c'est dû à quoi ? Mais c'est dû à une décision du pouvoir algérien que ceux… – ici, chez vous, les bien-pensants, intellectuels et journalistes, qui défendent les islamistes ; qui ne le disent pas et ils le savent très bien – le pouvoir algérien, en 1980, ça a commencé avant mais disons, en 80, ça a été le *deal* total, a offert l'école algérienne qui est une école publique – nous n'avons pas d'école privée – il a offert l'école algérienne, dans le cadre de concessions politiques de partage, il l'a offerte aux isla-

mistes, qui existaient dans le FLN, parti unique au pouvoir. Je pense très sincèrement que le pouvoir algérien a compris à un moment qu'il avait affaire à un pays, une société, à cause de son histoire, où les capacités, les possibilités de démocratisation étaient réelles. Il y avait des cadres algériens, des intellectuels, des femmes courageuses, qui étaient prêts à se battre et à payer le prix pour un idéal démocratique. Ils ont pris les devants en partageant – ça fait longtemps – en donnant une partie des institutions aux islamistes qui ont permis d'encadrer une partie de la société, sauf que ça ne se passe pas aussi bien qu'ils l'ont programmé, parce que l'Algérie, c'est un peu particulier et que, malgré tout, ce pays a produit autre chose, il a produit des gens capables de rester chez eux et de se battre pour la démocratie, des gens qui connaissent l'histoire de l'humanité et qui disent – je vous jure, on se pose, nous, souvent la question, question que vous m'aviez posée au début – : et si en Allemagne, il y avait eu des gens pour dire non ?

[Pause musicale]

En Algérie, il y a vraiment une population… – elle n'est pas majoritaire, mais elle est importante, très importante, elle n'a pas l'écrasante majorité absolue, mais elle a une force réelle –, cette population est attachée d'une manière viscérale à la démocratie. Par ailleurs, la majorité écrasante des Algériens sont attachés à quelque chose de simple : la liberté, la dignité. Donc, il y a des gens prêts à mourir pour la démocratie et la liberté. J'adore la vie, je ne veux pas mourir, mais je n'accepterai pas, moi, de vivre à genoux, sous une république islamique, comme je sais qu'ils ne me laisseront même pas vivre à genoux et que je ne suis une…, je n'ai pas d'âme de martyr ni de quelqu'un qui va souffrir pour que… je ferai tout pour m'en sortir autrement. Comme je ne suis pas la seule dans ce cas, il y en a beaucoup, eh bien, ça ne se passera pas. En tout cas, le *deal* actuel entre le pouvoir et les islamistes ne se passera pas d'une manière douce. C'est ça que le monde doit comprendre.

André Glucksmann : Chers auditeurs, vous venez d'entendre ce que les salons parisiens et beaucoup de salles de rédaction des plus huppés et des plus distingués appellent une éradicatrice. Alors, il faut quand même savoir que Khalida est sur la brèche en fait depuis 1980, vous pouvez le lire dans la livre qu'elle a écrit, qui existe en poche et… C'est quoi le titre, c'est *Une femme debout* ?

Khalida Messaoudi : *Une Algérienne debout*.

André Glucksmann : *Une Algérienne debout*, donc elle a milité dans les mouvements féministes, dans les mouvements de défense de la culture berbère…

[fin de l'enregistrement]

3.9. Ce que j'ai dit à la Troïka

Source : *L'Humanité* du 21 janvier 1998, propos recueillis par Pierre Barbancey.

Vous avez été reçu hier par la troïka[20]*. Comment s'est déroulée cette rencontre ?*

Les parlementaires du RCD ont été reçus avec ceux du FFS, de Ennahda (islamiste) et du PT (trotskiste). Tous ensemble. On nous a demandé de faire un petit exposé de cinq minutes chacun. Il était question d'avoir un débat. Or, la troïka a écouté chaque parti et ça s'est terminé là. Donc, les membres de la troïka ne nous ont pas dit ce qu'ils étaient venus faire ni ce qu'ils nous demandaient. Ils n'ont pas eu le temps apparemment...

Que leur avez-vous dit ?

En tant que RCD, nous avons d'abord tenu à dire que nous savons qui tue. Et que nous savons qui est tué. C'est-à-dire que la question « qui tue qui en Algérie? » est non seulement indécente, mais elle commence à devenir un signe de quasi complicité avec les assassins. D'une part, la population civile, démunie, qui est massacrée. D'autre part, ce sont les groupes islamiques armés qui massacrent. Nous avons également tenu à dire que le terrorisme intégriste n'est pas le produit d'une pluie tombée sur l'Algérie à l'occasion d'un passage de nuages. Qu'il y a une internationale islamiste qui a ses ramifications partout et qui a décidé, à travers ses éléments algériens, d'accomplir son objectif. Fusse par la terreur, la mort et les massacres. Que cette internationale a ses bases arrière dans ce qu'on appelle les démocraties occidentales. Nous avons tenu à le dire.

[20] Il s'agit de la troïka européenne qui s'est rendue à Alger au début de l'année 1998, période caractérisée par les grands massacres de populations civiles, pour s'informer sur la situation du pays notamment en matière des droits de l'homme.

Nous avons également souligné que, pour nous, ce qui se passe en Algérie ne peut pas être dissocié de la nature du régime et du système qui a géré le pays depuis l'indépendance: fondamentalement antidémocratique, contre les libertés, la démocratie, contre les droits des femmes, contre les droits de la personne humaine. Tout cela a constitué un terreau qui a favorisé le développement de l'intégrisme en Algérie. Et que cet intégrisme s'est développé avec la complicité de tous les gouvernements du temps du parti unique. Nous avons donné des preuves. Par exemple, le Code de la famille, voté par une Assemblée nationale du parti unique. L'école algérienne a été offerte à l'intégrisme, un péril totalitaire qui menace toutes les terres d'islam.

Nous avons insisté sur un fait majeur: pour parler de l'Algérie, il faut apprendre à compter jusqu'à trois. Il n'y a pas que le pouvoir d'un côté et des islamistes de l'autre. Il y a des démocrates qui se trouvent aussi bien dans des partis politiques, des associations, parmi les journalistes. Tous les secteurs de la société. Si aujourd'hui l'intégrisme n'a pas pu instaurer son Etat théocratique, c'est d'abord grâce à la résistance du peuple algérien, et notamment des démocrates.

L'intervention du RCD était la dernière. Après ça, on s'est dit au revoir et on est parti. Dans ces conditions, il serait pour le moins « léger » et dangereux que la troïka prétende avoir vu, rencontré ou compris quoi que ce soit.

En allant voir la troïka, attendiez-vous quelque chose ?

Par principe, nous considérons que nous n'avons rien à cacher, que plus il y a de transparence, plus l'intégrisme sera combattu. Il faut le dévoiler et son bras armé. La meilleure façon de le faire est de permettre aux gens de venir. A condition que, une fois pour toute, les gens qui viennent cessent de réfléchir à notre place et nous écoute réellement. Pour cela, il faut plus de vingt-quatre heures.

Regrettez-vous que la troïka ne se soit pas rendue sur les lieux des massacres ?

Je me demande comment on peut comprendre ce qui se passe en Algérie quand on n'a pas vu les premiers concernés, à savoir les

victimes, leurs parents et les rescapés. Ces gens ont besoin qu'on aille les voir, qu'on les écoute et qu'on les respecte. Qu'on arrête de les déposséder de leurs paroles, c'est-à-dire les déposséder de leur statut de victime. A ce moment-là, ce serait les tuer une deuxième fois. Ce serait bafouer la mémoire des morts. Personne n'a le droit de faire ça.

3.10. Les luttes des femmes algériennes

Source : Service Libre d'Information, bulletin no. 25 du 1er julliet 1999. Il s'agit d'un discours prononcé lors de la journée des femmes radicales suisses.

Au travers de leurs luttes, les femmes de l'Algérie indépendante, par delà l'affrontement quotidien des pratiques séculaires d'une société rigidement patriarcale, ont très tôt perçu les dangers d'une législation sur leur statut par l'Etat.

Cette juste perception du danger trouve son explication dans une double lucidité.

D'abord la lucidité traduite par le sentiment que les femmes ont été dépossédées, dès l'indépendance, de leur combat de résistance au système colonial en général puis de celui de libération du pays en particulier.

Ensuite la lucidité de la conscience que les références idéologiques du Pouvoir ancrées dans le conservatisme et les visions régressives, vont l'amener à la surenchère et à sacrifier, à terme, les femmes sur l'autel des concessions faites aux secteurs les plus intégristes du régime, liés déjà à l'internationale islamiste.

Cette crainte des femmes va être de plus en plus justifiée par des signes qui ne trompent pas : la réforme de l'enseignement et la mainmise totale des « arabes-islamistes » sur le système éducatif en 1980, l'autorisation donnée par le Président Chadli à la très intégriste « Ligue de *dâwa* islamique » saoudienne d'activer librement en Algérie en 1982 alors que ce même droit était interdit aux démocrates algériens, et l'adoption du code de la famille par l'Assemblée du parti unique FLN en 1984. A partir de 1984, les femmes ne sont plus sujets mais objets du droit, elles sont sous tutelle à vie.

Il apparaît que même mortes, les algériennes n'échappent pas au placard.

En effet, Fatma N'Soumeur n'a eu droit au fameux carré des martyrs qu'après six ans de lutte des associations de femmes dé-

mocrates et lors d'une cérémonie clandestine organisée par l'Etat en 1995.

A la place de la Kahina la fière, c'est Oumama bint el Harith, esclavagiste de la période anti-islamique moyen-orientale, que les décideurs imposent comme modèle unique et national à nos jeunes lycéennes.

Face aux exclusions successives, le mouvement des femmes s'inscrit dès les premières années de l'indépendance, dans le refus de voir systématiser leur mise sous tutelle par un texte de loi.

Mais le régime du parti unique n'est là ni pour respecter la volonté du peuple dont il est le négateur, ni pour libérer les femmes dont il est le premier geôlier.

Permettez-moi d'insister sur le fait que le code de la famille n'est pas le produit d'une culture ou d'une religion mais le produit d'une décision politique et d'un choix idéologique qui visent à opprimer les femmes pour mieux opprimer toute la société.

C'est ainsi qu'au mépris de deux décennies de mobilisation et de combat, l'assemblée nationale du parti unique FLN, adopte dans le plus grand secret et dans sa tradition autoritaire, en 1984, le code de la famille que le mouvement des femmes appelle très justement « le code de l'infamie ». La boucle est bouclée : un cadre juridique organise et légitime à jamais l'infériorité des femmes au nom de la lecture la plus obscurantiste de la *chari'a* islamique.

L'Algérie d'après octobre 1988, dans ses balbutiements démocratiques et sa crise « d'identification-affirmation », remet la question des femmes au centre des interrogations. En effet, alors que les partis démocrates comme le « Rassemblement pour la Culture et la Démocratie » (RCD du docteur Saïd Saadi), soutiennent les revendications des femmes dans leur rejet du code de la famille et leur exigence de la reconnaissance de leurs droits par la séparation du politique et du religieux dès 1989, le FLN et les partis islamistes rêvent quant à eux, d'aller au paradis et sauver leurs âmes à dos de femmes. Le FLN, à l'assemblée nationale et dans le Pouvoir, le FIS dans les mosquées se mettent à présenter les algériennes comme la cause de tous les maux, relayés en cela par la puissante institution et le lourd média que sont l'école et la télévision.

Cette chasse aux sorcières intervient dans une réalité des femmes qui est catastrophique : avec 56 % d'analphabètes et un taux d'activité féminine de moins de 10 %, les femmes sont les plus pauvres parmi les pauvres.

Et comme si la violation des droits des femmes par l'Etat, dont le code de la famille constitue un véritable code de l'apartheid, ne suffit pas, 1989 va être l'année pendant laquelle les Algériennes vont découvrir dans leur chair la terreur orchestrée par les futurs criminels contre l'humanité. Elles découvrent que si le FLN et ses lois les enchaînent, le FIS et ses milices les persécutent, les fouettent, les violent de force, les brûlent. Partout des domiciles de veuves, de divorcées ou de militantes féministes sont incendiés. Madame Mahdi Saliha perdra à Ouargla (ville à 850 km au sud d'Alger) en juin 1989, son petit garçon Ali, âgé de 3 ans, carbonisé dans l'incendie de sa maison perpétrée par les nouveaux inquisiteurs.

En 1990-1991, les cités universitaires de jeunes filles sont encerclées par les milices du FIS qui leur imposent un véritable couvre-feu à partir de 18h00. Les récalcitrantes seront « remises sur le droit chemin » à coups de fouet, de bâton ou de chaînes à vélo, administrés publiquement. Le FIS contrôle alors 70 % des mairies. Confortées par le silence complice des autorités, les milices du FIS passent en 1991 à la persécution de tout ce qui ne leur ressemble pas, tous ceux qui ne se soumettent pas : femmes, artistes, syndicalistes, militants, démocrates… et mêmes les joueurs de dominos !

Et contrairement à ce que l'on raconte ici et là, les premières listes de personnes à liquider dans le cadre de la « purification islamique » vont être dressées avant les élections de décembre 1991 et les premiers passages à l'acte vont avoir lieu avant ces mêmes élections.

Ce que je veux dire, c'est que seules les personnes, et à leur tête les femmes, qui ont subi la persécution morale ou physique des « fasch-islamistes » peuvent témoigner que le FIS était gros de la bête immonde dès sa naissance. Que dis-je ? Dès sa conception.

Ce que nous allons vivre à partir de 1992 à nos jours, n'est pas le commencement de quelque chose mais l'aboutissement d'une gestation monstrueuse poussée à son terme.

Les femmes de mon pays ont tout vécu, tout subi : assassinats ciblés, massacres collectifs, égorgements, décapitations, mutilations, enlèvements et viols collectifs… la barbarie inouïe.

Les femmes de mon pays ont des blessures béantes dans leurs corps, leurs êtres ou leurs cœurs : celles qui n'ont pas subi elles-mêmes, hurlent de douleur pour ce qu'ont subi leurs enfants, leurs familles ou leurs amis.

Mais chères amies, subir et souffrir n'est pas se soumettre, car si cet état des lieux tracé à gros traits est tragique, l'heure n'est ni au désespoir ni au découragement, bien au contraire.

Aujourd'hui le terrorisme et l'idéologie intégriste qui le sous-tendent sont en net recul.

En effet, l'Histoire dira que c'est en Algérie que l'intégrisme et sa stratégie de prise de pouvoir par la terreur, la haine, la dévastation et la mort ont échoué.

Cet échec ne s'explique que par la formidable résistance de la société civile algérienne et notamment des femmes.

Désormais au Maghreb, c'est en Algérie que s'expriment et s'organisent de la manière la plus pertinente, la plus courageuse et la plus crédible, les luttes essentielles autour de combats fondamentaux qui portent des noms. Ils s'appellent : droits des femmes, droits de l'homme, liberté de la presse, indépendance de la justice, séparation du politique et du religieux, transparence dans la gestion des affaires publiques… bref démocratie.

Rien ni personne, n'a pu venir à bout de la détermination des femmes à arracher leur droit à l'égalité, rien ni personne n'a pu venir à bout de la détermination des journalistes à arracher leur droit à la liberté d'informer et de la société civile en général à s'organiser et s'autonomiser. C'est cela l'espoir. Espoir que le peuple algérien en général et les femmes en particulier, ont dû bâtir dans la difficulté, l'adversité et l'extrême solitude.

En parlant de solitude, je ne veux culpabiliser personne, croyez-moi, chères amies, je ne crois pas à la culpabilisation comme stratégie de communication. Je désire simplement réaffirmer ce que nous, femmes démocrates algériennes, hurlons depuis neuf ans

maintenant dans le désert: la crise en Algérie n'est ni une guerre ethnique, ni une guerre de religion, ni comme le prétendent certains, une guerre entre les militaires et une prétendue « opposition armée ».

La crise en Algérie exprime l'affrontement entre deux projets de société : l'un est démocratique basé sur un Etat de droit, l'autre est totalitaire basé sur une théocratie. Autrement dit, après 30 ans de régime autoritaire et une économie bureaucratisée, comment et quelle est l'issue ?

Démocratie ou totalitarisme ?

Etat de droit ou Etat théocratique ?

Economie de marché avec protection des plus faibles ou économie de bazar ?

Ce qui signifie un enjeu majeur pour l'Algérie mais pour toute la région aussi.

Mon message est celui des Algériennes qui ont foi en « le peuple de femmes » que nous sommes. Nous savons que la démocratie est un long et douloureux accouchement. Mais en tant que femmes, même douloureuse, la mise au monde ne nous fait pas peur. J'en appelle à votre solidarité et votre soutien, pour nous accompagner, nous et notre pays, dans notre accouchement de la démocratie, pour le bien de l'Algérie, le bien du Maghreb et du Sud de la Méditerranée, c'est-à-dire votre bien à vous, Européens, qui êtes sur la rive nord.

Merci.

4. APPEL, PETITIONS ET LETTRES ADRESSES A L'UCL

4.1. Appel du journaliste belge Baudouin Loos

Lieu et date : Bruxelles, octobre 1998.

L'UCL a décidé d'offrir le titre de docteur honoris causa à l'Algérienne Khalida Messaoudi le 1er décembre 1998. Cette distinction honorifique pose problème, car Mme Messaoudi a joué et continue à jouer un rôle dans le conflit algérien : la promotion du parti de la guerre à outrance contre l'islamisme politique.

Elle fut parmi les premiers à exiger l'annulation des élections de décembre 1991 après que le premier tour eut révélé l'ampleur de la victoire probable du FIS. Après le coup d'Etat qu'elle avait donc appelé de ses vœux, elle accepta d'être enrôlée dans le Conseil consultatif national, sorte de parlement croupion établi par les généraux putschistes. Des islamistes radicaux passés dans la clandestinité par la suite lui ont promis un sort funeste.

Passée au RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie), un parti à ancrage kabyle au discours radicalement laïque, elle n'a cessé de prôner l'éradication de l'islamisme, et elle a notamment exigé à la télévision nationale, en 1993, l'exécution des peines de mort prononcées contre des activistes islamistes emprisonnés. Elle a aussi condamné les organisations internationales comme Amnesty pour leurs rapports accablants sur les viols des droits de l'homme de la part des forces de sécurité.

En tant que Belge et partisan d'une solution politique dans le douloureux conflit algérien, je crois de mon devoir d'agir pour que l'UCL se reprenne et renonce à son projet envers Mme Messaoudi, qui peut être assimilé à une prise de position politique de l'UCL dans le conflit algérien en faveur de l'éradication. Je suggère donc que celles et ceux qui sont choqués par cette gratification fassent part de leurs sentiments au recteur de l'Université de Louvain-la-Neuve, Marcel Crochet.

4.2. Pétition lancée par un groupe d'étudiants de l'Université de Genève

Lieu et date : Genève, novembre 1998.

Monsieur le Recteur,

Votre prestigieuse Université s'apprête à décerner le titre de Docteur honoris causa à Madame Khalida Messaoudi.

Je prends la respectueuse liberté d'attirer votre attention qu'aux origines de la crise algérienne qui a plongé le peuple dans le chaos le plus total se trouve la rupture anticonstitutionnelle du processus électoral en 1992, enclenchée par les généraux au pouvoir à Alger.

Madame Khalida Messaoudi fut, par ses écrits et déclarations publiques, parmi la poignée qui avait appelé à l'intervention sanglante de l'armée. Par la violence de ses propos, de ses actes ainsi que de ses positions en faveur du tout répressif et de l'éradication envers l'opposition islamiste, elle contribue de façon significative à la légitimation de la violence.

En effet, elle n'a jamais caché ses intentions d'en finir avec l'opposition islamiste par la violence. Elle a été parmi les premiers à demander et encourager publiquement l'armement des civils, contribuant par là à élargir le cercle de la violence armée et terroriste. Elle s'est toujours opposée, en son nom propre et au nom du parti qu'elle co-préside (le RCD), à tout dialogue qui ramènerait la paix et la sécurité en Algérie.

En outre, par sa démarche exclusive envers une majorité de femmes algériennes qui ne partagent pas sa vision des choses, qu'elles soient socialistes, trotskistes ou islamistes, elle a causé énormément de tort à la cause féminine en Algérie.

L'Algérie a besoin, en ces temps douloureux, d'un dialogue national qui réunirait tous les Algériens sans exclusive et d'une politique consensuelle seule capable de résoudre le conflit qui meurtrit le peuple algérien. Nous estimons que votre choix de Madame Khalida Messaoudi ne s'inscrit pas dans une telle démarche pour la paix que la population algérienne attend depuis longtemps de la

part de la communauté internationale. Il ne ferait que renforcer le camp des éradicateurs en Algérie, et prolonger d'autant les souffrances du peuple algérien.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir reconsidérer votre décision d'honorer Madame Khalida Messaoudi du grade de docteur de votre université, ce qui porterait une atteinte grave à la réputation de votre institution.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, mes salutations distinguées.

4.3. Pétition lancée par l'association 'Algérie Culture Démocratie'

Lieu et date : Bruxelles, novembre 1998.

Monsieur le Recteur,

En décernant le titre de Docteur honoris causa à Madame Khalida Messaoudi, la prestigieuse Université que vous dirigez n'honore pas seulement une personne dont le parcours est synonyme de lutte pacifique contre l'intolérance. L'Université Catholique de Louvain, à travers ce geste attendu, rend en fait un hommage mérité au courage des femmes algériennes qui subissent la barbarie intégriste et l'oppression institutionnelle. Elle témoigne de sa solidarité avec l'Algérie démocratique.

Merci !

4.4. Lettre de Marie-Blanche Tahon[21]

Lieu et date : Ottawa, le 29 décembre 1997

Cher Professeur Molitor,

D'anciens condisciples de Louvain m'informent de ce que notre Université se propose d'accorder un doctorat honoris causa à madame Khalida Messaoudi. Je me permets de vous faire part de mes réactions dictées par le souci qui m'anime depuis de nombreuses années de tenter de contribuer à trouver une solution politique à l'actuelle tragédie algérienne.

Je me réjouis de ce qu'une femme soit choisie pour recevoir ce titre. C'est une manière forte de marquer une solidarité active avec le peuple algérien soumis à une violence sans égale dans son histoire, pourtant bien longue à ce chapitre aussi, perpétrée par des hommes sans foi ni loi, qu'il s'agisse des terroristes des GIA, des milices paramilitaires anti-islamistes ou des forces de l'ordre.

C'est parce que la remise d'un doctorat honoris causa par notre Université catholique de Louvain sera interprétée comme un acte important que le choix de la personne est extrêmement délicat. J'estime, en conscience, que celui de madame Khalida Messaoudi n'est pas le bon. À tort ou à raison, il sera interprété comme une caution apportée à ceux qui promeuvent l'« éradication » d'une partie du peuple algérien, à ceux qui s'opposent à toute forme de dialogue politique avec les forces en présence, puisque madame Messaoudi est une femme politique qui se range dans ce camp, relativement peu nombreux parmi les civils mais incontestablement le plus introduit dans les milieux occidentaux.

Madame Messaoudi est députée du RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie), parti qui a appelé au coup d'Etat militaire du 11 janvier 1992 et l'a soutenu, parti qui a appelé à la constitution de milices paramilitaires anti-islamistes, parti qui est resté et reste largement silencieux sur la répression militaire et les atteintes aux droits de l'homme quotidiennement renouvelées par les « forces de l'ordre », parti opposé à toutes solutions politiques négo-

[21] Marie-Blanche Tahon est professeure de sociologie à l'Université d'Ottawa.

ciées grâce à un amalgame savamment entretenu et médiatiquement répercuté entre le FIS (Front islamique du salut, parti politique spolié de sa victoire électorale par le coup d'État) et les GIA (Groupes islamistes armés) qui sèment la terreur, tandis que les « forces de sécurité » ne protègent pas les civils qui la subissent, comme les tueries de ces derniers mois et encore de ces derniers jours l'ont mis en évidence.

Le fait que madame Messaoudi soit députée dans l'état actuel de la construction institutionnelle en Algérie et députée de ce parti suffit à justifier qu'elle ne soit pas choisie pour le titre de docteur honoris causa de l'UCL.

Qui plus, avant de devenir députée lors des élections législatives du printemps 1997, madame Messaoudi a pris personnellement une part active à l'avènement du régime militaire et à son fonctionnement, ainsi qu'elle le souligne elle-même dans les entretiens qu'elle a accordés à Élisabeth Schemla dans *Une Algérienne debout* (Paris, Flammarion, 1995). Je me permets d'en retranscrire certains passages. Trois ans après les faits, Schemla rappelle : « Entre les deux tours, tu es une des premières, sinon la première, à réclamer que Chadli [le Président de la République] soit déposé ». Messaoudi commente (pp. 181-182) : « Cela se passe dans un meeting que les associations de femmes du Comité de sauvegarde de l'Algérie organisent, le 9 janvier 1992. Les trotskistes, elles, n'étaient pas là. J'étais dans un état de grande émotion et de très grande détermination. À la tribune, je demande qu'on arrête de focaliser sur le FIS et je dis : " Chadli est le premier fusible du FIS, il a déclaré officiellement qu'il cohabiterait avec les islamistes... Il faut le faire sauter! Je plaide pour l'arrêt des élections ! Elles ne sont en fait qu'une passation de pouvoir, sous un habillage de légalité, entre le pouvoir et les intégristes ! " Je ne sais absolument pas, à ce moment-là, que deux jours plus tard, le processus sera effectivement interrompu. Je tiens ces propos en toute innocence, mais sans aucun état d'âme. Pour moi, tout simplement, il n'y a pas d'autre voie. »

Non contente de démettre le Président de la République dont le tort aurait été de « cohabiter » avec le parti vainqueur des élections, l'armée algérienne va alors également destituer l'Assemblé nationale antérieurement élue et la remplacer par un Conseil consultatif national dont elle va choisir elle-même les membres. Madame

Messaoudi en est. Elle le restera jusqu'à la dissolution du CCN, toujours par la décision de l'armée, en janvier 1994, tandis que Boudiaf aura été liquidé en direct à la télévision en juin 1992. À ce propos, Schemla demande : « Le Conseil consultatif national est mis en place. Tu en es l'un des soixante membres. Pour toi, est-ce une chance ? », Messaoudi répond (p. 186) : « Une chance unique. Quand un conseiller de Boudiaf m'a appelé pour me proposer cette responsabilité, je n'ai pas hésité un instant ! Il est évident que la volonté révolutionnaire de Boudiaf est inébranlable. Pour moi, pour ma génération, il est inespéré de participer à une structure qui doit contribuer à engager l'Algérie sur la voie de la démocratie. Au CCN, je m'occupe des femmes et d'éducation. Nous sommes dans une étrange situation où un Haut Comité d'Etat cumule les pouvoirs présidentiel et législatif après un coup d'Etat, mais apparaît très vite comme beaucoup plus crédible que s'il était issu des urnes. C'est un miracle. Le rôle du CCN est d'élaborer des propositions, chaque fois que le HCE le lui demande. Elles sont adoptées ou pas, c'est la règle du jeu. »

Vous conviendrez avec moi que ces quelques extraits - qui reflètent l'ensemble du livre que je me permets de vous engager à lire - n'illustrent pas une aspiration démocratique bien trempée.

De plus, le moment présent, après 6 ans de guerre contre les civils et au moins 100.000 morts, qui enregistre enfin une timide préoccupation de l'opinion publique internationale de faire la lumière sur le rôle de l'armée dans les massacres - pour le moins passif, s'agissant de protéger la population civile - est le plus inopportun pour distinguer madame Messaoudi. Si elle le faisait, l'Université de Louvain marquerait indirectement qu'elle se désolidarise des efforts fournis par plusieurs organismes de protection des droits humains (dont Amnistie Internationale, *Human Rights Watch*, et singulièrement Mary Robinson à l'ONU), et qui commencent à être pris en considération par des hommes politiques occidentaux et par l'opinion publique, afin de faire cesser les exactions d'où qu'elles viennent.

Reste qu'il serait important que l'Université de Louvain lance un message circonstancié et en faveur d'une solution promotrice de paix en distinguant une personnalité féminine algérienne. L'une d'elles a toutes les qualités pour être porteuse de ce message, il

s'agit de Salima Ghezali qui vient de se voir attribuer le prix Sakharov du Parlement européen.

Elle est la directrice du seul journal indépendant - l'hebdomadaire *La Nation* - dont la parution est interdite depuis une année. Sa ligne de conduite est la recherche d'une solution pacifique. Elle avait courageusement soutenu la Plate-forme de Rome en 1995, contrairement à ses collègues qui, étroitement contrôlés par le pouvoir militaire, l'avaient dénoncée au titre de l'« ingérence étrangère » (je me permets sur ce point de vous renvoyer à mon article « Tintin au pays des barbus »). Elle dénonce la terreur qu'exercent les GIA et souligne toujours à propos la passivité de l'armée dans sa mission de protéger la population et la violence institutionnelle qu'elle couvre (arrestations arbitraires, tortures dans les commissariats, disparitions de plus en plus nombreuses). La manière simple et convaincante avec laquelle elle plaide pour une solution basée sur le dialogue correspond très probablement au sentiment intime de millions d'Algériennes et d'Algériens. D'autant qu'elle a toujours veillé à souligner que c'était les civils sans grade, anonymes d'une certaine façon, qui étaient et sont la première cible des tueries. Son combat est politique dans le sens positif du terme : c'est en argumentant qu'elle critique le programme politique des partis islamiques, mais elle est respectueuse des personnes et de la vie humaine. Elle est donc l'anti-éradicatrice par excellence. Elle n'est liée à aucun parti politique et elle est la digne représentante d'une profession particulièrement malmenée (assassinats de journalistes par des tirs croisés, censure). Elle est une intellectuelle de la société civile algérienne en émergence. Sans compromission. Avec dignité et sans haine au cœur.

Au-delà de toute autre considération, une des missions d'une Université catholique occidentale aujourd'hui ne réside-t-elle pas à promouvoir le dialogue avec les religions, dont l'islam? Y compris par respect pour les nombreux croyants de cette religion qui vivent en Belgique et dont l'intégration est loin d'être aisée. Salima Ghezali est aussi la personne indiquée pour faire passer ce message.

S'il s'avérait impossible de changer de personne, je vous prie de tenter toutes les démarches afin que ce doctorat ne soit pas attribué à Khalida Messaoudi. Ce serait commettre une erreur politique et une erreur éthique. Pour l'Algérie. Pour l'UCL.

Je me tiens à votre disposition pour toute information et pour toute démarche complémentaires si vous le jugez utile. Je vous prie d'agréer, cher professeur Molitor, l'expression de ma grande considération.

4.5. Lettre de Werner Ruf[22]

Lieu et date : Kassel, le 21 octobre 1998.

Excellence,

Je me réfère à la lettre de Monsieur Baudouin Loos[23] concernant le projet de votre université d'offrir le titre de docteur honoris causa à madame Khalida Messaoudi. Je vous prie de prendre en considération les arguments de Monsieur Loos que je partage profondément.

Sans vouloir ajouter des arguments aux raisonnements pertinents de Monsieur Loos je vous prie de reconsidérer l'offre de dédier le titre de docteur honoris causa à madame Messaoudi sur l'aspect politique qui est inséparable de cet acte. Madame Messaoudi s'est prononcée plusieurs fois avec virulence contre toute intervention étrangère dans les affaires algériennes. Elle s'est prononcée contre « ces interventions » en se réclamant de la souveraineté de l'Etat algérien et en insistant sur la nécessité « d'éradiquer » l'islamisme algérien, ce qui veut dire, dans les conditions politiques actuelles, l'anéantissement physique des personnes suspectes de soutenir des tendances islamistes.

Sans vouloir discuter la problématique de tels propos – ceux-ci pourraient peut-être faire l'objet d'un colloque académique dont votre université pourrait se faire l'hôte – je vous prie de réfléchir sur le fait que l'offre de titre de docteur honoris causa à Madame Messaoudi constitue, dans les conditions politiques présentes, une ingérence dans les affaires politiques intérieures de l'Algérie, que Madame Messaoudi refuse catégoriquement quand il s'agit d'enquêter sur les conditions des droits de l'homme dans ce pays.

Sans méconnaître les bonnes intentions qui peuvent motiver votre université à dédier cet honneur académique à Madame Messaoudi je vous prie de bien vouloir considérer l'effet polarisant que

[22] Werner Ruf est professeur de sciences politiques à l'Université de Kassel.

[23] Voir la section 4.1.

peut avoir, du côté islamiste, la dédication d'un titre académique à une personnes soutenant à fond les positions éradicatrices du régime putschiste militaire algérien par une université catholique européenne.

Je sais par des contacts universitaires et des manifestations intellectuelles auxquelles j'ai participé à l'Université de Louvain que cette université est un lieu de tolérance, de respect mutuel et de liberté. L'offre du titre de docteur honoris causa à une personne engagée dans un débat radical et refusant les droits de l'homme à une partie de sa propre société ne pourrait être compris que comme une déclaration de guerre envers ceux qui veulent se présenter comme les nouveaux martyrs d'une « guerre des civilisations ». La bonne intention de votre université, d'honorer une personne pour sa lutte pour les droits de l'homme, se retournerait en son contraire : le refus des droits de l'homme à une partie du peuple algérien. Ceci aurait pour effet de rendre la conception occidentale des droits de l'homme incrédible et faciliterait un discours (islamiste) qui n'a d'intention que de démasquer le discours occidental comme néocolonialiste et anti-islamiste dans la meilleure (et pire) tradition de l'orientalisme.

Veuillez considérer, Monsieur le Recteur, ces arguments sous l'aspect des effets qui pourraient en résulter et dont Madame Messaoudi, dans la tradition de ses agissements politiques essayerait certainement de tirer capital afin de renforcer les oppositions dans la société algérienne si brutalement déchirée.

4.6. Lettre de Ahmed Rouadjia[24]

Lieu et date : Paris le 22 octobre 1998.

Monsieur le Recteur

En apprenant par le canal des médias belges que votre université s'apprête à décerner à Mme Khalida Messaoudi le titre de docteur *honoris causa, je* n'ai pu m'empêcher, en tant que citoyen algérien et spécialiste du mouvement fondamentaliste, de manifester ma surprise et mon étonnement.

En vertu de quels critères, en effet, votre université a-t-elle décidé de l'honorer d'un tel titre ? Est-ce parce qu'elle s'impose en champion de la lutte contre l'intégrisme religieux ? Si c'est le cas, il faudrait alors vous rappelez, Monsieur le recteur, que Mme Khalida Messaoudi ne détient pas le monopole en la matière, puisqu'elle en a été devancée par les généraux d'Alger, et au premier rang desquels, le général Lamari, qui s'est montré l'un des premiers initiateurs de cette lutte anti-islamiste baptisée de ce nom terrible d'« éradication », qualificatif qui n'est pas sans rappeler, en effet, la politique nazie d'élimination totale des juifs.

C'est dire que la lutte contre l'intégrisme religieux, lequel se révèle être le produit inévitable du pouvoir autoritaire algérien, qui l'a porté sur les fonts baptismaux, n'est point l'apanage exclusif de Mme Khalida Messaoudi dont le seul mérite aura été de se faire le héraut, le relais et l'apologiste efficace de la politique éradicatrice des militaires, appuyés avec autant d'énergies que d'enthousiasme par le RCD dont Khalida Messaoudi est le porte parole officiel.

Ce rappel est nécessaire, Monsieur le recteur, pour que vous puissiez comprendre le contexte dans lequel s'imbriquent les acteurs politiques algériens. Autrement dit, Mme Khalida Messaoudi n'est pas une personnalité indépendante, mais une personne bel et bien impliquée dans les jeux politiques locaux. Porte-parole officiel du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD, parti qui

[24] Ahmed Rouadjia est chercheur-enseignant à l'INED.

apporte un appui sans réserve aux militaires « modernistes », partisans de la ligne dure contre l'intégrisme, elle ne saurait dès lors se prévaloir de quelque neutralité ou indépendance que ce soit envers le pouvoir politique et militaire d'Alger. D'ailleurs les connivences qu'entretient le RCD avec les militaires est un secret de Polichinelle dont Khalida Messaoudi elle-même nous en fournit la preuve dans ses divers interviews et entretiens accordés aux médias occidentaux, et notamment dans son fameux ouvrage, *Une Algérienne Debout...*.

Députée à l'Assemblée Nationale, dominée presque entièrement par l'ex-FLN et par le Rassemblement National Démocratique (RND) du général-président Liamine Zéroual, Mme Khalida Messaoudi se trouve donc être insérée complètement dans la trame de l'échiquier politique. Quelque opposante qu'elle soit au pouvoir, et si « courageuse » qu'elle puisse être dans sa lutte contre l'intégrisme, lutte limitée aux invectives, à l'anathème et à l'amalgame, elle n'en reste pas moins la protégée du pouvoir militaire qui l'encourage secrètement, il est vrai, à se faire le porte-parole de la coalition hétéroclite de démocrates qui se montrent en phase avec les militaires « modernistes »…

C'est pourquoi, l'attribution de ce prix à une personnalité qui apporte son soutien inconditionnel à la politique répressive ne me paraît guère justifiée, et moins encore méritoire. Si j'étais donc le recteur de l'Université de Louvain, je ne donnerais pas cette distinction à une femme qui passe aux yeux de la majorité des croyants algériens pour hostile non seulement à l'intégrisme violent et fanatique, mais pis: à l'islam même en tant que système de croyances, de convictions et de culture. En lui décernant un tel honneur, vous risqueriez, Monsieur le recteur, de vous faire passer aux yeux de cette même population des fidèles à l'islam, débonnaire et silencieux, pour un anti-musulman, sentiment que vous n'avez certainement pas, mais qui pourrait à la longue paraître comme une caution morale apportée à ceux qui, comme Mme Khalida Messaoudi et ses amis, s'évertuent à faire, à l'imitation de certains médias occidentaux, l'amalgame entre islam et fondamentalisme, intégrisme violent et islam traditionnel…

Du reste, et afin de dissiper d'éventuelles équivoques, et d'éviter toute sorte de polémique stérile, j'aimerais rappeler à Monsieur le

recteur que Mme Khalida Messaoudi qui bénéficie de tant de bruits, de sollicitations, d'aura et de sympathies dans certains secteurs de l'opinion occidentale, n'est connue en Algérie que des seuls cercles restreints du pouvoir et de la petite minorité de jeunes gens regroupés autour de partis à très faible audience, comme le RCD et Ettahaddi, groupuscules qui ont été quasiment balayés du paysage politique à l'issu du scrutin municipal de 1990 et législatif de 1991. En dépit de leur libre accès aux médias contrôlés par le pouvoir, et malgré l'encouragement que ce dernier leur prodigue pour qu'ils persuadent la population du bien-fondé de sa politique éradicatrice, ils n'ont jusqu'à présent guère réussi à se faire entendre de cette dernière, qui les confond bien souvent avec les gens de la nomenclature, tant que leur vocabulaire, leur exhortation à la guerre et leur anti-islamisme dépourvu de nuance et de mesure recoupent exactement celui des institutions officielles, et notamment militaires engagées dans un combat sans merci contre tout ce qui pouvait s'apparenter, de près ou de loin, à l'islamisme.

Qui plus est, ces démocrates se révèlent bien souvent beaucoup moins audibles à la population que leur alliés militaires dans la mesure où ils usent d'un parler, à la fois exogène et sulfureux, envers le fondamentalisme religieux, très vite confondu avec l'islam et « l'arabisme », qui seraient la source principale du malheur qui afflige l'Algérie. En s'adressant à la population dans l'idiome français, et en exaltant les vertus de celui-ci en même temps que le berbère, par opposition et contraste avec l'arabe et l'islam, ces démocrates se rendent-ils bien compte qu'ils offusquent les sentiments religieux et culturels de bon nombre d'Algériennes et d'Algériens, pour ne pas dire de la majorité d'entre eux ?

Est-il opportun de rappeler, derechef, à Monsieur le recteur que Mme Khalida Messaoudi ne représente pas les femmes algériennes, et moins encore les femmes démocrates dont beaucoup, comme je l'ai démontré dans l'étude annexée à cette lettre, lui reprochent justement ses accointances avec le pouvoir militaire, quand enfin d'autres femmes démocrates lui dénient le droit de s'exprimer, de quelque façon que ce soit, en leur nom ?

Dans la tradition démocratique occidental, qu'elle soit académique ou humanitaire, les prix et les titres honorifiques sont attribués

d'ordinaire à des talents avérés et à des personnalités qui se sont distinguées par l'autonomie de leur action et de l'indépendance de leur esprit envers les Etats en se sacrifiant, envers et contre tous, au service des causes nobles. Or, le titre de *honoris causa* que vous apprêtez à attribuer à Mme Khalida Messaoudi me semble, M. le recteur, déroger à cette règle de justice et d'équité. Elle ne mérite pas, à mon sens, ce prix, pour la simple raison, entre autres, qu'elle fait non seulement peu de cas des violations des droits de l'homme qui sont le lot quotidien des milliers des citoyens Algériens, terroristes avérés ou simples suspects de sympathie envers les islamistes, mais qui plus est, elle encourage et justifie l'élimination physique et les tortures sous prétexte que les ennemis de « La démocratie », comme si celle-ci existait, ne méritent pas la clémence, et moins encore le droit d'être entendus et défendus selon les règles du droit international.

De là, elle rejoint les militaires éradicateurs, qu'elle qualifie et affectionne sous le vocable de « modernistes », par opposition aux généraux « conservateurs », parce que favorables à un dialogue avec le FIS. Les premiers, parce qu'ils prônent l'élimination totale des islamistes, Mme Khalida Messaoudi les considère comme l'unique alternative qui mettrait fin à la violence intégriste, qu'elle appelle hâtivement de « fasciste », et instaurerait la démocratie et l'état de droit en Algérie!

Afin de faire accroire à ses auditeurs, locaux et extérieurs, qu'elle est pour le parti du progrès et du modernisme, Khalida Messaoudi ne se montre pas seulement loquace, en puisant du stock du vocabulaire démocratique de l'Occident ; elle s'évertue aussi à accréditer l'idée qu'en Algérie, il existe une sorte de pouvoir bicéphale : l'un progressiste, l'autre réactionnaire. Tout en vilipendant les intégristes, elle n'oublie jamais de critiquer de façon non moins violente le « pouvoir » qu'elle oppose aux généraux modernistes, qui seraient partisans de la démocratie, pour la simple raison qu'ils se trouvent engagés dans le processus d'assainissement de l'Algérie de « cette vermine d'intégrismes, ces mutants… » qui empêchent « la démocratie » algérienne de fonctionner dans l'harmonie et la paix universelle… Tout se passe, en somme, comme si le régime algérien possédait deux faces, telle Dieu romain Janus : une face positive incarnée par les militaires progressistes, l'autre négative, symbolisée par les militaires conservateurs et le gouvernement

qui leur est inféodé. Le « pouvoir » ou le « gouvernement », tel qu'il apparaît, dans le discours de Khalida Messaoudi et des ses amis, se présente sous les traits d'un repoussoir et servant en même temps d'alibi à l'omnipotence du pouvoir militaire…

Quelque long qu'il puisse être ce développement, il n'en est pas moins indispensable pour que soit dressé un portrait aussi fidèle que possible de Mme Khalida Messaoudi, portrait dont elle ne saurait récuser d'ailleurs que les détails et non l'essentiel, tant que ses paroles et ses écrits conservés dans les archives constituent de véritables pièces à conviction.

Au demeurant, je vous prie, Monsieur le Recteur, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

4.7. Lettre de Anna Bozzo et 21 universitaires italiens[25]

Lieu et date : Rome, les 23 octobre et 30 novembre 1998.

Monsieur le Recteur,

Nous venons d'apprendre que l'Université catholique de Louvain-la-Neuve s'apprête à décerner le titre de docteur honoris causa à Madame Khalida Messaoudi. Cette nouvelle n'est pas sans inquiéter sérieusement tout ceux qui, comme nous, depuis des années, suivent avec beaucoup d'attention l'Algérie sous l'angle de l'histoire ou de l'actualité, l'Islam en Europe, les relations inter-religieuses, et travaillent à construire des passerelles entre les deux rives de la Méditérranée, entre laïques et croyants des grandes religions monothéistes dans nos pays.

Madame Messaoudi est très connue chez nous en Europe. Son intelligence, son engagement politique, son amour pour son pays meurtri ne font pas de doute, mais elle est loin de représenter la totalité des sensibilités féminines et du combat multiforme des femmes dans son pays. C'est pourquoi nous estimons qu'en ce moment, dans l'actuelle conjoncture politique, étant donné le drame que vit le peuple algérien, l'attribution de ce titre ne rendrait service ni à la cause des femmes algériennes ni à la cause de la paix en Algérie, ni même à la personne concernée, que vous risquez de vouer à l'isolement définitif dans son pays, rendant impossible sa participation à tout dialogue « sans exclusive » à l'échelle nationale, si difficile et pourtant nécessaire.

Dans la communauté universitaire, nous sommes nombreux à penser que, sans un tel dialogue, dans lequel soient impliquées les différentes sensibilités de la société civile algérienne, il ne pourra pas y avoir de paix en Algérie. Par contre, privilégier en ce moment la position que représente Mme Messaoudi, aussi respectable qu'elle puisse paraître chez nous, serait préjudiciable au processus de paix en Algérie, ainsi qu'au dialogue islamo-chrétien, qui tient à cœur à beaucoup d'entre nous. Car cela se ferait aux dépens d'au-

[25] Anna Bozzo, professeure associée d'histoire de la civilisation arabo-islamique à l'université de Rome 3, a cosigné la lettre avec vingt et un professeurs d'université italiens versés dans l'étude du monde arabo-islamique.

tres sensibilités présentes en Algérie et au sein de l'Islam modéré en Europe, qui sont, elles, axées sur l'identité arabo-islamique et qui ne se confondent aucunement avec des groupes armés qui arborent l'étiquette islamiste.

Nous connaissons beaucoup d'interlocuteurs musulmans qui ne pourront qu'être outrés et choqués par la faveur et le crédit que vous êtes sur le point d'accorder, hélas, à cette voix militante, aussi intransigeante qu'impopulaire dans son pays. Ce serait donc un coup d'arrêt au dialogue et au processus de paix.

A la suite d'une telle initiative, si elle aura lieu, l'Université catholique de Louvain-La-Neuve, célèbre pour son équilibre et ouverture et pour avoir toujours été à l'écoute des bonnes causes du tiers monde, serait dorénavant perçue par beaucoup d'interlocuteurs musulmans, actuellement engagés, en Algérie et ailleurs, dans la lutte pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie, comme partisane dans le conflit algérien. C'est avec beaucoup de regret que nous irions le constater.

Toutefois, le prestige de votre université, telle que nous la connaissons, et sa renommée d'être au-dessus des parties, nous permettent encore d'espérer. Qu'elle sache prendre des décisions courageuses en direction de la réconciliation et de la paix en Algérie.

Les signataires :

1. **Anna Bozzo**, Histoire de la Civilisation Arabo-Islamique, Università di Roma Tre, 2. **Christian W. Troll**, chaire d'Institutions Islamiques, Pontificio Istituto Orientale, Roma, 3. **Piergiovanni Donini**, Histoire et Institutions de l'Afrique Méditerranéenne et du Proche Orient, IUO di Napoli, 4. **Gianpaolo Calchi Novati**, chaire d'Histoire et Institutions des Pays Afro-Asiatiques, Università di Pavia, 5. **Francesco Castro**, chaire de Droit musulman et des pays musulmans, Università di Roma « Tor Vergata », 6. **Francesca M. Corrao**, Langue arabe, Istituto Universitario Orientale di Napoli, 7. **Giorgio Vercellin**, chaire d'Histoire des Institutions du Proche et Moyen Orient, Università « Ca' Foscari » di Venezia ; Venice International University, 8. **Giovanni De Luna**, Histoire Contemporaine, Università di Torino, 9. **Lucy Ladikoff**, Langue et Littérature arabe, Communication et Interculture, Università di Genova, 10. **Antonino Pellitteri**, Histoire de la Civilisation arabo-islamique, Università di Palermo, 11. **Clelia Sarnelli Cerqua**, Directeur du Départe-

ment d'Etudes et Recherches sur l'Afrique et les Pays Arabes, IUO di Napoli, 12. **Biancamaria Scarcia Amoretti**, chaire d' Islamologie, Università di Roma « La Sapienza », 13. **Gianroberto Scarcia**, chaire d'Histoire religieuse de l'Iran et de l'Asie Centrale, Università « Ca' Foscari » di Venezia, 14. **Enzo Pace**, chaire de Sociologie, Università di Trieste; Sociologie des Religions, Università di Padova, 15. **Lidia Bettini**, Langue et Littérature arabe, Università di Firenze, 16. **Carla Pasquinelli**, Anthropologie culturelle, IUO di Napoli, 17. **Enrico Fasana**, chaire d'Histoire des Pays Afro-asiatiques, Università di Trieste et Università di Gorizia, 18. **Francine Daenens**, chercheur au Département d'Etudes Historiques Géographiques Anthropologiques, Università di Roma Tre, 19. **Claudio Marta**, Anthropologie Économique, Istituto Universitario Orientale di Napoli, 20. **Luigi Cortesi**, historien, Directeur de la Revue « *Giano. Pace, Ambiente, Problemi globali* », Roma, 21. **Maria Giovanna Stasolla**, Histoire des Pays Arabes, Università di Roma II « Tor Vergata », 22. **Vanna Calasso**, Histoire de la Civilisation Arabo-Islamique, Università di Roma « La Sapienza ».

4.8. Lettre de Renaud Detalle[26]

Lieu et date : Sanaa, le 23 octobre 1998.

Monsieur le Recteur,

Pour beaucoup de mes collègues qui se consacrent, comme moi, à l'étude du monde arabe et musulman les malheurs du peuple algérien suscitent depuis des années un sentiment d'horreur, toujours, de perplexité, presque aussi souvent. Bien rares sont ceux qui peuvent attribuer avec certitude à telle ou telle des parties du conflit la responsabilité des meurtres de personnalités et des massacres de villageois.

Les spécialistes, et je n'en suis pas, peuvent gloser sur les responsables de la violence initiale, les militaires qui interrompirent le processus électoral pour sauvegarder leur régime ou les islamistes qui ne supportèrent pas d'être privés d'une victoire acquise dans des conditions démocratiques. Et il faudrait encore distinguer toutes les variétés de militaires, d'islamistes et la majorité des Algériens qui ne se reconnaissent dans aucune sorte de violence, qu'elle se drape de légitimité républicaine ou de légitimité religieuse.

Les prises de position sur le conflit algérien en Europe ont trop souvent contribué à simplifier à l'excès une situation qui est tout sauf simple. C'est pourquoi je m'étonne qu'une institution universitaire prestigieuse comme la vôtre ait décidé d'honorer Madame Khalida Messaoudi en lui décernant un doctorat honoris causa. Il est normal qu'une université témoigne de son intérêt pour les événements du jour, qu'elle échange une portion de son prestige scientifique contre la célébrité d'un scientifique ou d'une personnalité politique ou autre. Pour les étudiants de l'université et bien au-delà, le doctorat honoris causa désigne une personne digne d'être donnée en exemple par ses mérites scientifiques ou par son engagement personnel. La liste des récipiendaires de ces doctorats peut se lire comme une déclaration des principes auxquels est attachée l'université. Toutes les universités de par le monde devraient en-

[26] Renaud Detalle est chercheur associé au Centre Français d'Études Yéménites à Sanaa.

courager leurs étudiants à s'inspirer de personnes possédant les qualités universelles de courage, probité, sagesse, tolérance et indépendance d'esprit. Dans le conflit algérien de telles qualités se sont manifestées, aussi bien parmi les innombrables citoyens algériens qui s'entraident, s'écoutent et espèrent que leurs tourmenteurs se lasseront un jour, et parmi les intellectuels, laïcs et religieux, et dirigeants politiques et sociaux qui croient encore aux vertus du dialogue et à la possibilité de trouver une solution politique qui ne se résumerait pas à la paix des cimetières. Comme vous le savez certainement, le dialogue avait été entamé, à Rome, sous les auspices d'une congrégation catholique. L'aide alors fournie par des catholiques honorait tous les fidèles de cette Eglise et avait contribué à donner un signal positif à tous les musulmans après le soutien accordé par les régimes « chrétiens » d'Europe au régime algérien. L'université que vous dirigez est une université catholique qui se doit de privilégier la charité et d'être attentive au respect des vertus chrétiennes chez ceux qu'elle choisit d'honorer. Etes-vous sûr, Monsieur le recteur, que Madame Messaoudi a pratiqué ces vertus au cours des années passées ? A-t-elle approuvé le dialogue entamé à Sant'Egidio ? Est-elle, sera-t-elle un exemple pour les étudiants de Louvain ? La sympathie spontanée de nombreux Européens pour une femme qui dénonce avec entrain le « fanatisme islamique » ne doit pas se substituer à l'examen des recoins les moins attirants de sa biographie. C'est du moins ainsi que je comprends le devoir des hommes et femmes de science qui choisissent d'attribuer, ès qualités, le plus haut grade universitaire. Je vous écris cette lettre d'un coin de l'Arabie où mes voisins, mes amis ne me laissent jamais oublier que je viens d'une Europe qui est pour eux chrétienne, et je ne souhaite guère avoir à expliquer pourquoi l'une des institutions qui ont fait cette Europe chrétienne, pour le meilleur et pour le pire, choisit la pire façon de manifester sa solidarité avec les Algériens et les Algériennes en honorant une femme qui a sa place au parlement des militaires mais pas sur la liste des récipiendaires des doctorats honoris causa de l'université catholique de Louvain.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma très haute considération.

4.9. Lettre de Salima Mellah[27]

Lieu et date : Berlin, le 30 octobre 1998.

Monsieur le Recteur,

Nous avons appris avec surprise que l'université du Louvain prévoit d'octroyer le titre de docteur *honoris causa* à Mme Khalida Messaoudi en décembre 1998.

En tant qu'organisation de défense des droits humains en Algérie nous nous réjouissons de toute offre d'honneur à une personne qui œuvre pour la défense des droits humains, le rétablissement de la paix, de la démocratie et des libertés publiques dans ce pays qui vit une guerre sanglante depuis bientôt sept ans.

Le conflit en Algérie va bien au-delà d'un conflit entre protagonistes armés et a engagé un certain nombre de civils qui se sont clairement positionnés comme « éradicateurs ». Mme Khalida Messaoudi fait partie du groupe de ceux qui ont choisi le « camp de la guerre totale ». Faut il rappeler que Mme Messaoudi a applaudit l'interruption des élections en 1992 et la répression sauvage qui s'est abattue sur le pays ?

Ce positionnement consiste pour celle-ci à voir dans la guerre que livre l'institution militaire et ses services affiliés un moyen légitime - quel que soit les méthodes employées - pour venir à bout des islamistes (des intégristes ou terroristes, comme il est dit dans le jargon qu'emploient ces gens) au prix de l'atteinte à la vie de dizaines de milliers de civils, qui ne sont en rien impliqués dans le conflit. Quel est le nombre de ceux et celles qui y laissent leur vie, sont torturés dans les centres de la sécurité militaire et les commissariats ou qui « disparaissent » tout banalement. La dimension du drame ne vous est certainement pas étrangère.

Il ne s'agit pas de disculper les groupes armés qui s'acharnent sur la population civile, mais toute personne qui se dit attachée à la paix et souhaite trouver une solution au conflit devrait s'ingénier à

[27] Salima Mellah est présidente de l'organisation de défense des droits de l'homme *algeria-watch*.

agir pour une réconciliation englobant toutes les tendances politiques en Algérie.

Mme Khalida Messaoudi ne veut pas d'une paix qui permette à la société algérienne de s'épanouir avec sa multitude de références et de valeurs qu'il faut apprendre à gérer avec intelligence et sérénité. Mme Messaoudi veut une paix des cimetières, sinon comment interpréter le fait que le « terrorisme d'état » que le Comité des droits de l'homme de l'ONU a condamné en juillet dernier soit justifié et blanchi par cette dernière ?

Pourtant une initiative de sortie de la crise fut lancée au cours de ces sept années sanglantes par la communauté de Sant'Egidio. En 1994 et 1995 les partis politiques représentatifs se sont entendus sur un certain nombre de principes dont la condamnation de la violence et ont arrêté un calendrier permettant au pays de sortir du marasme. Mme Khalida Messaoudi a rejeté violemment cette initiative la traitant d'ingérence dans les affaires intérieures et de trahison.

Mme Khalida Messaoudi est allée encore plus loin en acceptant qu'un tribunal symbolique condamne les présidents du FIS à mort, ce que même le régime de 1992 n'avait osé faire. Pour une démocrate et défenseuse des droits de l'homme, il faut dire qu'une telle attitude est du moins déconcertante.

Nous ne voulons faire ici le dénombrement des propos et actions de Mme Messaoudi. Nous voulons simplement faire appel à votre esprit de tolérance et vous demander de revenir sur votre décision d'honorer une personne engagée de façon si radicale pour une cause qui dénie les droits humains et les libertés à une frange de la population algérienne. Avec une telle décision, vous vous impliquez dans un conflit en prenant parti, ce qui ne peut être l'objectif de votre institution.

4.10. Lettre de Jocelyne Cesari[28]

Lieu et date : Paris, le 3 november 1998.

Monsieur le Recteur,

J'ai appris que Madame Khalida Messaoudi allait être reçue Docteur Honoris Causa de l'Université Catholique de Louvain.

Une telle distinction consiste en une légitimation accordée à une version partielle et partiale de la crise politique algérienne. Certes cette version est celle qui a seul droit de cité dans les milieux occidentaux et qui consiste à opposer une « Algérie progressiste et laïque » à une « Algérie islamiste et obscurantiste ». Accréditer une telle division revient à méconnaître et du même coup à mépriser la réalité culturelle et sociale du peuple algérien, dont Madame Khalida Messaoudi ne peut prétendre à la représentation. Ce peuple ne s'estime d'ailleurs pas représenté par elle y compris dans son combat démocratique et féministe. Qui connaît l'histoire politique récente de ce pays sait les rares figures algériennes qui passent la rampe en Occident se proclament démocrates et laïques alors que leurs pratiques politiques dans leur pays sont aux antipodes de ces critères.

En d'autres termes, un tel acte contribue à conforter l'existence d'une Algérie en trompe l'œil qui sert aujourd'hui les intérêts politiques du seul pouvoir et non pas du peuple algérien, qui lui n'est pas dupe. En tant que politologue, travaillant sur l'Algérie je me devais de vous alerter sur les implications notamment politiques d'une telle cérémonie qui ne peuvent qu'accroître la méconnaissance et l'incompréhension des deux côtés de la Méditerranée.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma parfaite considération.

[28] Jocelyne Cesari est chercheur au CNRS-France.

4.11. Lettre de Richard Jacquemond[29]

Lieu et date : Le Caire, le 12 novembre 1998.

Monsieur le Recteur,

Ayant eu connaissance de la décision de l'Université catholique de Louvain de décerner le titre de docteur honoris causa à Mme Khalida Messaoudi, je vous fais part de mon étonnement et de mes interrogations à propos de ce choix.

Comme vous le savez sans doute, Mme Messaoudi, depuis l'annulation des élections législatives de décembre 1991 en Algérie – annulation qu'elle avait appelé de ses vœux – n'a cessé d'agir et de prendre position en faveur de « l'éradication » (selon le terme, lourd de sens, consacré dans le vocabulaire politique algérien) de l'opposition politique islamiste et de s'opposer à toute solution négociée de la crise politique dans laquelle se trouve le pays depuis l'interruption du processus démocratique en décembre 1991.

Récompenser un acteur aussi directement engagé dans le conflit algérien ne peut qu'être interprété – et ne manquera pas de l'être par l'opinion publique arabe – comme une prise de position tout aussi directe de l'UCL aux côtés d'une des parties à ce conflit, en l'occurrence l'oligarchie militaire au pouvoir. L'Université catholique de Louvain a-t-elle pris la juste mesure des implications de son choix ?

Au moment où les justices de plusieurs pays d'Europe tentent d'ouvrir le procès du général Pinochet, comment peut-on récompenser une personne qui continue de refuser toute enquête impartiale sur les responsabilités des uns et des autres dans les violences massives commises en Algérie ?

En espérant que l'UCL reviendra sur cette regrettable décision, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mon estime respectueuse.

[29] Richard Jacquemond est professeur à la faculté des lettres de l'Université de Provence.

4.12. Lettre de Abbas Aroua[30]

Lieu et date : Lausanne, le 25 novembre 1998.

Au nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Préambule

J'ai appris récemment, Monsieur le Recteur, que l'Université catholique de Louvain a décidé de décerner le 1er décembre prochain le titre de docteur *honoris causa* à Mme Khalida Messaoudi, vice-présidente du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) en Algérie.

Je sais qu'un prix est valorisé autant par celui qui le reçoit que par celui qui le donne. Et donc je vous avoue que ceci m'a quelque peu surpris et plusieurs questions m'ont assailli.

Les premières questions que je me suis posées furent les suivantes : Pour quelle œuvre Khalida Messaoudi va-t-elle être ainsi récompensée ? Quelles sont les valeurs, vertus et réalisations que ce prix reconnaît et prime en Khalida Messaoudi ? En quoi l'Université catholique de Louvain veut-elle faire de Madame Khalida Messaoudi un modèle humain, féminin, spirituel, intellectuel ou politique à célébrer ou à suivre ? L'Université catholique de Louvain connaît-elle, aussi intimement que les Algériennes et les Algériens, le répertoire complet des paroles et des actes de Madame Khalida Messaoudi ?

A dix jours de la célébration du 50ème anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, comment un tel geste sera-t-il perçu par les Algériennes et les Algériens qui sont les victimes physiques ou morales des violations très graves et flagrantes des droits de l'homme, perpétrées par le régime militaire sanguinaire d'Alger depuis son coup d'Etat de janvier 1992 ?

[30] Abbas Aroua est membre du Mouvement pour la Vérité, la Justice et la Paix en Algérie.

En cette période où l'on s'apprête à fêter la naissance de Jésus Christ, que la paix et le salut soient sur lui, qui coïncide cette année avec le mois sacré du Ramadhan, quelle modalité de relations religieuses, culturelles, et politiques entre les catholiques, dont votre université est une voix éminente, d'une part, et les musulmans opprimés en Algérie, d'autre part, le prix de Messaoudi traduirait-il et consacrerait-il ? Dans quel passé et présent de relations islamo-catholiques, s'inscrit-il, et à quel avenir de ces relations appelle-t-il ?

Ce sont toutes ces questions qui m'ont incité à vous écrire et à partager avec vous, en tant que musulman algérien, et en tant que membre du *Mouvement pour la Vérité, la Justice et la Paix en Algérie* et participant aux rencontres de Sant'Egidio, mes convictions et réflexions à ce sujet.

La face sombre de l'Eglise pendant la colonisation

Je commencerais par rappeler quelques aspects de la complexité des relations islamo-chrétiennes en Algérie. Je ne vais pas remonter loin dans l'histoire des tensions entre nos deux communautés ni évoquer les événements douloureux qui se sont produits en Terre sainte ou en Andalousie et qui ont forcément marqué le subconscient collectif de part et d'autre. Je vais me limiter aux événements qui ont eu lieu du début de la colonisation de l'Algérie par les Français jusqu'à ce jour et souligner les rôles contradictoires, d'abord négatifs et ensuite positifs, qu'y ont assumé les catholiques.

Pendant toute l'époque coloniale, et c'est aussi le cas aujourd'hui, l'attitude de l'Eglise catholique envers le peuple algérien a présenté deux facettes, l'une sombre et l'autre lumineuse et c'est cette complexité qu'il faut saisir avec objectivité et considérer avec un sens de la responsabilité si l'on désire construire des rapports sains et amicaux entre l'Eglise catholique et l'Algérie.

Il est triste de constater que pendant la longue nuit coloniale, la plupart des représentants de l'Eglise catholique en Algérie se sont complètement alignés sur les thèses colonialistes servant les intérêts des colons et des capitalistes français, qui étaient défendues par la force répressive. Ces hommes de religion, au lieu de se conformer aux exigences de la charité du Christ, au lieu de refléter par leur attitude la morale chrétienne, ont fourni la caution morale à l'œuvre destructrice des colonnes de l'armée française.

La figure symbolique qui représente la théologie de l'oppression et qui marquera la mémoire collective algérienne est le cardinal Charles Lavigerie, archevêque d'Alger de 1867 à 1892. Créateur de l'ordre des *Pères blancs* et des *Sœurs missionnaires d'Afrique*, qualifié d'« opportuniste » par Charles-Robert Ageron[31], ce « prélat de choc, avait mis sur pied une troupe de moines-soldats qui à l'imitation des anciens croisés, savaient aussi bien offrir la bonne parole que manier le fusil[32]. » Les troupes de « catholiques entraînés par Lavigerie, qui rêvent de ramener les barbaresques à la civilisation latine et chrétienne de leurs pères[33] » n'hésiteront pas à approuver les terribles massacres contre les populations algériennes, perpétrés dans le cadre de la « pacification » de l'Algérie. Le témoignage suivant indique explicitement le rôle que certains religieux voyaient pour l'Eglise catholique dans l'Algérie colonisée :

> Il n'y a qu'un moyen, un seul : l'assimilation des Arabes dans le catholicisme, alors le progrès et la civilisation pénétreront dans l'Algérie et nous verrons un grand peuple s'élever de cette terre courbée jusqu'à ce jour sous le joug humiliant de l'Islam. Nous, Français, nous avons reçu pour mission de Dieu, de rendre les peuples plus heureux, en les élevant à notre niveau. Nous réussirons, en Algérie, à fonder un grand peuple, que si nous savons amener les infidèles à notre sainte religion.
>
> Pendant la grande famine de 1867, on avait recueilli près de 2000 orphelins; sur ce nombre, quelques centaines refusèrent le bienfait du baptême, et l'archevêque d'Alger, respectant leur liberté, leur permit de rentrer dans leur famille, regrettant de ne pouvoir leur sauver la vie de l'âme comme celle du corps. Ceux qui survécurent et voulurent rester avec leur père adoptif après avoir été reçus dans les orphelinats tenus par les Pères Blancs pour les garçons, par des sœurs pour les filles, se marièrent et fondèrent ainsi les deux premiers villages chrétiens qui existent en Algérie. A notre avis, c'est l'œuvre la plus belle du cardinal Lavigerie. La fondation de ces deux villages [...] n'est qu'une bien faible partie des œuvres des missionnaires [...] dans notre colonie. Ils ont repris à la suite de nos colonnes et protégés par nos armées, leur mission du Sahara. Mais c'est surtout en Kabylie que leur action est efficace. [...] Le missionnaire se contente, pour le moment, de faire la classe aux enfants, et de soigner les

[31] Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome II, p. 12, Presses universitaires de France, Paris 1979.

[32] Henri Alleg, *La Guerre d'Algérie*, tome I, p. 116, Temps Actuels, Paris 1981.

[33] Daniel Rivet, 'Le rêve arabe de Napoléon III', in *L'Algérie des Français*, présenté par Charles-Robert Ageron, Seuil, Collection Points, Série Histoire, p. 64, Paris 1993.

> malades [...] Ainsi beaucoup de ces petits enfants demandent-ils d'eux-mêmes à s'instruire de notre religion. Il est certain que les missionnaires ont trouvé auprès des autorités, non pas peut-être la protection qu'ils étaient en droit de demander et d'obtenir, mais une certaine bienveillance qui les a aidés dans leur œuvre. Toutes les autorités militaires, en général, se montrent pour eux animés des meilleures intentions; nos officiers supérieurs voient en eux des aides précieux pour la colonisation de la France africaine. Aidons nos missionnaires qui sont les aides les meilleurs que la Providence nous ait donnés pour coloniser l'Algérie, laissons-leur toute la liberté de faire le bien, d'établir des villages chrétiens, de fonder des œuvres pour la conversion des Musulmans [34].

Cette tendance, malheureusement majoritaire au sein de l'Eglise catholique en Algérie, sera maintenue durant toute l'ère coloniale et jusqu'au déclenchement de la Révolution de novembre 1954 qui devait conduire le peuple algérien vers l'indépendance.

Lacaste, évêque d'Oran, mobilisa ses fidèles contre la volonté d'indépendance du peuple algérien, et rappela aux militaires catholiques leur devoir envers la patrie dont l'Algérie faisait partie intégrante. En mai 1958, il n'hésitera pas à parler même au nom de Marie la Vierge pour défendre la cause colonialiste : « Elle et nous désirons que la France reste à l'Oranie et l'Oranie à la France[35]. »

Mais le plus extrémiste de tous fut incontestablement Delarue, aumônier de la meurtrière 10ème division parachutiste, qui fournira au général Massu la justification de la torture par sa finalité. Il ira jusqu'à préconiser les « interrogatoires efficaces » aux témoins et aux non délateurs :

> Chaque personne, témoin de quelque crime ou au courant du repaire de tel ou tel bandit, est rigoureusement tenue de le signaler à la justice. Il suit de là qu'on a le droit d'interroger sérieusement — même si l'on sait que ce n'est pas un tueur — tout homme dont on est certain qu'il connaît les coupables, qu'il a été témoin d'un crime, qu'il a sciemment hébergé quelque bandit, s'il se refuse à révéler librement, spontanément, ce qu'il sait.[36]

[34] Abbé Rouquette, *Les sociétés secrètes chez les musulmans*, pp. 554-564 et 575-576, Editions J. Briguet, Paris-Lyon 1899.

[35] Henri Alleg, *op. cit.*, tome II, p. 361.

[36] *Ibid.*, tome II, pp. 473-474.

Bien évidemment, le sinistre criminel de guerre que fut le général Massu se pressa de remercier Delarue pour son soutien moral :

> Le général commandant de la zone autonome d'Alger et la 10ème Division parachutiste remercie l'aumônier parachutiste qui a pris la parole pour porter sur l'action policière un jugement sans passion, libre et raisonné. Il invite toutes les âmes inquiètes ou désorientées à l'écouter et souhaite que ces réflexions d'un prêtre contribuent à éclairer ceux qui n'ont pas été formés à la rude école de la guerre pourrie d'Indochine et qui n'auraient pas encore compris que l'on ne peut lutter contre la guerre révolutionnaire et subversive menée par le communisme international et ses intermédiaires avec les procédés classiques de combat, mais bien également par les méthodes d'action clandestine et contre-révolutionnaires.[37]

En métropole également, dès le début de la Révolution, des hommes tels que Feltin, cardinal-archevêque et aumônier-général des armées françaises, Saliège, cardinal-archevêque de Toulouse et premier responsable dès 1956 de l'*Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française* s'opposèrent fermement aux revendications indépendantistes du peuple algérien.

La face lumineuse de l'Eglise pendant la colonisation

La Révolution algérienne a fort heureusement démontré que la communauté catholique en Algérie comptait aussi dans ses rangs des hommes et des femmes fidèles à la tradition de charité chrétienne. Je reproduis ici, parfois dans le même style de l'auteur, quelques passages que Henri Alleg eut le mérite d'écrire en la mémoire de ces fidèles dans son livre *La Guerre d'Algérie*, où l'on peut lire à leur sujet ce qui suit : « Epris de justice sociale, se réclamant de l'égalité des hommes devant Dieu, prônant la charité chrétienne, ils se trouvent à côté ou, pour quelques-uns, avec le FLN[38] » ou encore « les partisans convaincus de l'indépendance qui aspirent à une solution libérale, pacifique et humanitaire du problème algérien ou, plus simplement encore, veulent, dans cet affrontement sans merci, s'en tenir aux impératifs de la morale chrétienne[39]. »

[37] *Ibid.*, tome II, pp. 474-475.

[38] *Ibid.*, tome II, p. 471.

[39] *Ibid.*

Face à l'injustice sociale, à la répression, aux méthodes inhumaines de guerre, à la pratique abominable de la torture, ces hommes et ces femmes se révoltèrent, parfois en s'exposant à des dangers réels. Les responsables de *Témoignage chrétien* les aidèrent dans ce combat en ouvrant les colonnes de ce journal aux appelés et autres témoins qui voulaient relater les atrocités qu'ils avaient vécues.

L'homme d'Eglise qui, par ses courageuses prises de position, marqua le plus l'histoire de la guerre d'Algérie fut l'archevêque d'Alger Léon-Etienne Duval, qui sera promu cardinal en janvier 1965. Dès le début de 1955, il condamna la torture et fit émettre le 17 janvier 1955, contre l'avis de certains ecclésiastiques autour de lui, un mandement dont il ordonna la lecture en chaire le dimanche suivant dans toutes les églises et chapelles du diocèse[40] et qui stipulait que :

> Le premier pas de l'action punitive, l'arrestation, ne peut obéir au caprice mais doit respecter les normes juridiques. Il n'est pas admissible que l'homme le plus irréprochable puisse être arrêté arbitrairement et disparaître, sans plus, dans une prison. […] L'instruction judiciaire doit exclure la torture physique ou psychique[41].

A la sortie des églises, après la messe du dimanche 23 janvier, l'archevêque Duval fut crié, fustigé, injurié, menacé. A Bab-el-Oued, la communauté des ultras, les « Croisés de l'Algérie française[42] » lui donnèrent même des surnoms. Il sera désormais « Mohamed Duval », « Sidi Duval » ou « le petit fellagha »[43]. Mais cet homme de foi ne céda pas à la pression des foules aveuglées par la passion. Au contraire, dès septembre 1955, il persista et signa en se prononçant pour « la libre expression des aspirations légitimes » des Algériens. L'année suivante, il demanda qu'il soit donné « satisfaction à la volonté d'autodétermination des populations ». Au sujet de ses propos contre la torture, il dira plus tard : « J'ai jugé que

[40] *Ibid.*, tome I, p. 470

[41] *La Semaine religieuse d'Alger*, no. 3, 20 janvier 1955.

[42] Slimane Chikh, *L'Algérie en armes*, p. 211, Economica, Paris 1981.

[43] Henri Alleg, *op. cit.*, tome I, p. 470.

s'il n'y avait pas une déclaration, cela pouvait être estimé comme une véritable trahison de la vérité[44]. »

Tout au long de la guerre d'Algérie, l'archevêque Duval n'hésitera pas à se dresser contre l'activisme ultra-colonialiste de certains catholiques et à défendre les prêtres poursuivis pour leur soutien au FLN. En 1957, il protesta contre les condamnations à mort de militants algériens et s'adressa même au Pape à ce sujet. A l'occasion du Nouvel An 1957, il attira l'attention sur les « valeurs spirituelles communes menacées par le matérialisme athé[45]. » Il deviendra alors la « bête noire » du ministre résidant Robert Lacoste, « anticlérical » socialiste et fervent défenseur de l'Algérie française. Mais il deviendra aussi, par son courage et autorité, le catalyseur de tout un groupe de responsables et militants catholiques qui allaient suivre son exemple.

Des prêtres de la Mission de France à Souk Ahras, ville natale de Saint-Augustin, exprimeront ouvertement leurs critiques à l'égard de l'injustice engendrée par le système colonial et condamneront les méthodes répressives utilisées par l'armée française en Algérie[46]. Le 26 janvier 1956, l'équipe sacerdotale de cette mission déclara publiquement : « Pour le chrétien, en face de la misère humaine, il n'y a plus de patrie, ni amis, ni ennemis. Il n'y a que Jésus Christ qui nous appelle au secours[47]. » Cette équipe fournira par la suite des médicaments aux moudjahidine. Une fois ce soutien dévoilé aux autorités, le curé Gros et les abbés Mamet et Kerlan seront expulsés.

Dans l'Atlas blidéen, des combattants seront soignés par les moines du monastère de Notre-Dame-de-l'Atlas, à Tibehirine, près de Médéa, sans avoir à justifier de l'origine de leurs blessures.

Les Pères blancs de la rue Ben-Cheneb, les Sœurs blanches de Birmandreïs, le couvent des Clarisses d'Alger, le presbytère du père Jean Scotto, curé de Bab-el-Oued et futur évêque de Constantine,

[44] *Ibid.*

[45] *Ibid.*, tome II, p. 360.

[46] Voir à ce sujet Jean-Jacques Perennes, *Chrétiens en Algérie*, Centre Lebret, Paris 1977 et André Nozière, *Algérie : les chrétiens dans la guerre*, Editions Cana, Paris 1979.

[47] Henri Alleg, *op. cit.*, tome II, p. 471.

cacheront des femmes et des hommes connus pour leur appartenance au FLN ou leur sympathie pour la décolonisation, sans poser de questions sur leurs activités.

Avant la fin de 1956, deux jeunes militantes catholiques furent emprisonnées, pour atteinte à la sûreté de l'Etat, c'est-à-dire pour avoir aidé le FLN.

Ainsi, Evelyne Lavalette, âgée de vingt ans, est arrêtée le 15 novembre 1956 à Oran et torturée pendant cinq jours par les policiers. Elle a participé à la fabrication et à la diffusion du premier numéro de l'organe du FLN, *El Moudjahid*. Elle passera trois années en prison.

L'abbé Declercq, aumônier des prisons et curé de Notre-Dame-des-Victoires en haut de la Casbah, met à disposition du FLN, grâce à l'intervention d'Evelyne Lavalette, sa ronéo où on tire *El Moudjahid*, *Résistance algérienne* et *L'Ouvrier algérien*.

Annie Steiner, assistante aux centres sociaux, qui sera agent de liaison au FLN, conséquente avec sa conception de la foi, dira :

> Après l'adolescence, j'ai découvert l'existence d'un fossé entre l'enseignement du Christ, tel que je le lisais dans la Bible, et ce que je voyais et entendais autour de moi, dans la rue, à l'église. Ceux que le Christ désignait comme des frères qu'il faut secourir, c'étaient précisément les Algériens[48].

Seize catholiques appartenant aux services des centres sociaux sont arrêtés en février et mars 1957. C'est ce que le général Massu, dont l'affectation de piété est célèbre, appelle dans une directive secrète « le coup de semonce donné à certains milieux européens qui ont fait de la charité une interprétation abusive et antinationale[49]. »

Chez l'abbé Barthès, les paras découvriront du matériel de propagande édité par le FLN. Ils effectueront alors une perquisition au presbytère d'Hussein-Dey, après consultation de l'aumônier parachutiste Delarue qui donna sa bénédiction à l'opération : « Vous n'avez pas le droit de fermer les yeux. La situation est trop grave.

48 *Ibid.*, tome II, p. 470.

49 *Ibid.*

Chacun doit prendre ses responsabilités[50]. » Ni la perquisition ni l'interrogatoire de l'abbé Barthès ne donneront quelque chose. Le 22 mars 1957, la presse titre : « L'abbé Barthès impliqué dans l'affaire d'hébergement des terroristes[51]. » Accompagné d'autres prêtres conduits en mars 1957 à la villa Sésini par les légionnaires du 1er REP, avec la bénédiction de l'aumônier parachutiste Delarue, l'abbé Barthès sera envoyé dans la salle de torture avant d'être condamné le 24 juillet 1957 à cinq mois de prison avec sursis à l'issue du procès dit « des chrétiens progressistes[52]. »

Denise Walbert, qui aidait à la préparation et la diffusion de matériel de propagande du FLN, sera arrêtée et dirigée aussi par les paras vers la villa Sésini. Pierre Coudre, représentant de commerce et militant chrétien, qui aidait Denise Walbert, sera également arrêté.

L'abbé Alfred Bérenguer, curé de Montagnac près de Tlemcen, expulsé puis poursuivi en janvier 1958, ira représenter officiellement le *Croissant rouge algérien*, et le FLN, en Amérique Latine[53]. Avec une forte conviction et un dynamisme exceptionnel :

> Il se déplacera sur l'ensemble du continent latino-américain pour sensibiliser l'opinion publique de cette région du monde sur le sort des réfugiés algériens et sur le sens de la lutte menée contre le colonialisme français en Algérie. Il s'attachera à créer, dans les différentes capitales visitées, des comités de soutien pour les réfugiés algériens et réussira, à travers maintes difficultés, à briser le mur de silence imposé sur le problème algérien et à gagner le soutien de la presse et des mouvements progressistes latino-américains[54].

Le chanoine Brenckle décrira dans un témoignage paru le 19 juillet 1960 dans *La Croix* l'horreur qu'il avait vue dans un camp de regroupement :

[50] *Ibid.*, tome II, p. 473.

[51] *Ibid.*, tome II, p. 475.

[52] *Ibid.*

[53] Abbé Alfred Berenguer, *Un curé d'Algérie en Amérique Latine*, 261 pages, SNED, Alger 1966.

[54] Slimane Chikh, *op. cit.*, p. 442.

> J'ai visité dernièrement un village de 1300 familles. 35 maisons abritent 70 familles. Les autres — 1230 — sont terrées dans la boue, sur un plateau venté, derrières quelques bidons et quelques planches. Les enfants ont le crâne pointu, le ventre gros et nu, des jambes sans mollet et des pieds retroussés[55].

En métropole, Chappoulie, évêque d'Angers déclarera : « L'influence que [le chrétien] peut exercer dans la vie publique tendra à faciliter l'accession des pays colonisés à leur indépendance[56]. » Il élèvera inlassablement sa voix contre les méthodes de répression coloniale. Liénart, cardinal-archevêque de Lille, prélat de la mission de France, défendra les prêtres de cette mission arrêtés ou poursuivis pour avoir aidé des Algériens; il témoignera notamment en faveur de l'abbé Davezies.

L'Eglise catholique et la deuxième guerre d'Algérie

Après l'avènement de l'indépendance, l'Algérie a su honorer les femmes et les hommes de confession catholique qui avaient mené le même combat pour l'indépendance. Celles et ceux qui sont restés en Algérie ou sont venus dans ce pays après l'indépendance pour exercer la charité, contribuer au développement, participer à l'effort de reconstruction, d'éducation et de santé, fournir des soins aux démunis, sans rien demander en retour et en respectant parfaitement la foi de l'autre, vivaient chez eux en paix et sécurité, respectés par tout le monde. Cette symbiose dura jusqu'au début de la décennie noire des années 90 qui ont plongé tout le peuple algérien dans le malheur.

Dans cette deuxième guerre qui déchire l'Algérie depuis 1992, la position de l'Eglise catholique d'Algérie sera, comme hier, divisée entre ceux qui se rangent aux côtés de la junte militaire arrogante et opprimante, l'*Istikbar*, et ceux qui choisissent le camp du peuple agressé et opprimé, les *moustad-a-fine*. Des « nuances » apparaissent « au sein de cette communauté chrétienne, entre ceux qui, comme Mr Claverie, soutiennent plutôt la ligne dure anti-islamiste du gouvernement et ceux qui veulent donner toutes ses chances au dialogue avec les formations islamistes non armées[57]. »

[55] Henri Alleg, *op. cit.*, tome III, p. 211.

[56] *Ibid.*, tome I, p. 440.

[57] Henri Tincq, *Le Monde* du 29 mars 1996.

A l'extérieur également, les voix de l'Eglise seront divisées. Le Vatican, estimant qu'une prise de position pourrait être mal perçue en Algérie, gardera un silence prudent. Cependant, le pape Jean-Paul II n'hésitera pas, et à chaque occasion qui se présente, à prier dans ses messages de paix pour que l'Algérie sorte du drame. Il appellera souvent au dialogue et à la réconciliation entre tous les Algériens et condamnera vivement les massacres collectifs contre les populations civiles.

L'Eglise de France, fidèle à sa tradition, suivra (ou dictera) la position officielle de l'Eglise d'Algérie : celle du soutien du camp des éradicateurs antidialoguistes.

Ailleurs qu'en France, la communauté catholique italienne de Sant'Egidio se distinguera dès 1994 par une sorte de diplomatie parallèle et jouera le rôle de médiateur pour aider les Algériens, toutes tendances confondues, y compris le pouvoir, au dialogue.

En Algérie même, Henri Tessier, archevêque d'Alger, réagira malheureusement mal à l'initiative de Sant'Egidio et déplorera la participation du Front Islamique du Salut au dialogue de paix avant « l'engagement de chaque partie à rejeter toute forme de violence[58]. » Andrea Riccardi, président de la communauté de Sant'Egidio, répliquera dans *L'Actualité religieuse* : « Je pense qu'il n'est pas opportun qu'un évêque se range contre une des parties. Il faut que la paix soit faite par ceux qui luttent[59]. » A Rome, on considère l'attitude de l'épiscopat algérien « comme une preuve de soumission aux autorités du pays[60]. » Malheureusement, Henri Tessier n'a pas su suivre l'attitude de son prédécesseur, le cardinal Duval, qui fut tout au long de sa vie du côté de son peuple.

De son côté, Pierre Claverie, né à Alger en 1938, fils de Bab-el-Oued, ancien animateur du centre de formation *Les Glycines* à Alger, évêque d'Oran depuis avril 1981, qui est décrit comme une personne qui « vivait profondément les grandes intuitions œcuméniques et inter-religieuses du concile Vatican II (1963-1965)[61] » re-

[58] Henri Tincq, *Le Monde* du 29 juillet 1995.

[59] *Ibid.*

[60] *Ibid.*

[61] Henri Tincq, *Le Monde* du 3 août 1996.

prochera à la communauté Sant'Egidio, dans *L'Actualité religieuse* du mois d'avril 1995[62], d'avoir contribué à privilégier le FIS dans le rôle de « principal interlocuteur du pouvoir » et estimera que les partis politiques réunis « ne sont plus représentatifs de l'état actuel de l'opinion algérienne » et qu'ils avaient regagné, à cause du geste de la communauté, une crédibilité qu'ils avaient perdue. Soucieux de ses bons rapports avec le pouvoir en place, il dira que l'initiative dont l'« énorme publicité a littéralement raidi le pouvoir » a mis la communauté catholique d'Algérie dans une « situation inconfortable. » Un an plus tard, Pierre Claverie sera assassiné dans des circonstances obscures.

Les moines trappistes (cisterciens) du monastère de Tibehirine dans la région de Médéa, ouvert depuis 1934, furent parmi les rares à approuver l'initiative romaine de paix.

Je vous ai exposé, Monsieur le Recteur, quelques éléments qui indiquent les diverses prises de positions d'hommes et de femmes appartenant à l'Eglise catholique.

Ainsi, certains ont inscrit leur geste, et à travers lui l'image de la communauté catholique, aux yeux des Algériennes et des Algériens, dans la ligne de ceux qui ont échoué dans leur mission de témoins et ont fourni la caution morale à l'entreprise coloniale hier et à la dictature militaire aujourd'hui dans mon pays.

D'autres se sont positionnés dans la ligne de ceux qui ont été, et sont encore, aux côtés du peuple algérien dans les étapes les plus tragiques de son histoire. Ils ont exprimé explicitement, et le font encore, leur compréhension de la détresse de ce peuple et sa lutte pour la justice et la liberté.

Le choix des uns et des autres est noté dans le registre divin et inscrit dans l'histoire à jamais.

L'assassinat des femmes et des hommes de religion

Dans le conflit meurtrier qui secoue l'Algérie et qui est d'essence politique, et non pas religieuse comme veulent le faire croire le pouvoir algérien et ses relais diplomatiques et médiatiques à l'étranger, la communauté catholique, comme toutes les catégories

[62] Henri Tincq, *Le Monde* du 29 juillet 1995.

du peuple algérien, ne sera pas épargnée. Une vingtaine de religieux ont été assassinés entre 1994 et 1996.

Le 8 mai 1994, Hélène Saint-Raymond, de la congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption, et Henri Vergès, frère mariste, sont assassinés dans la Casbah d'Alger. Le 23 octobre 1994, Ester Paniagua et Maria Alvrez Martine, religieuses espagnoles de l'ordre des Augustins, sont tuées dans le quartier de Bab el Oued, à Alger. Le 27 décembre 1994, trois religieux français et un belge sont assassinés à Tizi Ouzou. Le 3 septembre 1995, deux religieuses, une Française, Denise Leclerc, et une Maltaise, Jeanne Littlejohn, sont tuées dans le quartier de Belcourt, à Alger. Le 10 novembre 1995, deux religieuses françaises de la congrégation des Petites Soeurs du Sacré-Coeur sont victimes d'un attentat dans le quartier de Kouba, à Alger; Odette Prévost est tuée et Chantal Galicher est grièvement blessée. Le 27 mars 1996, sept moines trappistes du monastère de Tibehrine sont enlevés, ils seront assassinés et mutilés le 21 mai 1996. Enfin, Pierre Claverie, évêque d'Oran, sera assassiné le 1er août 1996.

A mon sens, ces crimes constituent une profanation du sacré religieux, accompagnée souvent par celle du sacré féminin quand il s'agit de religieuses ; la femme dans notre culture islamique algérienne étant surnommée *hourma* ou *haram*, c'est-à-dire « la sacrée ». Ils ont pour but stratégique, selon mon analyse, d'attiser la haine entre les communautés. Les bénéficiaires de cette discorde se sont comportés de la même manière pour diviser d'autres communautés en Algérie et les dresser les unes contre les autres : Arabes contre Berbères, arabophones contre francophones, femmes contre hommes, et bien sûr citoyens contre d'autres citoyens.

Les stratèges d'outre-mer, et les généraux algériens qui exécutent leurs prescriptions mortelles chez nous, ont pour but d'exacerber et d'exploiter toutes les divisions possibles afin de niveler et patrouiller notre tissu social, et afin de transférer le conflit qui les oppose à la résistance en une guerre sociale où nos communautés les plus pauvres sont polarisées et transformées en milices qui tuent et se font tuer sans savoir pourquoi. Et pour que ce savoir-faire nécrophile ait de l'effet, la stratégie de guerre de faible intensi-

té prescrit bien sûr qu'il faut faire endosser à la résistance la responsabilité de tous ces crimes.

Ces crimes commis contre des religieux de confession chrétienne ont pour objectif également de galvaniser l'opinion publique chrétienne du monde entier et de la dresser contre les islamistes algériens et d'isoler ces derniers de la compassion, de la sympathie et de la solidarité internationale.

La désinformation autour des crimes

Ainsi par exemple, suite à l'assassinat le 1er août 1996 de l'évêque d'Oran, Claverie, la presse algérienne et ses relais à l'étranger ont « collé » le meurtre aux islamistes. Le 16 août suivant, on apprenait que six islamistes impliqués dans son assassinat avaient été tués quelques jours auparavant à Oran par les « forces de sécurité » lors d'un assaut[63]. Dans les mois qui suivent, les autorités déclareront avoir tué trois des personnes impliquées dans l'attentat[64]. Plus d'un an et demi plus tard, la Cour criminelle d'Oran jugera le 22 mars 1998, des membres présumés d'un groupe islamiste, pour l'assassinat de Pierre Claverie. « Lors des interrogatoires, plusieurs inculpés ont affirmé que leurs aveux ont été extorqués sous la torture[65]. » Sept seront condamnés à mort. Le 8 juin 1998, Henri Tincq met en doute la piste islamiste dans un article intitulé 'Pierre Claverie était devenu une cible idéale' où il développe les circonstances mystérieuses du crime, en se référant aux dernières heures de la vie de Pierre Claverie, en particulier son voyage Alger-Oran. En conclusion, Henri Tincq se penche plutôt vers la thèse de l'assassinat par « un clan au pouvoir ou une branche de l'armée » qu'il estime plus probable vu « l'extrême sophistication du matériel utilisé dans l'attentat[66]. » Dans la même édition du journal *Le Monde* on lira : « De nouveaux témoignages sur les circonstances de l'attentat, le 1er août 1996, de Mgr Pierre Claverie, évêque d'Oran, renforcent aussi les soupçons sur le rôle de la sécurité algérienne. »

[63] *Le Monde* du 16 août 1996.

[64] *Le Monde* du 25 mars 1998.

[65] *Le Monde* du 24 mars 1998.

[66] Henri Tincq, *Le Monde* du 8 juin 1998.

Mais le crime qui a secoué le plus l'opinion en Algérie et à l'extérieur fut incontestablement celui des moines du monastère de Tibehrine. Ce crime qui reste toujours non totalement élucidé, sera pour sa part utilisé de manière efficace et agressive pour salir l'image de l'islam libérateur en Algérie.

Les Pères Christian-Marie de Chergé, Luc Dochier, Célestin Ringeard, Michel Fleury, Bruno Lemarchand, Christophe Lebreton et Paul Favre-Miville étaient appréciés et respectés par tous, et connus, notamment le père Christian-Marie de Chergé, prieur de la communauté, pour leur souci de promouvoir le dialogue islamo-chrétien. Ils vivaient leur témoignage dans le silence, l'humilité et en paix avec la communauté locale.

Les sept Pères entretenaient des relations d'entente non seulement avec la population, mais également avec les moudjahidine de la région, au point qu'ils les appelaient 'les frères de la montagne'. On apprend même, que la nuit de Noël 1993, ils eurent la visite pacifique du groupe de Sayah Attia, et qu'au début de 1996 ils avaient reçu une lettre de ce groupe par laquelle les moines « sont assurés de bénéficier de l'*aman* (la protection)[67]. »

On apprend par ailleurs que souvent ils fournissaient des soins médicaux aux combattants blessés, comme le faisaient déjà les moines de ce même monastère pendant la Révolution algérienne en faveur des moudjahidine de l'ALN. Dans un reportage diffusé le 22 novembre 1998 par la chaîne française Canal Plus, le Frère Jean-Pierre Schumacher qui, comme le Frère Amédée, a échappé à l'enlèvement en se cachant dans sa cellule, et qui est actuellement prieur du monastère de Fès au Maroc, décrit comment ils pourvoyaient des soins aux combattants islamistes :

> On leur disait : " On ne regarde pas la carte d'identité. On ne regarde pas qui vous êtes. Si vous voulez venir, venez avec les autres [la population]. " On les reconnaissait assez facilement parce qu'ils avaient généralement une *djellaba* [robe longue à capuchon] et ils étaient parfois armés; toujours ils étaient armés. Ils cachaient leurs armes dans des sacoches, [rire timide] des sacs à mains[68].

[67] *Ibid.*

[68] *Spécial Algérie* diffusé lors du *Vrai Journal* de Canal+ du dimanche 22 novembre 1998.

Dans la même émission, on apprend aussi que les moines de Tibehirine soutenaient l'initiative de Sant'Egidio. Plus que cela, ils avaient aidé à son organisation. Jean Baptiste Rivoire, journaliste de Canal Plus, qui a enquêté pendant quatre mois sur l'affaire de l'assassinat des moines, affirme :

> [Le Père Christian-Marie de Chergé] soutient discrètement l'initiative diplomatique la plus ambitieuse, mais aussi la plus risquée de la décennie. Celle d'une petite communauté chrétienne italienne qui, au nom de la paix en Algérie, va remettre en cause le pouvoir des militaires. […] Accueillis plusieurs fois à Tibehirine, des représentants de cette communauté [de Sant'Egidio] ont pris contact avec les islamistes de la région, comme Hocine Bouslimane, le vieux cheikh de Médéa qui connaît bien les dirigeants du FIS. L'objectif de la communauté de Sant'Egidio c'est qu'un processus démocratique s'enclenche en Algérie pour qu'enfin la paix devienne possible. […] Depuis Tibehirine, Christian va applaudir l'initiative[69].

Marco Impagliazzo, de la communauté de Sant'Egidio, déclare pour sa part que :

> Le frère Chistian [de Chergé] m'a écrit une lettre très intéressante. Je l'ai avec moi toujours. Il m'a dit : " C'est important l'initiative de Sant'Egidio. Il y a quelques risques. Il y a quelques dangers ", il m'a dit, il m'a prévenu, " de s'occuper, de se mêler des affaires algériennes, mais " il a dit " c'est vrai, il faut chercher un chemin entre le tout sécuritaire et le terrorisme "[70].

Par leur attitude et leurs actes, c'est-à-dire leur contact avec les combattants islamistes et soutien à l'initiative de Sant'Egidio, les moines de Tibehirine se sont réellement exposés à la colère de certains services de l'armée, une motivation supplémentaire qui se greffe à l'instrumentalité stratégique que servirait leur assassinat. Selon Mireille Duteil, journaliste dans *Le Point* et auteur du livre *Les Martyrs de Tibhirine*, l'armée qui mène une guerre de contre guérilla ne pouvait supporter le contact des moines avec les combattants[71], et le journaliste Jean Baptiste Rivoire de conclure « en soutenant la démarche de Rome, le frère Christian a-t-il été trop loin ?[72] »

[69] *Ibid.*

[70] *Ibid.*

[71] *Ibid.*

[72] *Ibid.*

Dès l'annonce de l'assassinat des sept moines, tout le monde musulman, de Jakarta à Rabat, en passant par l'Iran, l'Arabie, l'Egypte et le Soudan, a réagi par une condamnation ferme et univoque. L'université d'El Azhar, les Frères musulmans et beaucoup d'autres mouvements et savants musulmans ont tenu à montrer leur réprobation du crime. Ceci n'empêchera pas que l'événement sera, et est toujours, exploité pour nourrir les stéréotypes anti-islamiques.

En Algérie, l'ensemble des tendances de la mouvance islamique ont condamné l'acte, même les combattants armés. « Les hommes de l'armée islamique du salut (AIS) condamnent l'enlèvement. Ils sont d'autant plus en colère que certains des leurs auraient été kidnappés en même temps que les moines. C'est un habitant de Médéa qui le raconte au frère Jean-Pierre [Schumacher] quelques semaines après le drame[73]. »

Dans une lettre de condoléances adressée trois jours après l'annonce du crime, au Pape Jean-Paul II, une voix musulmane, celle de Anwar Haddam, chef de la Délégation parlementaire du FIS, considérera l'acte comme « une offense à Dieu, à nos valeurs spirituelles et morales et à notre tradition d'œcuménisme et d'hospitalité, *et* un acte sadique et immoral, contraire à tous les enseignements divins[74]. » Une voix chrétienne, celle de Henri Tincq du journal *Le Monde*, en fera plus tard écho et exprimera l'absurdité de l'acte :

> L'enlèvement de ces moines est d'autant plus absurde que l'islam connaît, depuis le Prophète, une puissante tradition contemplative et sait ce qu'une présence de moines peut symboliser comme contribution à la paix, comme dévouement à une population simple et pauvre, comme recherche d'un dialogue entre les communautés[75].

Mais comme d'habitude, les islamistes, accusés par le pouvoir algérien de ce crime, sont déjà coupables aux yeux de tous les médias du monde qui diffusèrent le verdict. Même un homme de reli-

[73] *Ibid.*

[74] Délégation parlementaire du FIS, *Lettre au Pape Jean-Paul II*, Washington, 24 mai 1996 (voir texte intégral en annexe).

[75] Henri Tincq, *Le Monde* du 29 mars 1996.

gion comme le cardinal Lustiger participera à l'œuvre de désinformation.

Le jeudi 23 mai au soir, le communiqué du GIA qui annonce l'égorgement des moines est envoyé à Radio Médi 1. Henri Tincq du *Monde* fait remarquer que :

> Moins d'une heure après la diffusion de cette nouvelle par l'AFP, Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, se rend à la cathédrale Notre-Dame pour éteindre les cierges qu'il avait allumés afin d'entretenir le souvenir des trappistes enlevés. D'où lui venait cette certitude que l'information était vraie ? Non pas d'Alger, où se manifeste alors l'embarras le plus grand, mais du Quai d'Orsay, qui authentifie très vite le communiqué du GIA[76].

Probablement sous-informé par sa source du Quai d'Orsay qui ne lui donna aucune indication sur la nature du GIA de Zitouni et sur les liens de ce dernier avec certains services militaires algériens, le cardinal fera fausse route dans son analyse de l'événement et se laissera entraîner, lors d'un entretien accordé au journal *Le Monde*, dans une longue appréciation erronée. Il lancera même un message critique, et plutôt outrageux, à la communauté musulmane dont la portée dépasse les frontières de l'Algérie :

> A Notre-Dame, j'avais en main la traduction du message du GIA. Ils avaient tranché la gorge des moines, disaient-ils, au nom de Dieu et du Coran. Cela est insupportable à tout homme qui croit en Dieu. Je connais et respecte les musulmans, avec qui nous partageons cette conviction que Dieu ne veut pas la mort et qu'il est le Miséricordieux. C'est une souffrance et un scandale pour ces musulmans comme pour tous les chrétiens que des autorités islamiques reconnues ne condamnent pas clairement l'utilisation du Coran pour justifier des assassinats. Il faudra toute l'intelligence et le cœur des vrais musulmans pour faire comprendre, a ceux qui sont ainsi abusés, le sens véritable de la révélation à laquelle ils croient [...] J'ai prié pour les autorités coraniques : que Dieu leur accorde le courage de faire la clarté sur cette dérive horrible dont ils sont les premiers à souffrir, et qui fait souffrir leurs croyants. Ils doivent clairement enseigner à tous leurs fidèles que le respect des droits de l'homme, et particulièrement la liberté religieuse, n'est pas contraire au Coran[77].

[76] Henri Tincq, *Le Monde* du 8 juin 1998.

[77] *Le Monde* des 26 et 27 mai 1996. Au sujet des positions du cardinal Lustiger, voir aussi *La Documentation catholique*, no. 2140 du 16 juin 1996, *La Croix* du 29 mai 1996 et *Libération* des 25 et 26 mai 1996.

Un responsable du FIS fera vite un démenti de cette interprétation des faits et appellera, dans sa lettre adressée au pape Jean-Paul II,

> à ce que toute la lumière soit faite sur ce crime odieux. Nous sollicitons votre Eminence de bien vouloir nous soutenir dans notre demande à ce qu'une commission indépendante soit nommée pour éclaircir les circonstances du crime et déterminer les responsabilités[78].

Ce responsable donnera aussi son analyse du malheureux événement :

> Quant à nous, nous voyons dans cet acte abominable l'empreinte, qui nous est, hélas, bien familière, des services spéciaux de la junte et des groupuscules qu'elle manipule.
>
> Nous voyons dans ce crime, qui ne sert ni la cause ni les intérêts moraux, politiques et civilisationnels de notre peuple, la signature de la même culture de sadisme politique qui caractérise les gestionnaires et les officines de la terreur au pouvoir.
>
> L'humiliation et le meurtre d'hommes sans défense, comme l'institutionnalisation de la torture, des exécutions collectives, des disparitions, des massacres de prisonniers sans défense, etc., le refus du choix populaire et le rejet d'une solution au drame algérien autre que celle de la répression, est le propre du sadisme politique normalisé et intronisé aujourd'hui en Algérie[79]. »

Deux ans plus tard, *Le Monde* diffusera sous le titre de 'Qui a assassiné les sept moines de Tibehirine ?' l'information suivante :

> Notre enquête auprès de sources ecclésiastiques romaines et d'anciens membres des services de sécurité algériens met en cause la thèse de la responsabilité unique des groupements islamiques armés. Elle donne du crédit à la thèse de l'infiltration du groupe de ravisseurs par les services de sécurité algériens et d'un dérapage final causé par un désaccord entre ces derniers et leurs homologues français qui auraient réussi à établir un contact avec les moines[80].

[78] Délégation parlementaire du FIS, *op. cit.*

[79] *Ibid.*

[80] *Le Monde* du 8 juin 1998.

Dans la même édition du journal *Le Monde*, Henri Tincq évoquera « la question des complicités dont auraient bénéficié les ravisseurs », « les témoignages d'anciens officiers de la sécurité, qui certifient que Djamal Zitouni qui aurait quand même fait 'le sale boulot' était manipulé », notamment celui du « capitaine Haroune », ancien agent secret algérien, qui affirme que « le bras droit de Zitouni était un lieutenant des services des renseignements et que la mort des moines est le fruit d'un conflit entre services algériens et français. » Le « capitaine Haroune » déclarera par ailleurs que « nous avons créé de toutes pièces M. Djamal Zitouni. Il a été aussi assisté par un officier de M. Smaïn [général Smaïn Lamari, directeur de la Sureté intérieure] qui s'appelle le lieutenant Mostafa[81]. » On apprendra également qu'« à plusieurs reprises, le préfet de Médéa demande aux moines d'accepter une surveillance militaire ou de quitter la région. Christian refuse. Il reste à Tibehirine[82] » et que les autorités algériennes étaient informées du lieu de détention des moines, comme l'affirme le Frère Jean-Pierre Schumacher :

> J'ai même entendu dire que les frères avaient été aperçus dans des maisons en contre bas, dans une ferme. Je m'imagine à peu près où ça peut être. Et il y a des gens de l'AIS qui avaient été pris par les autres [les ravisseurs], qui étaient prisonniers avec eux. Ils se sont échappés : deux ont été tués et le troisième a réussi à s'enfuir et il allait faire une déclaration, je ne sais pas si c'est à la gendarmerie ou à la police. Il a été fait prisonnier[83].

Henri Tincq évoquera également dans *Le Monde*[84] le comportement obscur des autorités françaises dans cette affaire, notamment « la visite à l'ambassade de France, le 30 avril, d'un émissaire de Djamal Zitouni » et la déclaration du prieur de l'abbaye cistercienne d'Aiguebelle, parue dans le *Journal du dimanche* du 26 mai 1996, dans laquelle il est affirmé qu'« un homme du sud de la France, émissaire du gouvernement français, porteur d'une custode, avait donné la communion à chacun des moines et était resté dix minutes avec eux. » Il parlera aussi des pressions exercées par

81 *Spécial Algérie,* diffusé par Canal+, *op. cit.*

82 *Ibid.*

83 *Ibid.*

84 Henri Tincq, *Le Monde* du 8 juin 1998.

le Quai d'Orsay, sous Hervé de Charette, pour que Yves de Broucker, supérieur de l'abbaye d'Aiguebelle démente son confrère.

Il est une coïncidence fortement symbolique que les moines de Tibehirine aient été inhumés le même jour que le cardinal Léon-Etienne Duval, décédé le 30 mai 1996, «crucifié» par leur mort comme le diront les dernières personnes qui ont vu ce cardinal qui « connaissait bien les sept Frères assassinés du monastère Notre-Dame de l'Atlas, que les autorités avaient menacé de fermeture et qu'il avait toujours défendu[85]. »

Lors des obsèques des moines, le chef du gouvernement algérien et plusieurs ministres dont celui de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Culture et des Affaires religieuses étaient au premier rang. L'abbé général des cisterciens-trappistes, Bernardo Olivera, et son assistant, Armand Veilleux, venus directement de Rome, ont dû insister pour identifier les corps. Il furent stupéfaits de découvrir qu'il n'y avait que les têtes des moines dans des cercueils lestés d'un peu de terre. « Il leur est [même] demandé de respecter le secret[86]. » Deux ans et demi plus tard, Hervé de Charette, ancien ministre français des Affaires étrangères (1995-1997), interrogé par le journaliste Jean Baptiste Rivoire, s'exprimera à ce sujet, d'un air abattu, le regard vague :

> — Est-ce que vous savez pourquoi on n'a jamais retrouvé les corps ? — Non je ne sais pas pourquoi. [Silence] Je ne sais pas pourquoi, mais ceci dit, je ne sais pas ce que vous insinuez. On ne les a pas retrouvés [long silence]. — C'est étrange de n'avoir jamais retrouvé les corps ? — [long silence] Oui. Vous savez, s'il n'y avait que ça d'étrange ! Il y a beaucoup de choses étranges dans cette affaire[87].

Khalida Messaoudi et l'aliénation

Après avoir rappelé le contexte général dans lequel s'inscrit votre projet d'honorer Khalida Messaoudi, j'aimerais maintenant partager avec vous quelques appréciations personnelles concernant la can-

85 Henri Tincq, *Le Monde* du 4 juin 1996.

86 Henri Tincq, *Le Monde* du 8 juin 1998.

87 *Spécial Algérie,* diffusé par Canal+, *op. cit.*

didate, construites avec le temps en suivant le parcours de cette femme militante et en examinant ses positions et opinions concernant la foi religieuse, l'action politique, la défense des droits de la personne et particulièrement ceux de la femme ainsi que son activité intellectuelle.

Mais avant de développer mes réflexions à son sujet, je voudrais préciser qu'au delà de ses paroles et actes que je critique, comme le font bien d'autres Algériens, je ne suis ni aveugle ni insensible à l'humanité brimée qui les sous-tend, et à sa condition de victime du phénomène d'aliénation et de déculturation, fruits amers de la colonisation destructrice infligée à l'Algérie depuis 1830. Cette colonisation qui a produit chez nous des êtres fragiles, instables et désorientés, sur le plan identitaire, histrioniques, dépendants et en quête obsessionnelle de reconnaissance, parce que brisés dans les profondeurs de leur âme par l'agenouillement imposé de la situation coloniale, sur le plan affectif.

Au lieu d'une politique culturelle apte à poursuivre l'œuvre de décolonisation dans le domaine culturel, à libérer l'Algérien et l'Algérienne des prisons intérieures léguées par le colonialisme, les décideurs effectifs de l'Algérie, ceux qui ont adopté le colon comme modèle d'humanité et le relais du néocolonialisme politique et économique comme fonction, ont été surtout aptes à exploiter savamment ces vulnérabilités identitaires et affectives pour embrigader des pans de notre jeunesse instruite et en faire des thuriféraires de l'ordre militaire, des dénigreurs zélés de la religion, la langue et la culture de notre société, des vecteurs du vide spirituel et des courroies du désordre culturel.

Khalida Messaoudi et la profanation du sacré

Khalida Messaoudi, qui se réclame tantôt de Jeanne d'Arc tantôt de Voltaire et d'Averroès[88], dit être fascinée depuis l'enfance par « Allah, Mohamed, Jules Ferry et le Code communal[89]. » Elle se déclare même être « une marabout[90] », issue d'une « famille marabout qui

[88] Khalida Messaoudi, *Une Algérienne debout*, p. 53, Flammarion, Paris 1995.

[89] *Ibid.*, p. 55.

[90] *Ibid.*, p. 25.

règne sur le village[91] » et « élevée au Coran[92] » qu'elle a étudié « de bout en bout[93] » ; elle ne se gêne cependant pas de qualifier de « foutaise[94] » le devoir de plus d'un milliard de musulmans de s'acquitter à l'heure des cinq prières quotidiennes obligatoires. Se prosterner à Dieu est, pour elle, un acte « humiliant[95] », c'est se « rabaisser en adoptant une position d'esclave[96] », c'est pourquoi elle décida de renoncer au code musulman de la prière et d'adopter les positions du yoga.

En fait, plusieurs membres de la formation politique de Khalida Messaoudi, le RCD, dans un fanatisme laïque démesuré, porteront régulièrement atteinte aux valeurs islamiques, et profaneront le sacré, au point que ce parti fut surnommé en Algérie, par le petit peuple, le R*assemblement* C*ontre* D*ieu*.

Khalida Messaoudi et le coup d'Etat militaire

Khalida Messaoudi, membre du RCD qui avait accepté de participer aux élections de décembre 1991, mais qui « avait recueilli moins de 1% des suffrages exprimés[97] » fut parmi les premiers à appeler à leurs annulations lorsque le verdict populaire a désavoué sa formation politique qui avait récolté moins de 3% des suffrages exprimés, et obtenu zéro siège. En apprenant les résultats du vote « j'ai eu l'impression que le ciel me tombe sur la tête, *dira-t-elle, mais* l'évidence s'impose à moi, immédiatement : " Jamais, jamais, jamais ça ! "[98] » Ainsi, alors que son président, Saïd Saadi, déclarait s'être trompé de peuple et de société, elle appelait, dans le cadre du *Comité pour la sauvegarde de l'Algérie*, œuvre et instrument tactique d'un certain service de la Direction du Renseignement et de la Sécurité

[91] *Ibid.*

[92] *Ibid.*, p. 27.

[93] *Ibid.*

[94] *Ibid.*, p. 33.

[95] *Ibid.*, p. 34.

[96] *Ibid.*

[97] François Burgat, *L'islamisme en face*, p. 164, La Découverte, Paris 1995.

[98] Khalida Messaoudi, *op. cit.*, p. 175.

(DRS), l'armée pour intervenir. Pour elle, « l'annulation des élections était un devoir patriotique[99]. »

Lorsqu'elle sera interrogée plus tard par Elisabeth Schemla sur « la frustration considérable que vont éprouver les millions d'électeurs qui, pour la première fois, ont voté lors d'un scrutin un peu moins truqué qu'à l'ordinaire », elle répondra : « Je l'assume aussitôt. Il y a des moments, dans l'Histoire, où il faut endosser les conséquences de ses actes. La résistance n'est pas toute rose. Mais elle est le contraire du noir absolu promis par l'islamisme[100]. »

Tout au long de la dictature militaire imposée par les putschistes de janvier 1992, et qui montrera au peuple algérien ce que c'est que le noir véritable, elle maintiendra son soutien ferme aux généraux avec qui elle a, selon ses propres dires, une « convergence circonstancielle d'intérêts[101]. »

Khalida Messaoudi et la représentation populaire

Après le coup d'Etat militaire, Khalida Messaoudi a arraché par la force des armes ce qu'elle n'avait pas pu obtenir par la voie des urnes. En déclarant 'la guerre contre la démocratie au nom de la démocratie', elle a montré quelle considération elle avait pour la notion de représentation populaire.

Elle fut immédiatement décrétée, en avril 1992, par Mohamed Boudiaf, façade politique utilisée puis éliminée par les généraux, comme membre d'un Conseil Consultatif National, qui devait se substituer à l'Assemblée nationale dissoute lors du coup d'Etat, un « ersatz de Parlement créé sur les décombres de l'assemblée élue pour "assister le Haut Comité d'Etat dans l'accomplissement de sa mission"[102] », qui devait durer jusqu'au mois de janvier 1994.

Plus tard, en 1997, elle sera nommée au nouveau parlement dans une parade d'élections législatives, par le moyen d'une fraude

[99] Louisa Hanoune, *Une autre voix pour l'Algérie*, p. 99, La Découverte, Paris 1996.

[100] Khalida Messaoudi, *op. cit.*, p. 176.

[101] *Ibid.*, p. 182.

[102] François Burgat, dans un droit de réponse publié dans *L'Express* du 20 juillet 1995. On y apprend que Khalida Messaoudi fut nommée députée par le décret présidentiel nº 92-162 du 21 avril 1992, publié au Journal Officiel de la République algérienne nº 31 du 26 avril 1992, page 716.

largement condamnée à l'époque, et qui est révélée aujourd'hui par ceux-là même qui étaient chargés de veiller sur le bon déroulement de ces élections[103]. Elle siégera ainsi aux côtés de « parlementaires » représentant des partis coupés de la population, fabriqués, pour la plupart, dans les « laboratoires » de la DRS ou contrôlés par elle, comme ses collègues de Hamas qui se réclament de l'islamisme.

Khalida Messaoudi et le clanisme militaire

En observant les attaques fréquentes de Khalida Messaoudi contre le pouvoir militaire, on pourrait croire à des prises de positions en faveur d'un ordre démocratique, où l'autorité réelle relèverait des institutions civiles élues plutôt que du pouvoir militaire occulte. Mais alors il resterait paradoxal qu'une femme qui fut adoptée dès le coup d'Etat de janvier 1992 par les généraux putschistes se retourne de cette manière contre eux.

En réalité, Khalida Messaoudi est toujours fidèle à ses parrains. Seulement, avec le temps, les intérêts divergeants des différentes factions qui constituent la hiérarchie de l'institution militaire ont exacerbé les luttes claniques en son sein.

Dans l'immense caserne qu'est devenue l'Algérie sous le règne de cette junte, chaque clan militaire a, évidemment, ses divisions militaires, ses services de renseignement, ses milices armées, ses supplétifs en partis politiques et parapolitiques civils, ses auxiliaires dans l'administration d'Etat, ses walis, ses représentants diplomatiques, ses gestionnaires de la rente, qui ne sont que de simples agents exécutants jetables et remplaçables, ainsi que ses relais mé-

[103] Salah Boubnider, président de la Commission nationale indépendante de contrôle des élections locales du 23 octobre 1997, «*a déclaré publiquement que la mission de la structure qu'il présidait s'est achevée à 22 heures. Par la suite, d'autres personnes sont intervenues pour la fin des opérations. Plusieurs partis avaient dénoncé de nombreux cas de fraude. La commission parlementaire d'enquête [sur les élections locales du 23 octobre 1997] n'a pas livré ses conclusions au terme d'un mandat de six mois. Elle a demandé une rallonge de deux mois.*» (*El Watan* du 12 novembre 1998) Les déclarations de Boubnider, qui viennent très tard et qui sont probablement motivées par ses ambitions au sein d'un *Comité de citoyens pour la défense de la République* dont il est actuellement le président et qui regroupe dans ses rangs les membres du clan opposé au général Zeroual, lui ont attiré la foudre du RND, parti du président, et du FLN, son allié depuis la récupération de ce parti par le pouvoir.

diatiques qu'une certaine agence de presse française appelle frauduleusement presse « indépendante » et « privée ».

En définitive, ces clans, malgré leurs divergences qui ont des origines historiques et des causes structurelles et d'intérêts relevant du contrôle de l'institution militaire et des ressources économiques du pays, se rejoignent et s'unissent dans la façon de concevoir la gestion de la chose politique en Algérie, en particulier aux moments où ils craignent que le peuple algérien remette en question leur coalition sanguinaire et corrompue.

Dans ce paysage multiclanique, Khalida Messaoudi a choisi dès le début le clan des généraux « éradicateurs par idéologie »[104], et sa lutte, comme le remarque François Burgat, « s'est très vite identifiée à celle de l'aile extrémiste des militaires algériens[105]. » D'ailleurs elle a tenu dans son interview avec Elizabeth Schemla à expliquer les raisons de son choix. C'est le choix de l'allié le plus fort : « Il se trouve que c'est un clan de l'armée qui réalise ce que je souhaite, qui a les moyens de le faire[106]. »

Ce fut donc tout à fait logique que lorsqu'elle a senti que son clan perdait de son poids, et quand elle a eu l'impression que l'autre clan, celui du général Zeroual, prenait de l'influence, grâce notamment à la série de simulacres d'élections, Khalida Messaoudi cria au scandale[107].

En 1996, elle contesta des résultats du référendum sur la nouvelle Constitution. Lorsqu'on lui demanda pour quelle raison, elle répondit : « De mémoire d'Algérien, jamais on n'a assisté à un tra-

[104] L'autre clan des 'éradicateurs par affairisme', représenté par le général-président Zeroual, n'est pas moins meurtrier que le premier. En effet, le règne de Zeroual qui s'approche de sa fin s'est caractérisé, selon les termes du journaliste suisse Francis David (*24 Heures*, Lausanne, du 16 novembre 1998), par trois malédictions : «*La guerre totale, la fraude électorale et le FMI.*» L'humour populaire algérien ira jusqu'à affirmer que : «*L'Algérien qui n'a pas été scolarisé dans l'ère Boumédiène n'ira jamais à l'école, celui qui n'a pas accumulé une fortune dans l'ère Chadli ne sera jamais riche et celui qui n'a pas été liquidé dans l'ère Zéroual ne mourra jamais.*»

[105] François Burgat, *L'islamisme en face*, *op. cit.*, p. 219.

[106] Khalida Messaoudi, *op. cit.*, p. 182.

[107] Elle utilisa dans sa guerre contre le général Zeroual tous les moyens y compris la manipulation des médias comme en témoigne un ex- haut responsable du RCD qui a quitté ce parti après les révélations sur l'assassinat du chanteur kabyle Lounès Maatoub. Voir le témoignage intégral en annexe.

fic électoral aussi grossier, si ce n'est à l'époque coloniale[108]. » Son appréciation de la nouvelle Constitution fut on ne peut plus acerbe :

> Elle traduit juridiquement la volonté du pouvoir algérien d'exclure toute perspective d'alternance, niant ainsi l'un des principes fondateurs de la démocratie. Elle dote le chef de l'Etat de pouvoirs exorbitants. Le Parlement, par exemple, n'a que soixante-quinze jours pour voter la loi de finances. Au-delà, Liamine Zeroual la promulguera d'autorité. Il a la possibilité de légiférer par ordonnances. Il nomme le tiers des membres du Conseil de la nation - la Chambre haute, nouvellement créée - alors qu'une loi, pour être adoptée, doit y réunir une majorité des trois quarts. Constat mathématique : Zeroual s'octroie ainsi un véritable droit de veto et dépouille le Parlement de son rôle législatif ![109]

Le 16 octobre 1997, lors de son voyage à Rome où elle devait recevoir une distinction de l'association 'Pro Europa'[110], elle déclarera : « L'Europe s'est trompée en soutenant pendant des années le pouvoir algérien qui est un pouvoir militaire autoritaire[111]. » Le pouvoir désigne ici le clan du général-président.

Même scénario comique en novembre 1997, lorsque Khalida Messaoudi, elle-même élue frauduleusement aux élections législatives, proteste contre la fraude électorale lors de la nouvelle parade d'élections locales. Lors d'un sit-in qui a remplacé une marche de protestation lancée par six partis politiques : le RCD, le FFS, le MSP et Ennahda, le Parti du Travail et le PRA et qui a été interdite par la préfecture d'Alger, elle s'exclama : « Nous avons gagné. […] Le pouvoir a peur des marches pacifiques. Il a mobilisé plus de policiers que de manifestants et des moyens gigantesques[112]. »

Le 21 janvier 1998, lors d'un meeting sur l'Algérie qui eut lieu à la salle de la Mutualité à Paris, Khalida Messaoudi enfonça encore

108 *L'Express* du 5 décembre 1996.

109 *Ibid.*

110 Khalida Messaoudi a reçu le 19 octobre 1997 à Città di Castello en Italie le Prix international 'Alexander Langer', du nom d'un militant italien des droits de l'homme disparu récemment, par l'association 'Pro Europa', fondée par Langer en 1994, en hommage à son «combat en faveur des droits de la femme en Algérie».

111 Agence France Presse, 16 octobre 1997.

112 Hassane Zerrouky, *L'Humanité* du 14 novembre 1997.

le clou au clan du général Zeroual en affirmant que le gouvernement algérien doit démissionner s'il est incapable de protéger les populations qui se font massacrer.

Il apparaît de ce qui précède que la démocratie, selon la conception de Khalida Messaoudi, ne désigne pas l'ensemble des mécanismes nécessaires pour la bonne gestion des affaires de la cité, et qui garantissent en particulier la subordination de l'institution militaire à l'autorité politique élue librement par le peuple, mais plutôt un système de garanties offertes par « un clan de l'armée qui a les moyens de réaliser ce qu'elle souhaite. »

Khalida Messaoudi et les droits de l'homme

Le corollaire du soutien à la dictature militaire est forcément la complicité dans la violation des droits de l'homme. Ainsi, on voit comment Khalida Messaoudi, ex-militante des droits de l'homme, a annoncé dès le début sa conception exclusive de ces droits, à l'image de ses rapports sélectifs avec l'institution militaire.

Elle ne se gênera pas d'approuver les camps de concentration ouverts dès 1992, de se taire sur la torture et même d'exiger à la télévision nationale, en 1993, l'exécution des peines de mort prononcées contre des activistes islamistes emprisonnés. On la verra encore le 8 mars 1995, à la télévision, « distribuer personnellement des armes à des villageois kabyles[113] », participant ainsi à la privatisation de la guerre par l'embrigadement des populations civiles dans les milices, et à l'incitation à la guerre civile.

Khalida Messaoudi mènera également, et mène toujours, une campagne virulente contre ceux qui, à l'instar du Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Mary Robinson ou de certaines organisations internationales non gouvernementales (*Amnesty International*, *Human Rights Watch*, Reporters sans frontières, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme), réclament une commission indépendante pour enquêter sur les massacres collectifs d'innocents en Algérie. En évoquant une ou deux voix timides en France qui ont soutenu l'idée d'une enquête sur ces massacres, elle déclarera : « J'entends les politiques français demander des enquêtes internationales. Mais ils ne font qu'ajouter à

[113] François Burgat, *L'Express* du 20 juillet 1995.

la confusion sur le thème : on ne sait pas qui tue. Ils veulent offrir un statut aux tueurs de bébés[114]. » Par ailleurs, elle argumentera longuement sa position de refus de la commission d'enquête, lors d'un rassemblement de solidarité pour l'Algérie organisé à la fête de *L'Humanité*, dans un discours dont la simplicité fasciste rappelle les prêches enflammés incitant à la haine raciale du criminel de guerre Radovan Karadzic[115].

A la troïka européenne qui a visité l'Algérie pour s'informer sur la situation, Khalida Messaoudi, réitérera une fois de plus sa position de refus du principe de commission d'enquête :

> En tant que RCD, nous avons d'abord tenu à dire que nous savons qui tue. Et que nous savons qui est tué. C'est-à-dire que la question 'qui tue qui en Algérie ?' est non seulement indécente, mais elle commence à devenir un signe de quasi complicité avec les assassins. D'une part, la population civile, démunie, qui est massacrée. D'autre part, ce sont les groupes islamiques armés qui massacrent. Nous avons également tenu à dire que le terrorisme intégriste n'est pas le produit d'une pluie tombée sur l'Algérie à l'occasion d'un passage de nuages. Qu'il y a une internationale islamiste qui a ses ramifications partout et qui a décidé, à travers ses éléments algériens, d'accomplir son objectif. Fusse par la terreur, la mort et les massacres. Que cette internationale a ses bases arrière dans ce qu'on appelle les démocraties occidentales. Nous avons tenu à le dire[116].

Khalida Messaoudi et l'« intoxication »

Me Ali Yahia Abdennour, dans son livre *Algérie : Raisons et déraison d'une guerre* classe Khalida Messaoudi dans le camp des « femmes éradicatrices, utilisées comme fer de lance par le pouvoir contre les islamistes[117]. » Et comme fer de lance, Khalida Messaoudi sacrifiera son intégrité intellectuelle et en fera une offrande sur l'autel de la Sainte Eradication. Elle contribuera fortement et efficacement dans le programme d'intoxication médiatique établi par le pouvoir militaire, et utilisera le mensonge en direct pour des fins politiques.

114 *L'Humanité* du 6 janvier 1998.

115 Voir le texte intégral dans la section 3.7. intitulée 'Le peuple sait qui tue'.

116 *L'Humanité* du 21 janvier 1998, propos recueillis par Pierre Barbancey.

117 Ali Yahia Abdennour, *Algérie : Raisons et déraison d'une guerre*, p. 38, L'Harmattan, Paris 1996.

L'affaire dite « de Ouargla », qui a été reprise peu de temps après le coup d'Etat par Rachid Boudjédra, romancier-éradicateur surnommé en Algérie « l'intellectueur », dans son *FIS de la haine* (Denoël, Paris 1992), en s'inspirant d'un fait divers relaté par la presse en 1989, fut exploitée à fond, et sous différentes versions, parfois contradictoires, par le « féminisme de l'éradication » qui a prospéré sous la dictature[118]. Boudjédra accusait le FIS d'être derrière cet acte criminel au cours duquel un bébé fut « brûlé vif » lors de l'incendie de la demeure d'une femme de mœurs légères. Les résultats de l'enquête minutieuse menée par la journaliste Rabha Attaf, publiés dans un article intitulé 'L'Affaire de Ouargla : Mythe fondateur du discours de l'éradication'[119] démontreront par la suite que ce ne fut qu'une « sordide affaire de mœurs » qui relevait du droit commun et dont le FIS n'en avait rien à voir ni de près ni de loin. Et Attaf de conclure : « L'utilisation mensongère de cette affaire a un objectif bien précis : disqualifier le FIS et justifier, à posteriori, un anti-islamisme primaire alimentant une répression sanglante sous couvert de lutte pour le droit des femmes. »

Par la suite Khalida Messaoudi exploitera le meurtre de Katia Bengana, jeune lycéenne de 17 ans, assassinée à Blida le 28 février 1994 prétendument « parce qu'elle avait refusé de porter le hijab[120]. » Par exemple, dans un article cité par le journaliste-chroniqueur Raymond Arets, elle déclare que :

> Les femmes sont différentes. Elles doivent disparaître de la vie publique, se couvrir, cacher leur corps, avoir honte de leur sexualité. Si elles ne se soumettent pas, les fondamentalistes les violent, les mutilent et les assassinent… J'ai cru longtemps que la révolution iranienne était le triomphe d'un mouvement populaire et national luttant contre l'impérialisme américain. J'étais la stupidité aveugle face au sort des femmes iraniennes. Katia Bengana, qui n'avait que 17 ans, fut massacrée devant son école parce qu'elle refusait de porter le voile[121].

[118] Khalida Messaoudi a utilisé à fond « l'affaire de Ouargla » dans ses discours. Voir par exemple les textes *La Nouvelle Inquisition* et *Résistance et Vigilance* dans le chapitre 6.

[119] Rabha Attaf, 'L'Affaire de Ouargla : Mythe fondateur du discours de l'éradication', in *L'Algérie en contrechamp*, pp. 201-208, Peuples Méditerranéens No. 70-71, Paris 1995.

[120] Khalida Messaoudi, *op. cit.*, p. 31.

[121] Un article cité dans une 'rélexion' de Raymond Arets, parue le mardi 25 févier 1997 dans le quotidien belge *La Dernière Heure*.

Elle citera Katia Bengana dans toutes ces interventions à l'étranger, jusqu'au jour où elle sera contredite en public, lors d'une conférence ayant pour thème *Les Allumés,* organisée par la municipalité de Nantes en France dans le cadre d'une semaine culturelle sur l'Egypte, et animée par le journaliste Nizam Abdi, qui travaillait à l'époque chez *Libération*. Dans une salle bondée où elle était venue en compagnie de plusieurs amis du RCD, MM. François Burgat et Sadek Sellam étaient aussi présents, une amie de Katia qui se trouvait parmi l'audience se leva et s'écria en larmes, et apprit à l'audience que « c'est son copain qui l'a tuée parce qu'elle voulait le quitter[122]. » Ainsi, le monde apprend que ce meurtre était un crime passionnel, commis par un jeune amoureux désespéré. La campagne de Khalida Messaoudi contre « les égorgeurs des femmes non voilées » trouva malheureusement bonne oreille auprès d'une certaine *Organisation des jeunes Algériens libres* (OJAL), un escadron de la mort affilié à la *Direction du Renseignement et de la Sécurité*, sous le commandement du général Mohammed Médiène, qui a déclaré que pour toute femme non voilée assassinée ils exécuteraient 20 femmes voilées et 20 hommes barbus. Le 29 mars 1994, ils mirent leurs menaces à exécution et liquidèrent deux collégiennes qui portaient le voile[123].

Plus tard, Khalida Messaoudi utilisera une autre affaire, toujours féminine, qu'elle présentera à la salle de la Mutualité de Paris lors d'un meeting « de solidarité avec l'Algérie », organisé le mercredi 21 janvier 1998, de 20 heures à minuit, par le lobby éradicateur en France, et qui aurait réuni deux mille personnes dont un grand nombre d'hommes politiques, d'intellectuels et de journalistes, algériens et français, connus pour leur soutien inconditionnel au régime militaire algérien. Deux jeunes femmes, Zoubida (23 ans) et Yamina (40 ans), sont présentées ce soir-là pour témoigner (Khalida Messaoudi assura la traduction en français) des souffrances qu'elles ont endurées (viols répétés, témoins d'atrocités, etc.) lorsqu'elles étaient captives chez les GIA (groupes des 'émirs' Antar Zouabri et Abdelmalek) et avant de s'échapper dans des conditions pénibles. Ces jeunes femmes avaient déjà témoigné peu de temps

[122] François Burgat, *L'islamisme en face*, *op. cit.*, p. 174.

[123] *Ibid.*

avant le meeting, lors d'une émission intitulée *La Nuit algérienne* diffusée par la chaîne franco-allemande Arte. Quatre jours après le meeting de la Mutualité, le dimanche 25 janvier 1998, l'émission *Arrêt sur images* de la chaîne française La Cinq avait pour thème de discussion la fameuse *Nuit algérienne* d'Arte. Le producteur de l'émission, Daniel Leconte, la journaliste Véronique Taveau, la journaliste Lara Marlowe de l'*Irish Times*, auteur de plusieurs reportages et articles sur la tragédie algérienne et Jean Daniel, responsable du *Nouvel Observateur* étaient présents au débat. On évoqua bien sûr les deux jeunes femmes témoins. Lara Marlowe affirma que ces deux femmes avaient été « apportées » par les services de sécurité à Khalida Messaoudi, qui, appuyée par les autorités algériennes et françaises, réussit à les faire venir en France.

Khalida Messaoudi et la cause féminine

Il faut dire, Monsieur le Recteur, que l'exploitation malveillante de la cause féminine, par « les 'féministes d'Etat' algériennes exportées un peu partout[124] » dont Khalida Messaoudi fait partie, a porté à cette cause des coups durs en Algérie.

L'attitude dénigrante de Khalida Messaoudi envers les Algériennes qui se battent pour les droits des femmes, mais qui ne partagent pas ses opinions, ainsi que son mépris pour toutes les femmes algériennes qui ont des valeurs différentes des siennes, ont fait qu'elle soit perçue en Algérie comme une femme aux positions extrémistes, aliénées et caractérisées par une violence excessive.

La parfaite illustration de son esprit d'exclusion est la campagne irrespectueuse qu'elle dirige à l'encontre des femmes algériennes croyantes, qui comme dans toutes les croyances du monde, notamment catholique, ont choisi de mettre un foulard sur leur tête, symbole vestimentaire esthétique aux multiples sens : expression d'une foi et d'une humilité spirituelle, d'une conformité rituelle de l'habit et du corps au religieux, d'une morale de la modestie, et qui est parfois porté en Algérie comme signe d'une affirmation identitaire et d'une lutte contre la déculturation.

[124] François Burgat, Interview sur le sens de son engagement dans la problématique algérienne, propos recueillis par Baudouin Loos, *Le Soir* (Bruxelles) du 19 mars 1998.

« Effarée » par la proportion des filles qui le portent dans l'école où elle enseignait, au lieu de respecter leur choix, de les accepter et de cohabiter avec elles en paix, elle développera le sentiment d'être « devenue l'étrangère[125]. » Elle les traitera de femmes rétrogrades, soumises et au seuil de la bêtise. Elle ira jusqu'à dire dans une interview au *Nouvel Observateur* que : « Le *hijab*, c'est l'étoile jaune de la femme, la première étape de son extermination physique[126]. » Lors d'une intervention à la télévision suisse romande[127] (TSR), elle définira la kippa comme un objet de « valorisation », la croix comme un signe d'« appartenance à une culture », mais l'habit islamique comme « l'uniforme du fascisme vert ». A une autre occasion elle ne se privera pas de disserter au sujet de l'habit islamique :

> Le *hidjab*, c'est le drapeau de l'islamisme. Il est notre étoile jaune. Tous ceux qui refusent de le reconnaître sont, à mes yeux, les complices des assassins. D'après moi, l'attitude de tolérance équivaut presque à une tentative raciste de considérer la lâcheté comme une valeur. Pourquoi une Algérienne, devrait-elle vivre dans des conditions oppressives ? Au nom de quelle culture devrais-je accepter qu'on nie mon corps, ma nature et mon âme[128].

Il est par conséquent facile de comprendre pourquoi les militantes de la cause féminine en Algérie, celles qui se respectent et respectent l'Autre, se sont désolidarisées de Khalida Messaoudi.

Louisa Hanoune, présidente du Parti du Travail, compagne de lutte féminine de Khalida Messaoudi depuis 1981, qui a milité avec elle pendant près d'une décennie, et qui lui reproche son soutien à « la stratégie d'éradication du régime[129] », explique pourquoi elle s'est démarquée d'elle :

> Je crois que ce qui nous a divisées, c'est une compréhension très différente du multipartisme. Khalida est restée dans les valeurs du parti uni-

[125] Khalida Messaoudi, *op. cit.*, p. 121.

[126] Déclaration faite en 1994 lors d'une émission de RTL, citée par François Burgat dans *L'islamisme en face*, *op. cit.*, p. 210. Voir aussi Khalida Messaoudi, *op. cit.*, p. 11.

[127] Lors de l'émission 'Temps Présent', cité in Moussa Aït Embarek, *L'Algérie en murmure*, p. 265, Hoggar, Genève 1996.

[128] Un article cité dans une 'rélexion' de Raymond Arets, *op. cit.*

[129] Louisa Hanoune, *op. cit.*, p. 94.

que, comme en témoignent d'ailleurs les positions qui sont aujourd'hui les siennes, elle n'a pas compris que l'Algérie avait changé[130].

De son côté Salima Ghézali, militante confirmée de la cause féminine, ne se reconnaîtra pas dans les positions de Khalida Messaoudi, comme en témoigne ce portrait de Ghézali :

> Enseignante puis journaliste hors normes exaspère par sa pugnacité dans un pays où beaucoup de ses confrères et d'intellectuels se sont couchés devant le rouleau compresseur de l'armée. Pionnière de la lutte des droits de la femme, fondatrice et directrice de la revue Nyssa (Femmes) en 1990, elle ne porte pas le voile. Elle ne nie pas pour autant le rôle et la place de l'Islam dans son pays, sans jamais mépriser ses consoeurs voilées. Elle se place ainsi aux antipodes des éradicatrices comme la RCD Khalida Messaoudi, la communiste Zazie Sadou ou la magistrate et ancienne ministre Leila Aslaoui. Leur virulence contre la "barbarie islamiste" sur les écrans des télévisions étrangères n'a d'égal que leur silence sur le terrorisme d'Etat et la torture généralisée depuis six ans[131].

Khalida Messaoudi et l'opposition à la paix

Khalida Messaoudi s'est distinguée depuis le début du drame algérien par son opposition farouche à toute initiative visant à rétablir la paix civile qu'elle émane de l'intérieur ou qu'elle soit lancée de l'extérieur. Cette position radicale contre la paix s'illustrera parfaitement lors des réunions de l'opposition algérienne à Rome.

Sa réponse à l'offre de paix lancée depuis de siège de la Communauté Sant'Egidio fut clairement négative. Moins de deux mois après la signature de la plate-forme de Contrat national, elle considérera, dans son interview avec Elizabeth Schemla, ce document comme une « superposition de déclarations contradictoires. Chacun peut y trouver ce qu'il veut[132] » et le qualifiera d'« irrecevable[133] » avant de déclarer que cette « plate-forme, astucieux événement médiatique, est caduque[134]. »

130 *Ibid.*, p. 96.

131 'Pionnières contre l'horreur' dans un dossier intitulé 'L'Algérie a le droit de savoir', réalisé Simon Malley, Farid Zemmouri et Khalil Attyah, *Le Nouvel Afrique Asie*, no. 101, février 1998.

132 Khalida Messaoudi, *op. cit.*, p. 201.

133 *Ibid.*, p. 124.

134 *Ibid.*, p. 202.

Elle traitera la majorité des participants aux discussions de Rome de « négociateurs intégristes[135] » et ira jusqu'à excommunier Aït Ahmed de la famille des démocrates en raison de sa participation. Quant à Me Ali Yahia Abdennour, initiateur et porte-parole de la plate-forme, elle lui reprochera toujours d'avoir inscrit dans les statuts de sa ligue dans un chapitre 5 intitulé 'L'islam et les droit de l'homme' un paragraphe qui stipule que :

> L'islam n'est pas seulement une religion, mais aussi une loi, une culture, une communauté, une règle de vie sociale, juridique, philosophique et économique. Une réponse claire et suffisante doit être apportée à la conception islamique des droits de l'homme…[136]

Cette femme, qui se projette comme « fille de Zaouia » dans son livre-interview, appartient à ceux qui ont fustigé les signataires du Contrat national, et les ont qualifiés de traîtres à la nation, travaillant pour le compte de la Croix, aux ordres de l'Eglise. Car le pouvoir a mal pris l'initiative romaine et a réagi au contrat de manière hystérique et perfide. Il utilisa vite des théologiens et autres prédicateurs musulmans, spécialistes dans l'apologie théologique de l'oppression, importés du Moyen-Orient pour l'occasion, afin d'expliquer à la télévision que la signature des accords était *haraam* (illicite), parce que faite chez des chrétiens. Une autre voix pour l'Algérie qui sait honorer sa condition féminine, rétorquera que même si ce fut signé à la Mecque, le Contrat national n'aurait pas été accepté[137].

Lors de la signature du Contrat national, trois ans après le coup d'Etat, la guerre avait déjà coûté trente à quarante mille victimes, le refus de la plate-forme de Rome par le pouvoir et ses alliés, dont Khalida Messaoudi, prolongera la crise encore quatre années et augmentera le nombre de plus de cent mille autres victimes.

[135] *Ibid.*, pp. 200 et 201.

[136] *Ibid.*, p.124.

[137] Propos tenu par Louisa Hanoune, auteur de *Une autre voix pour l'Algérie*, *op. cit.*

Symbolique de la célébration de Khalida Messaoudi

Je vous ai donné, Monsieur le Recteur, quelques éléments concernant Khalida Messaoudi, qui, je l'espère, vous éclaireront sur la manière dont elle est perçue par bien des Algériennes et des Algériens. Cette perception, vous le comprendrez bien, soulève de nombreuses interrogations sur la symbolique de votre distinction, et sur les valeurs et réalisations que vous primez en Khalida Messaoudi. La consécration de Khalida Messaoudi par votre université soulève autant de questions troublantes sur le symbole humain, féminin, spirituel, intellectuel et politique que vous célébrez en elle, et, par implication, sur le modèle à suivre que vous projetez, aux Algériennes, sûrement, aux catholiques, peut-être pas.

Votre consécration *honoris causa* de Khalida Messaoudi ne paraîtrait-elle pas, sur le plan religieux, comme une caution à l'agression de l'Islam et à la promotion d'un *no man's land* spirituel en Algérie ?

Votre prix *honoris causa* à Khalida Messaoudi ne se projetterait-il pas, sur le plan politique, comme un soutien explicite à la poursuite de la guerre totale et à l'entreprise d'éradication de la junte militaire ?

Votre récompense *honoris causa* de Khalida Messaoudi ne seraitelle pas considérée, par les Algériennes et les Algériens, mais aussi par les membres de la communauté internationale qui combattent pour les droits de la personne humaine à la dignité et à l'inviolabilité de son intégrité en Algérie, comme caution aux tortures, aux détentions arbitraires, aux exécutions sommaires, aux disparitions et aux massacres qui y sont perpétrés, ou du moins comme insouciance envers ces atteintes aux droits de l'homme ?

Votre diplôme de docteur *honoris causa* à Khalida Messaoudi ne semblerait-il pas, sur le plan intellectuel, comme la consécration de la médiocrité et la malhonnêteté intellectuelles qui caractérisent, hélas, la démarche de cette dame dans son combat contre ses adversaires politiques ?

Votre célébration *honoris causa* de Khalida Messaoudi ne s'inscrirait-elle pas, en tant qu'acte culturel et consécration d'un modèle culturel, dans une logique promouvant l'aliénation culturelle ?

Votre glorification *honoris causa* de Khalida Messaoudi ne s'interpréterait-elle pas, sur plan historique, comme réactivation des atavismes du passé, leur insufflement d'une nouvelle vie, et comme la perpétuation historique de l'expérience catholique la moins glorieuse en Algérie ?

Le titre *honoris causa* que vous comptez décerner à Khalida Messaoudi contribuera-t-il à faire, après la guerre, cause honorable au catholicisme en Algérie ?

Le devoir d'amitié entre les communautés

J'estime, Monsieur le Recteur, qu'il est de notre devoir d'apaiser les tensions et d'éviter tout ce qui peut réveiller les réflexes ataviques et contribuer à attiser la haine entre nos deux communautés de croyants. Nous devons nous opposer avec force à tout ce qui est susceptible d'entraver le développement de relations de compréhension et de coopération entre elles.

Contrairement aux thèses véhiculées par certains pseudo-philosophes de l'histoire, à l'instar de Samuel Huntington, qui nous présentent 'le clash des civilisations' comme une fatalité et qui prétendent, par la même occasion, qu'il est inévitable de répéter l'histoire dans une époque baptisée 'fin de l'histoire', j'ai l'intime conviction que le rôle de l'histoire, avec ses expériences accumulées, consiste au contraire à nous éclairer sur les attitudes à prendre pour vivre heureux, et ensemble, sur cette terre. Je crois sincèrement qu'une cohabitation pacifique, dans le cadre du respect mutuel, entre les différentes cultures et religions, est plus qu'envisageable. C'est le défi civilisationnel que nous devons relever, main dans la main, pour le salut de l'humanité.

Notre Livre saint affirme que : « Tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : "Nous sommes chrétiens." C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil. » (Coran, 5:82). Cette attestation coranique de l'amour et de l'humilité chrétiens, j'en ai fait l'expérience personnelle lors de mon séjour à Rome en compagnie des membres de la communauté Sant'Egidio. Je fus particulièrement touché par la grandeur d'âme de votre concitoyen, le repré-

sentant de Sant'Egidio en Belgique, le Père Léon Lemmens. Après quelques échanges d'idées avec lui, j'ai senti que si nos chemins vers la Vérité n'étaient pas identiques, ils conduisaient vers la même quête. Le Père Lemmens est parmi ceux qui croient à l'amitié entre les communautés et se place ainsi dans la tradition du Roi chrétien d'Abyssinie, contemporain du prophète Mohammad que la paix et le salut soient sur lui, qui accorda l'asile dans son royaume à des musulmans persécutés chez eux par la tyrannie polythéiste de l'époque.

Le sentiment et le devoir d'amitié étaient également ceux de St François d'Assise, l'ami des pauvres, qui se rendit en Egypte dans une mission de paix à une époque où les relations entre musulmans et chrétiens étaient au plus bas.

Ils ont été soulignés par le cardinal Duval le 25 mars 1954, dans une allocution prononcée lors de son intronisation à la cathédrale d'Alger : « Que l'on ne dise pas que l'amitié est impossible entre hommes de conditions, de races, de langues, de manières de vivre différentes ![138] »

Ils ont été aussi rappelés récemment, et avec force, par le respectable philosophe Jean Guitton, dans une mise en scène où il simula une conversation avec le pape Paul VI :

> Il faut lutter pour se faire une âme ouverte à toute l'amplitude humaine, recueillie dans la profondeur divine. Dieu seul peut nous unir ainsi aux autres hommes. Notre union à Dieu est ce que nous avons tous de plus intime. Par là nous sommes tous plus étroitement unis à tous que nous ne sommes unis à nos plus proches amis. Ce lien de chacun à Dieu est le seul à faire le lien entre tous et tous. […]
>
> L'amitié totale est universelle. Et seule l'amitié universelle peut être une amitié totale. Tout lien particulier manque de profondeur, s'il n'est ouvert à l'amitié universelle. Le lien le plus total, qui est aussi le plus universel, est le seul à combler le désir infini[139].

Pour les musulmans, les relations d'amitié avec « les frères de l'humanité », et particulièrement les « frères de la foi », prennent

[138] Henri Alleg, *op. cit.*, tome I, p. 312.

[139] Jean Guitton, *Mon testament philosophique*, pp. 85-86, Presses de la Renaissance, Paris 1997.

une place majeure dans la vie de tous les jours. Cette conscience de l'Autre est aiguisée par le beau texte coranique suivant :

> Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, c'est le plus pieux. Dieu est certes Omniscient et Grand-Connaisseur. (Coran, 19:13)

C'est en effet la différence qui incite à l'entre-connaissance, et c'est la connaissance mutuelle qui dissipe les craintes et favorise la compréhension. La compréhension, le respect et la compassion tissent les liens de l'amitié.

L'émir Abdelkader et les relations islamo-chrétiennes

Cette conscience de l'Autre en tant qu'*entité humaine* a donné aux Algériens, depuis le premier jour de la colonisation française, suffisamment de lucidité pour ne pas assimiler les troupes guerrières et les entrepreneurs du colonialisme destructeur français à la communauté des chrétiens de « la fille aînée de l'Eglise ». L'Emir Abdelkader ben Mohyi-ed-Dîne, symbole de la résistance musulmane contre l'occupant, ne manquera pas de le rappeler : « Notre Dieu et le Dieu de toutes les communautés opposées à la nôtre sont véritablement et réellement un Dieu unique[140]. »

Les colonnes infernales des généraux de France Desmichels, Trézel, Clauzel, Lamorcière et surtout Bugeaud, ce soldat-paysan qui voulait défaire l'Algérie « par l'épée et par la charrue », ont contraint ce poète mystique, fils du Sahara, à devenir un chef de guerre et à mener la lutte armée contre l'oppresseur pendant dix-sept années durant lesquelles il a su rester attaché, dans le vif de la bataille, à la morale islamique de guerre. Avec son traitement des prisonniers de guerre, l'émir Abdelkader allait laisser l'exemple dans le comportement éthique d'un chef militaire en temps de guerre. C'est lui qui donnait par exemple des instructions strictes sur le traitement humain des prisonniers et qui :

[140] Extrait de *Kitab al Mawaqif* (Livre des haltes spirituelles), in Smaïl Aouli, Ramdane Redjala et Philippe Zoummeroff, *Abd el-Kader*, p. 490, Fayard, Paris 1994.

fit publier, dans tous les territoires où s'exerçait sa domination, un décret qui, il faut bien le dire, allait à la fois à l'encontre des moeurs de l'époque et de la haine que suscitait chez les Algériens les exactions des envahisseurs : " *Tout Arabe qui amènera vivant un soldat français recevra pour récompense la somme de huit douros […] Tout Arabe qui aura un Français en sa possession sera tenu de le bien traiter et de le conduire le plus promptement possible, soit devant le khalifa, soit devant l'émir lui-même. Dans le cas où le prisonnier aurait à se plaindre de mauvais traitements, l'Arabe n'aura droit à aucune récompense.* " A la suite de cette décision, un soldat algérien, s'adressant à Abdelkader, lui demande : " *Quelle récompense pour un prisonnier vivant ? – Huit douros. – Et pour une tête coupée ? – Vingt-cinq coups de bâton sur la plante des pieds.* "[141]

C'est lui aussi qui, lorsqu'il n'avait pas de quoi nourrir ses prisonniers, les faisait libérer, comme le relate le général Saint-Arnaud :

> Un fait bien curieux, bien caractéristique, vient de se passer. Abdelkader nous a renvoyé sans conditions, sans échange, tous nos prisonniers. Il leur a dit : " *Je n'ai plus de quoi vous nourrir, je ne veux pas vous tuer, je vous renvoie.* " Le trait est beau pour un Barbare. Ces malheureux sont arrivés aujourd'hui à Blida, dans un état de misère et de souffrance facile à comprendre. A leur tête, était le jeune lieutenant d'état-major Mirandole, pris à Mascara. Il est enthousiasmé de l'émir et, généralement, tous les prisonniers qui l'ont approché sont de même. Il est vrai que ces pauvres gens sont, presque tous, atteints d'une surexcitation remarquable du cerveau[142].

Ayant acquis cette réputation, on comprend bien comment, à la demande de l'épouse de l'intendant militaire Massot, fait prisonnier près de Douéra, aux portes d'Alger, le premier évêque d'Alger, Mgr Dupuch, a écrit à l'émir Abdelkader en octobre 1840, dans un style émouvant, pour demander la libération du captif :

> Tu ne me connais pas, mais je fais profession de servir Dieu, et en Lui tous les hommes, ses enfants et mes frères. Si je pouvais monter à cheval sur-le-champ, je ne craindrais ni l'épaisseur des ténèbres ni les mugissements de la tempête, je partirais, j'irais me présenter à la porte de ta tente, et je te dirais, d'une voix à laquelle, si on ne me trompe pas sur ton compte, tu ne saurais pas résister : " *Donne-moi, rends-moi celui de mes frères qui vient de tomber entre tes mains guerrières.* " […] Mais je ne peux point partir moi-même. […] Je n'ai ni or ni argent, et ne puis t'offrir en retour que

141 Henri Alleg, *op. cit.*, tome I, p. 70.

142 Lettre du 16 mai 1842, citée dans Henri Alleg, *op. cit.*, tome I, p. 69.

> les prières d'une âme sincère et la reconnaissance la plus profondément sentie de la famille au nom de laquelle je t'écris[143].

L'évêque Dupuch sera celui qui traitera avec l'émir le sort des prisonniers de guerre, malgré l'opposition du général Bugeaud qui « supporta mal cette initiative mais laissa faire en raison des relations du prélat avec la reine[144]. » Cent quatre-vingt prisonniers français et cent cinquante-neuf Algériens seront échangés en mai 1841.

Ainsi, dans son djihad, l'émir contribua de manière significative, comme le constate l'un de ses biographes, Mohamed-Chérif Sahli, à « humaniser la guerre[145]. » Et lorsque Léon Roches, qui fut un temps son secrétaire avant de devenir le porte-parole de Bugeaud, l'engageait « au nom de la religion et de l'humanité » à se rendre, il répondait avec la force du verbe :

> Ma religion ? Je sais ce qu'elle m'ordonne et ce qu'elle me défend. Ce n'est pas un chrétien qui enseignera à un musulman le sens du Coran. Quant à l'humanité, tu ferais bien de dire aux Français de suivre d'abord les conseils qu'ils me donnent. Qui, je te demande, transgresse le plus les lois de l'humanité, ceux dont les armées ont envahi le pays des Arabes qui ne les avaient jamais offensés et apportent au milieu de leurs foyers la ruine et la désolation ou celui qui combat pour repousser cette injuste agression et pour délivrer son pays du joug des conquérants ?[146]

Ces propos de l'émir devraient donner matière à réflexion au cardinal Lustiger, actuel archevêque de Paris, qui s'est pris il y a deux ans et demi pour un exégète du Coran (voir la citation no. 47).

Après dix-sept ans de lutte armée, trahi par plusieurs tribus de son propre camp, ayant perdu sa Smala, une sorte d'état-major ambulant, prise trois années auparavant par le duc d'Aumale, l'émir

[143] Smaïl Aouli *et al.*, *op. cit.*, pp. 411-412.

[144] Charles-André Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome I : 'La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)', p. 191, Presses universitaires de France, Paris 1979.

[145] Mohamed-Chérif Sahli, *Abdelkader, Chevalier de la foi*, *L'Algérien en Europe*, Paris 1967, cité in Henri Alleg, *op. cit.*, tome I, p. 70.

[146] Général Paul Azan, *L'Emir Abdelkader (1808-1833) : Du fanatisme musulman au patriotisme français*, Hachette, Paris 1925, cité in Henri Alleg, *op. cit.*, tome I, p. 70.

est contraint de cesser le combat le 23 décembre 1847. Avant de se rendre au général de Lamorcière, il avait obtenu que la France lui permette de s'installer avec les siens en Orient. « On lui en fait la promesse solennelle, mais aussitôt qu'il est entre les mains de ses adversaires, ceux-ci lui annoncent qu'ils ont changé d'avis[147]. »

L'évêque Dupuch rencontrera pour la première fois l'émir, avec qui il avait traité le sort des prisonniers de guerre sept ans auparavant, lors du transfert de ce dernier, captif, de Toulon à Pau. Résidant à Bordeaux à l'époque, il se rendit à Pau le 3 septembre 1848, « pour manifester sa compassion aux prisonniers[148]. »

L'émir Abdelkader sera prié de rester en France. « L'un de ses geôliers est le colonel Daumas qui va multiplier les pressions pour l'amener à choisir 'librement' de demeurer en France. Abdelkader reste inflexible, exige que la parole donnée, pour lui engagement sacré, soit respectée[149]. » Et l'émir de répondre au colonel Daumas :

> Si tu m'apportais de la part de ton roi, en millions et en diamants, toutes les richesses de la France, si elles pouvaient tenir dans le pan de mon burnous, et que tu les y misses pour racheter de moi la parole qui m'a été donnée, je les jetterais à l'instant dans cette mer qui baigne les murs de ma prison et je garderais, pour l'emporter avec moi, dans ma tombe, la parole que j'ai payée de mon cheval de bataille[150].

Le maréchal de France Bugeaud, adversaire de longue date de l'émir, insistera en personne pour que ce dernier reste en territoire français :

> Je souhaiterais vous voir adopter la France comme votre pays, et demander au gouvernement de vous faire une concession de propriété, avec droit de transmission à vos héritiers. Vous auriez ainsi une position égale à celle de nos hommes les plus influents, et vous seriez à même de pratiquer votre religion, et d'élever vos enfants selon vos désirs. […] Tel est l'avis sincère que je vous donne et que me dictent les sentiments d'ex-

[147] Henri Alleg, *op. cit.*, p. 75.

[148] Smaïl Aouli *et al.*, *op. cit.*, p. 411.

[149] Henri Alleg, *op. cit.*, p. 75.

[150] *Ibid.*

> traordinaire intérêt que vos malheurs et les grandes qualités dont Dieu vous a gratifié ont fait naître en moi[151].

Mais l'émir,

> homme de principes et de conviction, repousse cette offre en soulignant une fois de plus qu'il ne revendique qu'une seule chose : le respect par le gouvernement français des engagements pris par ses deux principaux représentants en Algérie. A ses yeux, aucune richesse au monde ne peut remplacer la liberté[152].

Amer de l'expérience de trahison aux pactes qu'il a vécue avec les responsables français, l'émir Abdelkader répondra :

> Vouloir maintenant oblitérer le passé, c'est vouloir l'impossible. Je ne vous rendrai pas votre parole. Je mourrai avec elle pour votre honte éternelle et votre déshonneur. Les rois et les peuples apprendront alors, par mon exemple, quelle confiance il faut placer dans la parole d'un Français[153].

Ainsi, contrairement aux promesses données par l'Etat français, « cinq ans durant, il [l'émir] restera prisonnier. On n'en était déjà plus à un parjure près[154]. »

En captivité, l'émir entretiendra des relations très amicales avec de nombreux hommes de foi chrétienne. Les témoignages de ses contemporains attestent que :

> Ses connaissances théologiques font de lui un homme qu'on souhaite consulter sur tel ou tel point de doctrine religieuse. Le 6 juin 1851, l'abbé Bourgade lui écrit de Paris pour lui déclarer son amitié et lui faire parvenir son livre consacré à la gloire du Très-Haut. Cet ouvrage, intitulé Soirées de Carthage, est un ensemble de " *dialogues entre les docteurs au sujet de l'Evangile et du Coran. Je vous l'adresse et j'espère que vous l'accepterez comme un souvenir de moi. Je désire que vous le lisiez et que vous me fassiez connaître le jugement que vous aurez porté sur mon faible ouvrage. Votre justice éclairée, la doctrine*

[151] In Ch.-H. Churchill, *La vie d'Abd el-Kader*, Alger 1971, cité dans Smaïl Aouli *et al.*, *op. cit.*, pp. 416-417.

[152] Smaïl Aouli *et al.*, *op. cit.*, p. 417.

[153] In Ch.-H. Churchill, *op. cit.*, cité dans Smaïl Aouli *et al.*, *op. cit.*, p. 417.

[154] Henri Alleg, *op. cit.*, p. 75.

de votre esprit et de vos sentiments me permettent d'espérer que vous me direz votre opinion tout entière ".[155]

A Amboise par exemple, il avait avec son curé, l'abbé Rabion, « des liens fraternels et amicaux. Leurs fréquentes discussions portent sur la théologie, la morale et la piété ». Il avait aussi rencontré dans cette ville « à deux reprises, l'archevêque de Tours, Mgr Marlot ». A Paris, il avait des liens avec l'abbé Guerry de l'église de la Madeleine et l'abbé Tresvaux de Notre-Dame.

Une fois l'émir libéré, Mgr Dupuch, qui avait déployé beaucoup d'efforts pour sa libération et qui a même écrit un livre intitulé *Abd el Kader au château d'Amboise*, « un plaidoyer en faveur du célèbre captif[156] » qu'il dédia au président de la République, est allé lui rendre visite à Paris en octobre 1852. « Depuis longtemps je désirais te voir et me réjouir avec toi de ta liberté : j'ai beaucoup prié pour qu'elle te fût rendue[157] » lui dit-il.

L'émir se rendit à Damas en 1852 où il passera le restant de ses jours, jusqu'à sa mort la nuit du 25 au 26 mai 1883, à l'âge de 75 ans. Là-bas, il témoignera encore une fois de sa vision et pratique islamiques des relations islamo-chrétiennes.

En 1860, il s'inquiète au sujet de la menace qui pesait sur les Maronites et autres chrétiens de la part des *bachi bouzouk* druzes. Il est relaté que : « Quand la vague de massacres atteignit Damas, en juillet, Abd el-Kader ouvrit sa maison aux consuls et à tous les réfugiés chrétiens, [et] instaura des primes de rachat[158]. » Mieux encore, c'est lui qui ira les chercher dans les rues de Damas :

> Avec ses fils Mohammed et Hachemi, et trois cents cavaliers, Abd el-Kader parcourt les rues de la ville pour recueillir les victimes qui ont échappé aux émeutiers : " *Oh ! les chrétiens, oh ! les malheureux ! Venez à moi, venez ! Je suis Abd el-Kader, fils de Mahi ed-Din le Maghrébin. Ayez confiance en moi, et je vous protégerai !* "[159]

[155] In A. Temimi, 'Lettres inédites de l'émir Abd el-Kader', *Revue d'histoire mghrébine*, janvier 1978, p. 164.

[156] Smaïl Aouli *et al.*, *op. cit.*, p. 416.

[157] *Ibid.*, p. 429.

[158] Charles-André Julien, *op. cit.*, p. 208.

[159] Smaïl Aouli *et al.*, *op. cit.*, p. 459.

Aux émeutiers, venus chercher les chrétiens qui s'étaient réfugiés dans sa propriété, pour les lyncher, il dira : « Ceux qui se trouvent ici sont mes hôtes. Mon devoir le plus strict consiste à les protéger. Il faudra passer sur mon corps avant d'atteindre un seul d'entre eux. » Et devant l'obstination de la foule chauffée par la passion, il s'exclama : « Holà ! Kara ! Mon cheval et mes armes ![160] »

L'histoire atteste à l'émir Abdelkader qu'« à l'aide de 300 fidèles algériens, [il] tint tête à l'émeute. Il sauva ainsi plus de 12 000 [15 000 selon d'autres sources] chrétiens[161]. »

La souffrance du peuple algérien

Si je me suis permis de m'étaler sur quelques épisodes de la vie de l'émir Abdelkader, c'est pour vous montrer, Monsieur le Recteur, combien le peuple algérien est de nature pacifique et amicale. Tout au long de son histoire, il n'a recouru aux armes que lorsque sa liberté était gravement menacée.

Aujourd'hui, le peuple algérien est meurtri dans son âme et dans sa chair. Il vit la répression et la terreur et subit l'humiliation au quotidien. Il perd chaque jour les meilleurs de ses enfants. L'« œuvre macabre » de la junte algérienne, en l'espace de sept années, se chiffre par plus de 130 000 morts, victimes pour la plupart des exécutions sommaires et des massacres collectifs, plus de 18 000 disparus, 30 000 prisonniers politiques, détenus de façon extrajudiciaire, des dizaines de milliers de torturés, un nombre affolant de femmes violées et des centaines de milliers de déplacés à l'intérieur du territoire ou exilés et réfugiés à l'étranger.

Le peuple algérien endure, en outre, la misère économique dans ses manifestations les plus dégradantes. On l'a entraîné en l'espace de quelques années vers les abysses de la pauvreté et de l'insuffisance, sous les ordres du FMI et d'autres bailleurs de fonds, sous la conduite d'un pouvoir qui dilapide les richesses du pays en surar-

[160] *Ibid.*, p. 460.

[161] Charles-André Julien, *op. cit.*, p. 208.

mement et en fortunes privées, et sous les applaudissements du Monde libre.

Le peuple algérien assiste, impuissant, à la dégradation de son niveau de vie et à l'atteinte à tous les acquis qu'il a tant souffert pour obtenir. Ainsi, le phénomène de l'analphabétisme et les épidémies, jadis presque totalement éradiqués au moyen de programmes ambitieux dans les domaines de l'éducation et de la santé publique, reviennent en force et touchent des millions d'Algériens. Décidément, aujourd'hui, l'éradication a d'autres cibles prioritaires.

Consterné, le peuple algérien constate comment, jour après jour, le tissu social national se défait et la dignité du citoyen se fait assassiner. En effet, poussés par les vagues successives de licenciements qui ont touché, directement ou indirectement, près d'un million de citoyens, par l'insuffisance des revenus misérables aggravée par les dévaluations de la monnaie locale, par la cherté exorbitante des produits de première nécessité (nourriture de base et médicaments) qui, sous le diktat du FMI, ne bénéficient plus de subventions, de plus en plus, des citoyens se donnent à la mendicité et des citoyennes se livrent à la prostitution pour survivre. De plus en plus de citoyens, broyés par un ordre socio-économique infernal, achèvent leur vie par le suicide. Le peuple algérien ne peut plus, hélas, prétendre à une vie décente.

La quête de justice

Le peuple algérien, auquel on a confisqué la dignité et toutes les libertés fondamentales, et qui étouffe sous une chape qui l'empêche de s'exprimer ou seulement de crier sa douleur, a besoin, aujourd'hui plus que jamais, d'être compris dans sa quête de justice, notamment de la part de ceux qui se réclament du message de justice et de paix qui était celui du fils de Marie la Vierge.

Je sais que l'exigence de justice occupe une place importante dans les préoccupations de femmes et des hommes qui suivent le message de Jésus-Christ, ce Verbe de Dieu, qui a combattu le despotisme d'une caste qui s'était autoproclamée dépositaire de la parole divine et qui avait érigé son pouvoir sur l'exploitation du petit peuple. Je suis convaincu que ces femmes et ces hommes partagent avec les musulmans la même faim et soif de justice : « Heureux les affamés et assoiffés de justice : ils seront rassasiés » (Mathieu, 5:6)

Or, la justice n'est pas une notion abstraite, mais plutôt une exigence morale ayant des implications concrètes dans la vie des humains. N'est-elle pas définie par Thomas d'Aquin, disciple d'Ibn Roushd (Averroès), dans sa *Somme théologique,* en l'associant au Service même de Dieu, comme « une constante et perpétuelle volonté d'attribuer à chacun l'exercice de son droit. »

Justement, le peuple algérien aujourd'hui, qui n'a même pas droit à la vie et à la sécurité, n'a pas la possibilité d'exercer son droit civil, politique, économique ou social, et c'est pourquoi il se bat contre ceux qui l'en ont privé. Dans son combat pour la justice, le peuple algérien se sacrifie, il souffre, il pleure, mais il se bat avec dignité contre un ordre inique et une loi injuste qui, aux dires de mon compatriote Saint-Augustin, « n'est plus loi, mais corruption de la loi. »

Et si ce peuple s'arme de patience et ne sombre pas dans le désespoir, c'est qu'il est pleinement conscient de la promesse de Dieu qui dit : « Mais Nous voulions favoriser ceux qui avaient été faibles sur terre et en faire des dirigeants et en faire les héritiers » (Coran, 28:5), promesse qui ne vous est pas étrangère, vous qui croyez qu'ils sont « heureux les persécutés pour la justice, car le Royaume des Cieux leur revient. » (Mathieu, 5:10).

En priant Dieu pour qu'Il nous aide à Lui être fidèles et à consacrer notre vie au service de Ses créatures, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

5. DISCOURS PRONONCES LORS DE LA CEREMONIE A L'UCL

5.1. Un idéal à atteindre

Auteur : Marcel Crochet, recteur de l'UCL

Source : *Louvain* (revue mensuelle de l'UCL), no. 95, janvier-février 1999.

Le 10 décembre prochain, les Nations unies célébreront le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous nous réunissons aujourd'hui pour marquer l'attachement de notre université à la défense, en toutes circonstances, des droits des hommes, des femmes et des peuples. Votre présence nous soutient dans notre engagement ; je vous en remercie.

Nous célébrons un anniversaire, mais s'agit-il d'une fête ? La lecture de quelques articles représentatifs du texte adopté le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale nous apporte bien des doutes.

Article premier : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit.

Article 9 : Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

Article 13 : Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne à le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14 : Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

Article 16 : A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage durant le mariage et lors de sa dissolution.

Article 18 : Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Article 21 : Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays.

Article 23 : Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

Article 25 : La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors du mariage, jouissent de la même protection sociale…

A la lumière de ces textes, il n'est pas difficile d'évoquer ces faits qui, tous les jours, relayés par les médias, prouvent à quel point nous sommes loin d'une réalisation effective de la Déclaration universelle, que se soit chez nous, en Belgique, en Europe ou partout dans le monde.

Pourrons-nous un jour célébrer la fête des droits de l'homme ? Quel est le sens d'une célébration alors que tant de chemin reste à parcourir ? Françoise Tulkens, juge de la Cour européenne des droits de l'homme, répond à cette question lorsqu'elle affirme que « la vocation des droits de l'homme réside dans leur inachèvement. Les droits de l'homme invitent à une vigilance constante et continue, individuelle et collective. Ils sont toujours à construire, au plus près, au plus juste, et nul n'a le monopole en cette matière ». Sous cet angle, la Déclaration universelle des droits de l'homme relève non d'un état de fait, mais une dynamique vers la réalisation d'un monde meilleur.

Mais qui sont les vrais artisans de ce mouvement qui, insensiblement, permet à plus d'hommes et de femmes à bénéficier d'un combat séculaire ? Dans sa philosophie des droits de l'homme, Guy Haarscher écrit que « Le combattant véritable des droits de l'homme poursuit effectivement les fins universalistes, parce que une sourde décision a été prise par lui, ou, comme on voudra, parce qu'une tradition – un sens catégorique du bien ou du mal – lui a été transmise ». L'auteur rejoint ainsi le vœu de l'assemblée générale des Nations unies qui proclamait, en préambule, que la Déclaration universelle est « l'idéal à atteindre pour tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société… s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par

des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles ».

Le 2 février dernier, lors de notre rassemblement pour la défense des droits de l'homme, j'insistais sur la mission d'éducation de l'université et sur le besoin de compassion au sens d'un partage et d'une passion et non de pitié. Mon message n'a pas changé.

Pour l'université, disais-je, compatir, c'est utiliser ses compétences, ses moyens, ses sources, son excellence pour comprendre, démontrer, effacer les illusions, dénoncer sans complaisance le déroulement de l'histoire qui refuse à nos semblables les plus élémentaires des libertés. Tout en dénonçant, elle doit prendre part aux réformes de la société sans en exiger le monopole. Réservoir de pensé, mémoire du temps, ne lui appartient-il pas d'esquisser des propositions, d'étudier les normes qui devront régir le siècle prochain pour que notre planète encombrée laisse à chacun son espace de liberté de vie et de pensée ! Mais elle doit aussi, dans sa relation au monde, trouver cette justesse de temps, source de vrai solidarité et d'écoute.

Pour l'université, compatir, c'est agir et promouvoir, à travers ses pratiques, la reconnaissance des droits de l'homme. imaginons un instant que, chaque année, quatre mille diplômés de notre université la quittent remplis d'une conviction, celle du droit de l'autre, tant de celui qui habite sa rue que celui qui habite aux antipodes dans un camp de réfugiés ! Ne serait-ce pas là le résultat profond et durable d'une relation pédagogique qui dépasserait la simple transmission du savoir mais fait partager à tous ces jeunes que nous accueillons notre compréhension et notre critique de la société ? La formation universitaire se doit d'ouvrir les étudiants au monde et de leur faire prendre conscience de ces victimes anonymes qui errent à travers les siècles dans l'espoir, ou le désespoir, d'un sort meilleur.

Pour arriver à ses fins, l'université doit s'inspirer du combat de ceux qui consacrent leur vie à l'avènement des droits de leurs semblables. Elle doit s'inspirer du combat du cardinal Etchegaray qui, président du Conseil pontifical « Justice et Paix », n'a cesser de susciter le dialogue et la compréhension en s'opposant au racisme sous toutes ses formes. Il promeut inlassablement une autre forme de mondialisation, celle de la solidarité pour le développement des

peuples les plus pauvres de la planète. Le cardinal Etchegaray nous renvoie aux sources de l'Evangile et du christianisme, qui exigent que les fils du même Dieu bénéficient des mêmes droits.

L'université doit s'inspirer du combat de Madame Khalida Messaoudi qui, depuis près de vingt ans, lutte au péril de sa vie pour obtenir la reconnaissance des droits de la femme. L'université reconnaît le courage de celle qui, âgée de vingt ans, fonde à l'université d'Alger le premier Collectif des femmes et participe aux manifestations contre le code de la famille qui assujettit les femmes aux hommes, adopté par le pouvoir algérien en 1984. Elle admire la détermination de celle qui lutte pour l'instauration dans son pays d'un état de droit, garantie de l'exercice des libertés fondamentales de chaque citoyen, dans le respect des convictions personnelles et des spécificités culturelles.

L'université doit s'inspirer du combat de Madame Aung San Suu Kyi qui, depuis dix ans, utilise le pouvoir de la lutte non-violente pour rétablir la démocratie et les droits de l'homme dans son pays. Tous, dans cette salle, nous sommes de cœur avec cette femme qui, sans rancœur et sans crainte, défie l'autorité du pouvoir militaire et insiste sans cesse pour que le changement politique s'opère par la négociation politique et non par la violence, qui risquera d'entraîner à son tour d'autres violences. Il y a quelques semaines, sur nos écrans de télévision, nous avons vu Madame Aung San Suu Kyi mener son combat au milieu d'un pont qu'elle ne pouvait quitter ; nous avons admiré sa détermination. Nous sommes heureux de pouvoir accueillir aujourd'hui son mari, le professeur Aris, dont nous admirons aussi le courage et la détermination.

Ce premier décembre n'est pas une fête. C'est la célébration du combat inlassable, pour les droits de l'homme et de la femme, de celui et de celles que nous voulons honorer en leur conférant aujourd'hui la plus haute distinction de notre université.

Dans un instant, le professeur Devillé, le doyen Horsmans et doyen Focant nous exposeront successivement les raisons pour lesquelles nous honorons Madame Messaoudi, Madame Aung San Suu Kyi et le cardinal Etchegaray. Avant cela, nous entendons Monsieur Nicolas Brahy, président de l'Assemblée générale des étudiants auquel je cède la parole.

5.2. Pour une culture de l'engagement

Auteur : Nicolas Brahy, président de l'Assemblée générale des étudiants de Louvain

Source : *Louvain* (revue mensuelle de l'UCL), no. 95, janv.-fév. 1999.

Chaque année, notre université décerne trois doctorats *honoris causa*, qu'elle réunit autour d'un même thème. Ce fût la pédagogie puis la coopération au développement, aujourd'hui, cinquantième anniversaire oblige, ce sont les droits de l'homme. Quel peut être le contenu d'un discours étudiant au sein d'une telle cérémonie ? Nous pourrions vous proposer un exposé général sur les droits de l'homme, une variation sur leur universalité, leur effectivité, ce serait un bel exercice. Les autres orateurs peuvent s'inspirer de la personne d'un docteur pour sous-tendre leurs propos. Nous voudrions dans cet esprit, construire notre discours à partir de notre vécu. Vous ne nous en voudrez donc pas si nous partons des réflexions et d'impressions nées lors de l'affaire Sémira Adamu et si nous centrons davantage nos propos sur notre université que sur le monde.

Le décès d'une jeune réfugiée nous a rappelé avec violence que les droits de l'homme ne sont jamais acquis, qu'ils doivent faire l'objet d'un souci permanent. Nous avons pu constater la difficulté qu'il y a à concilier idéal et principe de réalité, à concilier des droits concurrents. La déclaration universelle des droits de l'homme est un magnifique texte général et abstrait mais c'est dans la spécificité de chaque contexte que ces droits s'incarnent réellement et prennent tout leur sens. Dans le contexte politique d'asile, nous nous sommes sentis prisonniers d'un choix impossible entre deux attitudes, d'un côté les activistes aux discours généreux, de l'autre des spécialistes du discours critique incapables d'agir. L'action et la réflexion critique apparaissent souvent comme contradictoires. Nous devons apprendre à considérer la réflexion critique comme l'instrument d'une action cohérente et appropriée et non comme son frein.

A ce propos, soulignons l'action des personnalités que nous honorons cet après-midi. Même si pour Madame Messaoudi, il nous semble que le passage du côté du pouvoir s'est peut-être ac-

compagné de trop de renoncements qui viennent ternir sa lutte honorable pour les droits des femmes algériennes.

Quant à l'action de notre communauté universitaire, nous déplorons le très faible engagement des professeurs et des étudiants, et nous nous interrogeons sur sa cohérence. Nous constatons que l'université a pour président du conseil d'administration le patron d'une entreprise qui travaillait en partenariat et vient de se faire racheter par l'entreprise Total. Or Madame Aung San Suu Kyi que nous honorons considère Total comme le principal soutien financier de la junte birmane. Peut-être n'y voyez vous qu'une fatalité de la vie économique ; sans doute n'y est-il pour rien, mais nous, cela nous interpelle.

Plus regrettable encore est le manque d'engagement à l'UCL. Depuis sa création, l'université a toujours défendu farouchement son indépendance et sa liberté. Cette liberté n'a pas été gagnée pour le confort des professeurs mais bien pour leur permettre une parole libre et engagée. Certes un grand nombre de professeurs occupent, voire monopolisent les écrans de télévision et les premières pages de journaux mais trop souvent leur discours est purement technique et descriptif, il y manque une prise de position.

Cette frilosité n'est pas le seul lot des professeurs. Il est devenu difficile de trouver des étudiants prêts à assumer des responsabilité dans le mouvement étudiant. Et même si beaucoup de jeunes ont le goût du projet, celui-ci s'accompagne souvent d'un rejet de la dimension politique…Un président de l'AGL n'apparaît-il pas souvent comme un extraterrestre ?…

Pourquoi ? Peut-être parce que numerus clausus, décret bisseurs-trisseurs, volume croissant de matière…rendent la vie académique plus exigeante ou oppressante ; peut-être parce que ce type d'engagement souffre d'un manque de reconnaissance; peut-être parce que le politique déçoit ; mais ne peut-on pas aussi invoquer le manque d'exemples ?

Nous manquons d'exemples parce que nos aînés aussi sont réticents à s'engager publiquement. Nous manquons d'exemples parce que, comme nous l'avons répété à de multiples reprises, nos cours laissent peu de place au débat, à la réflexion critique, à la prise de

position. Peut-être croyez-vous que l'engagement, cela ne s'apprend pas, ou que l'enseigner n'est pas la tâche d'un professeur. Plus profondément, nous avons l'impression que vous avez une certaine pudeur à nous faire part de vos réflexions, de vos avis. Comme si vous redoutiez de nous ennuyer, ou de nous imposer vos convictions. Cette délicatesse vous honore mais ne vous gênez pas tant !

La réflexion critique et l'engagement, nous en sommes convaincus, cela s'apprend, cela s'encourage. Il nous semble essentiel d'instaurer à l'université une telle culture de l'engagement. Professeurs ou étudiants, nous ne pouvons nous contenter d'observer le monde en silence.

L'attribution de doctorats honoris causa peut être une occasion d'éducation à l'engagement.

Qui, aujourd'hui, choisit les docteurs *honoris causa* ? Les candidatures sont proposées par les parrains au conseil académique qui choisit, ou ratifie. Quelques mois après, la communauté universitaire est invitée à adhérer à ce choix en participant à la cérémonie de remise des diplômes. Les étudiants y sont généralement peu nombreux ; ils se sentent peu concernés. Nous reconnaissons qu'un effort a été consenti pour organiser un débat et appeler les étudiants à y participer. Mais ce débat n'a eu lieu que longtemps après le choix, et uniquement avec Madame Messaoudi dont la nomination fait une polémique. La désignation des docteurs honoris causa ne pourrait-elle pas faire l'objet d'un grand débat à travers toute l'université ? Que toute la communauté puisse d'abord savoir qui on envisage de mettre à l'honneur, puis participer et adhérer au choix.

A quoi l'université s'engage-t-elle en attribuant le titre de docteur honoris causa ? S'agit-il d'un titre honorifique décerné un jour par les hautes autorités ? Sans doute est-ce appréciable. La preuve en est que les trois docteurs ont accepté. Mais est-il utopique d'envisager un soutien massif et durable des professeurs et des étudiants à l'action d'une personne qu'ils auraient choisie ?

Peut-être que nous les étudiants, nous pourrions prendre les devants en proposant après une large consultation la candidature d'un docteur honoris causa dont nous nous efforcerions d'appuyer l'action.

5.3. Pour toutes les femmes d'Algérie

Auteur : Philippe De Villé, professeur à l'UCL ayant parrainé Khalida Messaoudi

Source : *Louvain* (revue mensuelle de l'UCL), no. 95, janvier-février 1999.

Il y a cinquante ans était proclamée la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle se veut l'expression des valeurs profondes de nos sociétés occidentales et appelle à leur mise en œuvre. Elle fut leur réponse aux leçons du terrible drame des quinze dernières années précédentes. Drame dont la source immédiate fut la montée en force de partis totalitaires, porteurs d'une idéologie qui s'articule autour d'un effroyable précepte : les hommes et les femmes ne sont pas égaux du fait de leur race. Partis totalitaires dont il faut rappeler qu'ils bénéficiaient parfois de larges soutiens populaire. Ne l'oublions jamais : cela se passait chez nous, à nos portes, et nous sommes toujours les enfants de cette cruelle histoire.

Car si nous avons voulu la conjurer par les mots et les appels à agir, elle n'en poursuivit pas moins son cours sous d'autres formes. Cette fois, au travers des luttes d'indépendance dans toutes ces régions du monde, parfois si lointaines, que nous avions entrepris de dominer.

Parfois si lointaines, si proches. Seul un lac intérieur, cette « mer au milieu des terres », nous sépare des contrées maghrébines. C'est si peu au regard des siècles d'échanges de biens et surtout d'hommes, architectes, artistes, navigateurs, marchands, mathématiciens, philosophes… Mais hélas, les folies hégémoniques et leurs cortèges de guerres et d'oppression ont créé des fossés bien plus profonds.

Algérie, 1958, dix après la Déclaration universelle, une guerre de libération vieille de quatre ans déjà. Et il faudra quatre ans de violences, encore, jusqu'aux accords d'Evian qui vont consacrer l'indépendance de ce pays. Evian, ville d'eau, comme si, fortuite mais cruelle ironie, celle-ci devait laver tout le sang qui avait noirci la terre d'Algérie.

Madame,

Vous naissez cette année là, en 1958, l'année où tout bascule. En Kabylie, bastion de toutes les résistances. Au sein d'une société où les intérêts du clan dominent ceux des personnes, votre père et votre mère, aujourd'hui à vos côtés, cette famille maraboutique qu'est la vôtre imprime dès l'enfance dans votre cœur, dans votre sensibilité, dans votre esprit, des lignes de force qui guideront toute votre vie. Au sein de cet islam confrérique, si spécifiquement algérien, peu enclin à tout centralisme, c'est d'abord la nécessaire connaissance du Coran, puis la progressive affirmation des convictions profondes : la croyance est affaire de conscience personnelle, la pratique religieuse, même dans sa dimension sociale, ne peut être détournée aux fins d'un quelconque appareil d'Etat.

Mais c'est aussi ce regard qui deviendra mémoire, regard posé sur votre mère, et au-delà d'elle sur toutes ces jeunes femmes au destin déjà tracé par les pratiques musulmanes locales et par cette culture patriarcale et clanique propre à votre région. Ces femmes du « dedans » pour emprunter votre expression. Femmes dont le mariage ne répond qu'aux intérêts de la tribu, dont la vie ne peut se déployer que dans l'espace clos, privé des relations familiales. Femmes dont l'accès au « dehors », à tout espace public, politique, même religieux comme la mosquée, est proscrit. Mais, femmes qui bénéficient, dans l'enceinte de toutes ces murailles, de la solidarité du groupe. Elles ne sont pas encore abandonnées.

Cette jeune Algérie de votre enfance, si marquée à la fois par ses structures traditionnelles et par la guerre, va, comme vous, grandir.

Pour vous, ce sera le lycée, le bac, l'université. Le goût du savoir qui va de la philosophie et de l'histoire aux mathématiques dont vous allez faire votre profession comme enseignante.

Pour l'Algérie, ce sera, outre la forte croissance démographique, le développement des richesses naturelles, l'industrialisation, l'urbanisation et, pour corollaire, l'affaiblissement des solidarités traditionnelles.

Processus de développement initié, mais comme le montrera la montée des inégalités sociales des années quatre-vingt, mal maîtrisé par un Etat de parti unique qui se réclame d'un islam officiel et laisse déjà se développer les germes d'un islam politique importé de l'extérieur. Les femmes, toutes les femmes algériennes, musulma-

nes ou laïques, sont perdantes dans cette évolution. Peu d'entre elles trouveront un emploi, la plupart continueront à subir le poids des structures patriarcales, aucune ne verra se concrétiser une reconnaissance réelle de leurs droits à plus d'égalité, de justice, de dignité. Pire, elles deviendront plus tard une des cibles privilégiées des violences abjectes qui ensanglanteront à nouveau votre pays.

La lutte que vous allez mener sans relâche prend naissance à ce moment, en 1980. Car se profile déjà la stratégie d'un pouvoir qui veut légiférer sur le statut des femmes. Vous avez 22 ans, déjà vous luttez et fondez le Collectif des femmes de l'Université d'Alger. Malgré la résistance durant trois ans de toutes celles qui vous entourent, le Code de la Famille est promulgué en 1984. Le sujétion des femmes aux hommes est consacrée par les textes légaux : qu'elle concerne l'accès à l'instruction ou au travail, les droits respectifs des époux dans le mariage, le divorce ou encore l'héritage. Alors qu'ici aussi, la Déclaration universelle nous appelle à respecter le principe selon lequel « l'homme et la femme ont des droits égaux au regard du mariage et lors de sa dissolution. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. » (Art. 16, extr.)

Dorénavant plus rien ne sera pareil : la problématique du droit des femmes devient inexorablement liée à celle de la nature même de l'Etat. Car ce dernier, dont la crise va se précipiter au cours des ans, se l'approprie à ses propres fins, abandonnant les femmes à leur sort pour se concilier d'autres appuis. Promouvoir les droit des femmes à plus d'égalité et de justice revient dès lors à se battre pour l'établissement d'une démocratie authentique, basée sur l'égalité de droits de tous les citoyens, quelles que soient leur conviction, leur race ou leur sexe.

C'est pour ce combat exemplaire, que vous menez depuis près de vingt ans, combat pour que cessent les inégalités et discriminations profondes auxquelles sont confrontées vos semblables, que notre Université entend vous honorer aujourd'hui.

Non seulement pour ce combat difficile qui vous a amené, tout au long des années et parfois au péril de votre vie, à mobiliser et organiser le mouvement des femmes. A constituer de multiples

associations, et par-là, leur ouvrir cet espace publique, leur donner cette parole, qui leur sont, l'un et l'autre, constamment refusés.

Non seulement pour ce combat exigeant qui ne s'est pas limité à la parole revendicatrice mais qui a voulu rencontrer des femmes, ces mères abandonnées, violentées, dans leur quotidien de souffrance du corps comme de l'esprit. Combat pour leur redonner un espace, cette fois de vie, ces centres de femmes en détresse qu'avec d'autres vous avez créés, espace où elles peuvent trouver secours, sécurité, dignité et, avec leurs enfants, tendresse.

Mais aussi parce qu'une telle démarche, votre démarche, nous force à affronter sans détours des questions d'une portée qui, à bien des égards, est universelle. Dans votre société, comme dans bien d'autres, jusqu'où faut-il aller pour concilier la promotion du droit des femmes à l'égalité et à la justice et le respect des traditions socio-culturelles et des convictions religieuses, à fortiori si celles-ci sont partagées par le plus grand nombre ? Comment dans un tel contexte définir les lois fondamentales devant régir entre les citoyens, en particulier les hommes et les femmes, et construire un Etat de droit qui en soit le garant ?

Les réponses appartiennent à toutes les Algériennes et tous les Algériens et à eux seuls. Elles ne s'accordent pas, du moins pas encore. Vous avez eu le courage de formuler les vôtres et de jamais y renoncer. Et nous savons toute la souffrance que vous subissez pour l'avoir fait. Pour cela aussi, Madame, l'Université, qui se doit d'être gardienne de la réflexion libre, entend vous rendre hommage.

Pour toutes ces femmes d'Algérie qui de la plaine de la Mitidja aux villages de la Kabylie, de l'Oranais au Constantinois et jusqu'aux confins du Sahara, pour toutes ces femmes qui, quelles que soient leurs convictions, recherchent inlassablement la voie difficile qui leur permettra d'apporter à ces questions une réponse juste, faite de tolérance et de respect de l'autre, mais dans la dignité et le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Pour toutes ces femmes, d'Algérie est d'ailleurs, je vous demande, monsieur le recteur, de bien vouloir conférer à Madame Khalida Messaoudi, qui est des leurs, le doctorat honoris causa de notre université.

5.4. « Aller au paradis à dos de femmes »

Auteur : Khalida Messaoudi

Source : *Louvain* (revue mensuelle de l'UCL), no. 95,
janvier-février 1999.

Permettez-moi avant tout d'exprimer mes remerciements et ma gratitude à l'Université catholique de Louvain pour la distinction dont elle m'honore. Je voudrais tant que cette honorable institution sache qu'au-delà de ma modeste personne, c'est tout le combat des femmes algériennes pour la justice et l'égalité, pour le droit à la citoyenneté et la liberté qui est aujourd'hui reconnu et honoré.

Plus qu'une distinction, c'est d'un véritable viatique pour soutenir notre pénible marche sur le chemin de la lumière qu'il s'agit.

Chers Amis. Le combat des Algériennes pour l'acquisition de leurs droits ne date pas d'aujourd'hui. En effet, malgré leur participation effective et multiforme à la lutte de libération du pays, les Algériennes ont très tôt eu l'appréhension lucide que l'Etat allait les sacrifier à terme sur l'autel des concessions faites aux factions les plus conservatrices du pouvoir. Face aux exclusions successives, le mouvement des femmes s'inscrit dès les premières années de l'indépendance dans le refus d'une mise sous tutelle systématique par un texte de loi. Mais au mépris de deux décennies de mobilisation, l'assemblée du parti unique, le FLN, adopte en 1984, dans le plus grand secret et dans sa tradition autoritaire, le code de la famille. La boucle est bouclée. Un cadre judiciaire organise et légitime à jamais l'infériorité politique et politiquement décidée des femmes au nom de la lecture la plus rétrograde de la *chari'a* islamique.

Nous sommes en droit de nous demander pourquoi les options prises quant au statut des femmes sont systématiquement plus rétrogrades. Quand on sait que pour faire partie du concert des nations, l'État a pris des options et des choix modernes d'organisation dans les différents domaines de la vie politique, institutionnelle et économique, force est de constater que l'Etat a délibéré-

ment choisi de ne pas inclure les lois organisant la famille dans ce courant moderne.

Pourquoi ? D'aucun répondrait que c'est logique puisque le peuple algérien est musulman. Rien n'est moins sûr. D'abord, en 1984, le système du parti unique, dictatorial par définition, ne pouvait avoir pour principe de fonctionnement de s'appuyer sur la volonté populaire dont il était la négation et, encore moins, celui de s'appuyer sur l'identité des Algériens qu'il n'a eu de cesse de mutiler. C'est ainsi que les Algériens avaient été décrétés dans le même temps meilleurs socialistes du Tiers-Monde et meilleurs défenseurs de la *oumma* islamique.

Notre conviction, quant à nous, reste que ce n'est pas pour sauver son âme que le parti unique a choisi un statut d'infériorité pour les femmes mais bien pour sauver son pouvoir. Nous pensons que le statut fait aux femmes et code de la famille sont le lieu de cristallisation par excellence de l'alliance stratégique entre les factions conservatrices du pouvoir algérien en 1984 et l'internationale islamiste dont on connaît les effets mortels en Algérie mais aussi en Afghanistan et contre les ambassades américaines.

Voilà, s'il en est en Algérie, l'extrémisme religieux n'est pas venu de la société, il a été le produit des institutions de l'Etat.

L'Algérie, d'après le soulèvement d'octobre 1988, dans ses balbutiements démocratiques et sa crise d'identification-affirmation, remet la question des droits des femmes au centre des interrogations. En effet, alors que des dizaines d'associations de femmes fleurissent, occupent la rue pour revendiquer l'abrogation du code de la famille et la reconnaissance de leurs doits, tous leurs droits, en séparant les pouvoirs politiques et religieux, le FLN au pouvoir et les partis islamistes dans les mosquées, décident, excusez-moi, « d'aller au paradis à dos de femme ».

Une campagne sans précédent est organisée pour présenter les Algériennes comme la cause de tous les maux. Le relais dans cette véritable chasse aux sorcières est assurée par la plus puissante des institutions et le plus lourd des médias, l'école et la télévision.

Durant l'année 1989, les Algériennes découvrent dans leur chair que si le pouvoir et son code de famille les enchaîne, le Front islamique du salut les persécute, fouette, les voile de force, les brûle.

Partout les domiciles de veuves, de femmes divorcées ou de militantes féministes sont incendiés. Madame Ali Saliha, divorcée et mère de sept enfants, perdra son fils Ali, âgé de trois ans, mort carbonisé dans l'incendie de sa petite baraque à Ouargla, dans le sud algérien.

Les milices intégristes entendent purifier la ville, par le feu, de toutes les femmes qui vivent sans tuteur. En 1990-91, les cités universitaires de jeunes filles sont encerclées par des milices de Front islamique du salut qui leur imposent un véritable couvre-feu à partir de 18 heures. Les récalcitrantes sont remises sur le droit chemin à coup de fouet administré publiquement. Confortées par le silence complice des autorités, ces milices passent en 1991 à la persécution de tout ce qui ne leur ressemble pas, de tous ceux qui ne se soumettront pas. « Si tu n'es pas avec moi, alors tu es contre moi », telle semble être leur motivation.

Ce que nous allons vivre à partir de 1992, assassinats, destructions, viols, décapitations, massacres collectifs, n'est pas le début de quelque chose mais l'aboutissement d'une gestation poussée à son terme.

Aujourd'hui, quel est notre état des lieux ? Avec un taux d'analphabétisme de 50% et un taux d'occupation de moins de 8%, les femmes sont bien les plus pauvres des pauvres. Malgré la garantie par la constitution de l'égalité en droit et en devoir entre les femmes et les hommes, les Algériennes restent plus que jamais enchaînées par le code de la famille qui fait d'elles d'éternelles mineures et comme si toutes ces violations de leurs droits, qui sont des violations des droits de l'homme parce que notre conviction c'est que les droit des femmes sont des droits de l'homme, comme si toutes ces violations de leurs droits, disais-je, ne suffisaient pas, les femmes sont doublement victimes des crimes contre le genre humain perpétrés par des groupes non étatiques qui se nomment eux-mêmes groupes islamiques armés.

Les femmes de mon pays ont tout subi, tout vécu, tout enduré. Assassinats ciblés, massacres collectifs, enlèvements et viols de guerre, des dizaines de milliers assassinées, des milliers sans domicile, des milliers enlevées puis décapitées pour être, vous le savez, vous l'avez peut-être entendu, utilisées comme un butin de guerre.

Parmi celles-ci, trois mille ont survécu aux descentes aux enfers que sont les viols collectifs perpétrés sur leur corps par les groupes islamiques armés. Nous savons que ces femmes, victimes du terrorisme islamiste, sont, pour leur écrasante majorité, des femmes au foyer sans profession, de milieux très modestes, souvent démunies. Malgré cet état des lieux tragique, nous pensons que c'est précisément en Algérie que s'expriment aujourd'hui et s'organisent de la façon la plus pertinente et la plus forte des luttes de femmes pour leurs droits et les luttes de la majorité du peuple pour la liberté, en somme les luttes pour la démocratie et l'Etat de droit dans une terre d'Islam. Car à bien y regarder, le seul domaine où le politique a servi le religieux dans mon pays, le manipule pour lui faire justifier l'exclusion, l'injustice, l'oppression, c'est le statut des femmes. C'est dire que c'est de la transformation du statut des femmes que dépend la nature future de l'Etat algérien.

L'Etat algérien sera demain démocratique pour la reconnaissance et la garantie des droits des femmes ou ne sera pas. A chacune de nos revendications de justice, d'égalité, de liberté, par calcul étroitement politicien ou parfois même par inculture et désinformation, les esprits nous brandissent l'Islam comme bouclier contre nos droits. Pour notre part, notre problème n'est nullement avec l'Islam qui est la religion de notre peuple, de nos parents, depuis quinze siècles, mais notre problème est bien avec les hommes politiques qui le manipulent et l'asservissent pour justifier et imposer une vision de la société basée sur des rapports de soumission et de domination.

Pour toutes celles qui résistent en Algérie pour sauver notre dignité et notre honneur, pour la femme écrasée au tribunal par la force de la loi unique, pour la femme au foyer violée, pour la femme de ménage trucidée, pour la vieille voyante immolée, pour la lycéenne décapitée, pour la petite Sœur des pauvres, la Sœur chrétienne trucidée qui nous rappelle que Saint-Augustin est l'enfant d'une Algérienne, Sainte-Monique, pour toutes les anonymes sans autre pouvoir que celui de dire non, pour Monsieur Claverie, le martyr dont l'amour est encore dans mon pays, pour toutes ces personnes, merci, merci à l'Université catholique de Louvain.

6. QUELQUES REACTIONS

6.1. Une affligeante imposture

Auteur : Georges-Henri Beauthier, président de la Ligue des droits de l'homme.

Source : *La Libre Belgique* du 28 novembre 1998.

A la veille du cinquantième anniversaire de la signature de la Déclaration des droits de l'hommes, les autorités de l'Université catholique de Louvain ont choisi d'élever au grade de docteur honoris causa Madame Aung San Suu Kyi, déjà prix Nobel de la paix et toujours harcelée par une junte birmane aussi sanguinaire que corrompue. Cet hommage confortera les soutiens qu'apportent au combat démocratique de cette opposante, toutes les organisations de défense des droits humains

Il allait presque de soi que le président de « Justice et Paix », le cardinal Roger Etchegaray, partage cet hommage académique pour sa lutte en faveur des plus démunis.

Mais – diable – pourquoi associer à cette cérémonie Khalida Messaoudi ? Certes, elle a dénoncé – comme bien d'autres femmes algériennes – ce Code de la famille qui depuis près de 15 ans infériorise la femme en la reléguant sous la tutelle d'un père ou d'un mari. Toutefois, depuis qu'elle est l'une des principales dirigeantes du RCD, parti qui a réclamé que les généraux interrompent les élections en 1991, Khalida Messaoudi n'a non seulement pas obtenu l'abrogation de ce funeste Code, mais en outre, elle se complaît à ressasser la propagande des « hommes forts » qui se partagent à Alger le pouvoir et ses prébendes.

En effet, tout au long de ces dernières années, Khalida Messaoudi a réclamé « l'exécution des peines de mort prononcées par des cours d'exception instaurées à la hâte, en ne garantissant aucun des droits de la défense »[162]. Et tant pis pour l'article 3 de la Déclaration universelle qui interdit pourtant les traitements inhumains et dégradants et le droit international qui condamne, aujourd'hui, la peine de mort !

[162] Témoignage de Madame Louisa Hanoune dans son livre *Une autre voix pour l'Algérie*, La Découverte, 1996, p. 98.

C'est la même Khalida Messaoudi qui a accepté de siéger au « Conseil consultatif national » mis en place après le coup d'Etat, alors qu'étaient dissoutes toutes les institutions légales. D'ailleurs, Khalida Messaoudi ne s'est pas embarrassée d'afficher son mépris pour le suffrage universel en écrivant : « Nous sommes dans une étrange situation politique où un Haut Comité d'Etat cumule les pouvoirs présidentiel et législatif après un coup d'Etat, mais apparaît très vite comme beaucoup plus crédible que s'il était issu des urnes. C'est un miracle… »[163].

Et tant pis pour l'article 21 de la Déclaration universelle qui reconnaît le droit de vote comme un des droits humains fondamentaux !

La lutte des femmes algériennes a depuis longtemps pris ses distances avec les anathèmes de Khalida Messaoudi qui se veut porte-voix des « éradicateurs », c'est-à-dire de ceux qui – les plus extrêmes – dans l'armée, veulent anéantir les opposants se revendiquant de l'Islam. C'est le même qui se garde bien de dénoncer les alliances objectives – y compris pour opprimer les femmes – entre les potentats gangrenés par la corruption, et les groupes islamistes armés (GIA)

J'ai eu l'honneur de défendre en Belgique des réfugiés algériens reconnus, qu'ils soient docteurs, artistes, fonctionnaires, militants du FIS, menacés encore aujourd'hui de mort par le régime tout autant que par les nébuleuses islamistes. Ils savent que si Khalida Messaoudi est tellement hargneuse à l'égard d'*Amnesty International* et de Fédération internationale des Droits de l'homme, c'est parce que leur rapports, qui les ont tant aidés dans leur procédure, dénoncent – aussi – les violations caractérisées des généraux algériens.

Certes, les autorités académiques de l'Université catholique de Louvain ont appris qui était Khalida Messaoudi, puisqu'en février dernier, ils ont renoncé à honorer celle-ci. Monsieur Marcel Crochet, recteur, a d'ailleurs justifié le report de la cérémonie des docteurs honoris causa en ces termes : « Madame Messaoudi a pris des positions politiques, ce qui est son droit le plus strict. L'honorer

[163] Extrait du livre de Khalida Messaoudi *Une Algérienne debout*, Flammarion, 1995, p. 186.

aujourd'hui, c'est prendre parti dans le conflit, ce que l'UCL ne veut pas faire. »[164]

Alors pourquoi ?

Il est d'autant plus regrettable que l'Université de Louvain – qui veut être école de tolérance et lieu de dialogue entre chrétiens et musulmans – décide, maintenant, de donner voix à celle qui a choisi un tel camp.

Pourquoi ne pas savoir honorer – pour ne citer qu'elle – Madame Salima Ghezali, prix Sakharov, décerné par le Parlement européen il y a juste un an ?

Madame Ghezali est directrice du journal *La Nation* l'un de ces journaux qui, parmi bien d'autres, a été assassiné.

C'est d'autant plus affligeant que les journalistes rendus muets, ne pourront pas dénoncer l'imposture de Madame Messaoudi qui, dans les organes tout proches du pouvoir, se parera d'un honneur usurpé. Voilà pourquoi, la Ligue des Droits de l'homme n'assistera pas à cette cérémonie.

[164] Déclaration du recteur Marcel Crochet [voir *La Libre Belgique*, 31 janvier et 1er février 1998].

6.2. L'Algérienne Messaoudi honorée pour la défense des droits de la femme

Auteur : Gérald Papy, journaliste belge.

Source : *La Libre Belgique* du 28 novembre 1998.

Mardi, à l'Université catholique de Louvain (UCL) élèvera au titre de Docteur honoris causa trois personnalités honorées pour leur combat en faveur des principes inscrits dans la Déclaration des droits de l'Homme, dont en célèbre le 10 décembre le 50ème anniversaire de la signature : l'opposante au régime birman, Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix 1991, le cardinal Roger Etchegaray, président au Conseil pontifical « Justice et Paix »[165] et Khalida Messaoudi députée algérienne.

Le choix de cette dernière par sa personnalité controversée, suscite un malaise. La cérémonie, au programme de la traditionnelle fête patronale le 2 février, avait à l'époque été différée. « Devant le déferlement de violence qui ensanglante à nouveau l'Algérie depuis le début de ce mois, l'UCL a préféré reporter une cérémonie qui s'apparente aussi à une fête et qui devient indécente dans ce contexte dramatique », expliquait un communiqué des autorités universitaires. Le recteur Marcel Crochet ajoutait une autre justification à cette décision[166] : « Cela aurait pu être interprété par certains comme une prise de position de notre part. Cela nous aurait surtout entraîné au cœur du débat politique. Une chose qui va à l'encontre de notre but qui est de célébrer ceux qui défendent les droits de l'homme depuis longtemps et de manière remarquable, comme Mme Messaoudi par exemple ». Il fut donc décidé d'associer la remise des titres de Docteurs honoris causa à l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Coïncidence évidemment imprévisible : si l'Algérie n'a plus été ébranlée par des massacres de l'ampleur de ceux du début de l'année, le contexte politique de pré-campagne électorale après l'an-

[165] Nous reviendrons dans nos éditions du 1er décembre sur la personnalité de ces deux impétrants.

[166] *La Libre Belgique*, 31 janvier et 1er février 1998.

nonce du retrait du président Liamine Zeroual rendrait encore moins opportune la consécration de la représentante d'un parti susceptible de présenter un candidat à l'élection présidentielle. Mais le fond du problème dans l'octroi du titre Docteur *honoris causa* à Mme Messaoudi ne réside pas là. Des organisations internationales de défense des droits de l'homme mais aussi des autorités catholiques déplorent ou s'inquiètent que la célébration d'une des plus grandes avancées du siècle en matière de protections des libertés fondamentales soit associée à une personnalité qui a défendu, à certaines occasions, des positions qu'elles jugent fort éloignées de cet idéal.

Ainsi, une des attitudes les plus contestées de Mme Messaoudi est le soutient qu'elle a apporté au Haut Comité d'Etat mis en place par l'armée après l'interruption du processus électoral législatif de décembre 1991 dont les résultats du premier tour préfiguraient un large succès des islamistes du Front islamiste du salut (FIS). Son parti, le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) approuva l'annulation des élections.

Il est aussi reproché à Khalida Messaoudi une indignation sélective concernant les violations des droits de l'homme. Elles sont imputables pour une large part aux islamistes armés ; la députée du RCD les a sévèrement condamnées et a appelé à les réprimer. Mais l'armée a été accusée aussi d'enlèvements, d'emprisonnements arbitraires, de tortures, faits avérés, et même de massacres ; ce qui reste à démontrer. Khalida Messaoudi ne s'est pas empressée de dénoncer ces pratiques.

Antérieure ou parallèle à son combat politique qui exclut le dialogue avec les islamistes, la classant dans le camp de ceux qu'on appelle les « éradicateurs », la lutte de Mme Messaoudi pour la dignité de la femme algérienne, comme fondatrice-animatrice d'associations féminines, inspire le respect. C'est du reste à ce titre, et uniquement à celui-là, qu'elle a été admise, à l'initiative du professeur De Villé de l'Institut de recherches économiques et sociales, par le conseil académique, organe de la décision, dans la promotion 1998 des Docteurs honoris causa.

A percevoir cependant l'embarras que continue à susciter cette désignation à Louvain-la-Neuve – on prendra pour illustration le communiqué publié ci-contre – et dans les milieux catholiques, il est probable que si c'était à refaire, la candidature serait étudiée avec plus d'attention par les autorités de l'UCL.

6.3. A Louvain-la-Neuve, l'honneur côtoie le malaise

Auteur : Isabelle Willot, journaliste belge.

Source : *Le Soir* (Bruxelles) du 1er décembre 1998.

Le 10 décembre, on célébrera un peu partout dans le monde le cinquantième anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Université catholique de Louvain (UCL) souhaitait, depuis l'an dernier déjà, s'associer à cette commémoration en accordant le titre de Docteur honoris causa à trois témoins majeurs de cet incessant combat.

La cérémonie aura lieu cet après-midi. Elle distinguera le cardinal Roger Etchegaray, président du Conseil pontifical «Justice et Paix» de 1984 à 1998, Aung San Suu Kyi, opposante au régime birman et prix Nobel de la Paix en 1991 et la députée algérienne Khalida Messaoudi.

Le choix de cette dernière est loin de faire l'unanimité. En février dernier, déjà, une série d'experts et d'intellectuels s'étaient émus de cette décision un peu trop soudaine du Conseil académique « où, il faut bien le dire, personne ne connaissait vraiment le dossier algérien avant que ne surviennent tous ces problèmes », murmure-t-on dans l'ombre des couloirs de l'institution. Personne ne jugea utile, par exemple, de solliciter l'avis de Bichara Khader, spécialiste du monde arabe contemporain à l'UCL. Un avis qu'aujourd'hui, il refuse bien sûr de donner.

La cérémonie fut d'abord reportée

La cérémonie, qui a traditionnellement lieu le 2 février lors de la fête patronale, avait alors été différée. « Nous avons assisté, durant tout le ramadan, à une intensification du conflit algérien », justifiait le recteur de l'université catholique, le professeur Marcel Crochet. « Mme Messaoudi est engagée politiquement, ce qui est son droit le plus strict. L'honorer aujourd'hui, ce serait prendre position dans le conflit ce que l'UCL ne veut pas faire. »

L'engagement politique de Khalida Messaoudi n'a pas tiédi ces derniers mois. Membre du RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie, laïc), elle reste l'un des chefs de file du camp surnommé les « éradicateurs », farouchement opposés à tout dialogue avec les islamistes.

D'aucuns lui reprochent surtout d'avoir appelé à l'annulation des élections en 1991, que le Front islamique du salut (FIS, dissous depuis) allait remporter, et d'avoir largement ignoré ou minimisé les graves atteintes aux droits de l'homme commises par les forces de sécurité, sans parler de sa participation au Conseil national consultatif nommé en 1992 par les généraux putschistes. Et même, en affirmant par exemple que le « *hidjab* (le voile islamique) est l'étoile jaune de la femme, la première étape de son extermination physique », de pousser son militantisme jusqu'à jeter l'opprobre sur les musulmanes qui choisissent de porter ce signe d'appartenance religieuse.

En dépit de cette polémique vivace, le Conseil académique de l'UCL après avoir sollicité l'avis d'un médiateur a décidé à l'unanimité de s'en tenir à son choix initial, en refusant toutefois tout débat politique. « Annuler, c'était reconnaître qu'ils s'étaient trompés », grince l'un des signataires des courriers indignés qui sont cette fois encore parvenus sur le bureau du recteur. Mme Messaoudi ne sera honorée que pour son combat en faveur des femmes, comme en témoigne le thème du débat public qui aura lieu juste avant la cérémonie[167].

« Khalida Messaoudi avait 22 ans lorsqu'elle a commencé à organiser des groupes de femmes à l'université d'Alger », souligne Marcel Crochet qui a lui-même rencontré la députée algérienne au mois de juin dernier.

De toute part, le langage est agressif

« Elle s'est battue dans son pays, au péril de sa vie, *poursuit le recteur*. Il n'est pas surprenant qu'elle s'oppose aux islamistes lorsqu'on voit

[167] « Les droits de la femme en Algérie ». Le débat animé par le professeur Philippe Van Parijs mettra en présence de Khalida Messaoudi Soheib Bencheikh, Grand Mufti de la Mosquée de Marseille, Madelaine Willame, sénatrice PSC et Simone Susskind, présidente d'Action dans la Méditerranée. Il débutera à 12 h, en l'auditoire Socrate, 10 place Cardinal Mercier à Louvain-la-Neuve.

le traitement qu'ils réservent aux femmes en Afghanistan. *Et d'ajouter :* Toute personne qui veut parler de l'Algérie sait qu'il y aura des réactions. L'opposition démocratique est elle-même déchirée. Il est impossible d'obtenir un témoignage serein. De toute part, le langage est agressif, violent. Nous ne nous attendons pas à l'unanimité. C'est vrai que nous avons reçu des lettres d'opposition mais plus encore de lettres de soutien. »

La Ligue belge des droits de l'homme a pour sa part étudié le dossier à charge de Khalida Messaoudi et boycottera la cérémonie. Pour son président Georges-Henri Beauthier, livrant son opinion dans « La Libre Belgique » de samedi, il s'agit d'une « affligeante imposture. Mme Messaoudi se parera d'un honneur usurpé. J'ai eu l'honneur de défendre en Belgique des réfugiés algériens reconnus, qu'ils soient docteurs, artistes, fonctionnaires, militants du FIS, menacés encore aujourd'hui de mort par le régime tout autant que par les nébuleuses islamistes. Ils savent que si Khalida Messaoudi est tellement hargneuse à l'égard d'Amnesty international et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, c'est parce que leurs rapports, qui les ont tant aidés dans leur procédure, dénoncent – aussi – les violations caractérisées des généraux algériens. »

A l'UCL, on persiste à dire que seuls les Algériens et les Algériennes – celles que nous avons sollicitées à Alger, favorables ou opposées au choix de l'Université catholique, ont refusé de s'exprimer... – sont en droit d'apporter des réponses à ces questions difficiles, à juger la valeur du combat de leur concitoyenne. Pourtant, la décision d'honorer Mme Messaoudi semble indiquer que l'université a choisi son camp.

6.4. Plus qu'une faute…

Auteur : Paul Delmotte, spécialiste du monde musulman à l'Institut des hautes études en communication sociale.

Source : *Le Matin* (Liège) du 1er décembre 1998.

En octroyant, ce 1er décembre, à Khalida Messaoudi le titre de Docteur « Honoris Causa » – et cela dans le cadre de la commémoration de éa Déclaration universelle des droits de l'Homme – l'Université Catholique de Louvain pose un acte terriblement symbolique. On s'interroge d'ailleurs sur les raisons qui ont poussé l'UCL à maintenir un choix contre lequel beaucoup de ses amis l'avaient mis en garde. Ni la crainte d'avoir à se déjuger, ni la procédure utilisée – les mêmes personnes ont proposé la candidate et « instruit son dossier » – ne nous semblent en pas dignes d'une institution scientifique.

Mais revenons-en à ce choix qui réjouira à coup sûr nombre d'« amis et d'amies des femmes algériennes », qui voient en Khalida Messaoudi le prototype de LA femme algérienne telle qu'ils la fantasment et la souhaitent. De même que – cette fois en meilleure connaissance de cause – tous ceux qui voient dans cette députée de choc du *Rassemblement pour la culture et la démocratie* (RCD) une championne de l'« éradication » des islamistes.

Et les droits de l'Homme (et de la Femme) dans tout cela ?

Nombre d'Algériens et d'Algériennes – qu'ils aient ou non des sympathies islamistes – se souviendront quant à eux que Khalida Messaoudi fut l'une des premières à appeler, fin 1991, au coup d'Etat militaire. Et que Khalida Messaoudi figure à l'avant-scènre des forces qui en Algérie refusent systématiquement toute solution négociée du conflit. Ils se souviendront aussi que cette *pasionaria* de l'« opposition démocratique et républicaine » et son parti se sont bien plus appliqués à consolider un régime autoritaire que d'en dénoncer les violations des droits de l'Homme. Ou sa responsabilité et sa part, écrasantes, dans ces six années de violence. Notamment en cautionnant des « mascarades électorales » dont le RCD entendait bien profiter, quitte à les dénoncer par la suite. Faut-il égale-

ment rappeler le rôle majeur qu'a joué Khalida Messaoudi sur nos petits écrans et dans nos auditoires chaque fois qu'il s'agissait de dédouaner un pouvoir militaire mal en point auprès de l'opinion publique ? Que ce soit lorsqu'il s'agissait, en 1995, de faire sombrer dans l'oubli la « plate-forme de Rome ». Ou lorsqu'il a fallu réfuter les interrogations au sujet du laisser-faire, voire de la participation du régime dans les massacres de l'an dernier. Nombre de femmes algériennes – aussi féministes, laïques et hostiles aux islamistes que Khalida Messaoudi – se souviendront aussi de la part active que cette dernière a prise dans l'instrumentalisation par le régime de la cause des femmes.

Pour nombre d'Algériens et d'Algériennes, la distinction décernée par l'UCL à celle que d'aucuns qualifient de « féministe d'Etat et d'exportation » risque de faire bien mal. Et cet honneur, conféré par une Université *catholique* à celle qui, naguère, comparait le « foulard islamique » à une « étoile jaune », pourrait bien rendre nombre de musulmans et de musulmanes plus que rétifs au dialogue islamo-chrétien.

6.5. Puisse Khalida Messaoudi se montrer digne de son titre

Auteur : Thierry Fiorilli, journaliste belge.

Source : *Le Soir* (Bruxelles) du 2 décembre 1998.

L'Université catholique de Louvain (UCL) a élevé hier au titre de docteurs honoris causa un Prix Nobel de la paix, l'opposante birmane Aung San Suu Kyi ; le président du Conseil pontifical « Justice et paix », Mgr Roger Etchegaray ; et la membre fondatrice de l'Association indépendante pour le triomphe des droits de la femme en Algérie, Khalida Messaoudi.

C'est autour de la députée algérienne que, depuis des mois, la polémique fait rage. Hier donc, lors d'un débat public (face à une audience apparemment très au fait de la polémique) et durant la conférence de presse qui suivait, Khalida Messaoudi a eu à y répondre, pour l'essentiel. Osant « espérer ne pas être devant un tribunal », la députée du Rassemblement pour la culture et la démocratie a fait face avec d'indéniables talents oratoires. « Je me suis toujours présentée comme laïque, féministe et démocrate. Et j'ai été élue haut la main. Les femmes sont autant plurielles en Algérie qu'en Belgique. Je n'ai pas la prétention de les représenter toutes. Mais devant l'enjeu des milliers d'Algériennes, des millions d'écolières, lycéennes, étudiantes, je ne suis rien. Ce titre reconnaît le combat de toutes les femmes qui luttent pour ne plus être des citoyens de seconde zone, aux yeux de l'Etat algérien, et des objets, aux yeux des islamistes. »

Axant ses propos sur son combat en faveur des droits de la femme, la députée a repoussé sur deux tons bien différents les critiques dont elle est l'objet. Ses déclarations à la télévision algérienne en faveur de l'exécution des peines de mort prononcées par des tribunaux militaires d'exceptions contre des militants islamistes ? Ses propos tenus, selon l'ouvrage de Louisa Hanoune (« Une autre voix pour l'Algérie ») : « Nous sommes dans une étrange situation politique où un haut comité d'Etat cumule les pouvoirs présidentiel et législatif après un coup d'Etat (en 1992), mais apparaît très vite comme beaucoup plus crédible que s'il était issu des

urnes. C'est un miracle ? » Réponse de Khalida Messaoudi : « C'est leur parole (celle des détracteurs) contre la mienne. » Point.

Face aux journalistes, Khalida Messaoudi a été plus longue, plus agressive, mais plus confuse : « Ceux qui partent en guerre contre les démocrates algériens sont ceux qui partaient en guerre contre les dissidents soviétiques ou qui soutenaient les Khmers rouges au Cambodge. »

Quant à un dialogue avec le Front islamique du salut (FIS, dissous) : « Oui, dit-elle, si les islamistes renoncent d'abord à la violence, et la condamnent, comme moyen d'exercice du pouvoir, et d'accès au pouvoir. Mais face aux bourreaux de nos enfants, nous ne pouvons pas dialoguer sans condition. »

Plus convaincante sur les horreurs vécues par les Algériens que sur les moyens d'y mettre un terme, Khalida Messaoudi a rappelé qu'« Hitler ne s'est pas rendu, que le FIS n'a plus aucun poids, que les GIA (Groupes islamiques armés) refusent le dialogue, et que seul un pouvoir démocratique pourra les isoler. »

De cette journée tendue, restera finalement, surtout, outre l'embarras et la controverse, la conclusion du débat formulée par le professeur Philippe Van Parijs à l'adresse du nouveau docteur *honoris causa* : « J'espère que vous saurez vous montrer digne du titre que l'UCL a eu le courage de vous décerner. »

6.6. Manipulation et censure

Auteur : Annegret Mathari, journaliste suissesse.

Source : Texte inédit.

« Nous serions très heureux », déclarait – en pleine Guerre du Golfe – le cinéaste tunisien Nouri Bouzid lors d'une émission à la télévision française, « si l'opinion publique internationale affichait pour les personnes victimes de la guerre cette même pitié qu'elle déverse sur les cormorans englués par la marée noire. » Selon les forces alliées, Saddam Hussein avait alors volontairement répandu d'énormes quantités de pétrole dans la mer, ce que les puissances occidentales s'empressèrent de monter en épingle afin de convaincre leurs électorats respectifs de la nécessité de mettre l'Irak hors d'état de nuire. La guerre est aussi une guerre de l'information.

En Algérie, le pouvoir a pris prétexte des femmes assassinées afin de légitimer sa guerre à lui : après la suspension du processus électoral en 1991, après le coup d'Etat perpétré par les militaires et l'interdiction du FIS, le favori des urnes, le pouvoir algérien s'est appliqué à répandre à travers le monde l'image d'une armée républicaine protégeant les femmes des islamistes. Mais n'était-ce pas l'œuvre du gouvernement – qui était alors déjà dominé par l'armée – que d'avoir imposé en 1984 un droit de la famille résolument conservateur ? Alors que la Loi s'ingéniait à mettre les femmes sous tutelle tout au long de leur vie, le même pouvoir n'hésitait pas soudain à s'ériger en défenseur de ces dernières ?

Khalida Messaoudi a été l'Algérienne la plus médiatisée, voyageant en quelque sorte à travers l'Europe en tant que féministe d'Etat afin de diffuser la thèse d'une armée défenseur des femmes. Crédible elle l'a été un certain temps, non seulement en France mais également en Suisse, car aucune autre information ne pouvait filtrer depuis son pays. Bien que les téléspectateurs que nous sommes aient déjà vécu l'expérience de la désinformation durant la Guerre du Golfe, on n'était pas conscient chez nous du rôle de la censure dans la guerre secouant l'Algérie. C'est seulement la plateforme de Rome, dont les signataires revendiquaient un dialogue de toutes les forces politiques – y compris le FIS interdit, qui ont lais-

sé transpirer en janvier 1995 qu'il devait également y avoir d'autres vérités que celle véhiculée par Khalida Messaoudi. Mais *La Nation*, le seul journal algérien qui malgré la censure continuait à faire état aussi des atteintes aux droits de l'homme perpétrées par le régime, a été contraint de cesser toute parution en 1996.

Paru à l'été 1996, l'ouvrage « Une autre voix pour l'Algérie » de Ghania Mouffok et Louisa Hanoune a été pour moi une sorte de révélation, et je comprenais enfin quel était le véritable enjeu en Algérie, à savoir le maintien du pouvoir. Louisa Hanoune fait partie des signataires du contrat de Rome, et je considérais que cet avis politique prônant le dialogue plutôt que la confrontation devait également être accessible à un lectorat germanophone. En l'espace de trois mois, j'ai donc pu trouver un éditeur prêt à publier une traduction dudit ouvrage. Celui-ci s'est vendu assez bien et a contribué à faire connaître en Suisse, en Allemagne et en Autriche d'autres courants politiques que le principe de « l'éradication » défendu par Khalida Messaoudi et consorts.

6.7. D'un féminisme européen vers un féminisme islamique

Auteur : Josephine Auf der Maur-Hamani, militante des droits de l'homme.

Source : Texte inédit.

Née et élevée comme fille unique entourée de cinq frères, très tôt j'ai pris l'habitude de défendre mes « droits ». A l'époque, j'ai sans doute trouvé que la bataille était rude, mais en rétrospective, j'estime qu'étant donné que mon milieu était de la classe moyenne, instruite et artistique, le concept d'égalité était implicite. Les tâches ménagères n'étaient ni féminines ni masculines; nous y participions tous avec plus ou moins d'enthousiasme et de compétence.

Pendant les années du lycée, je devenais de plus en plus féministe. Nous parlions d'égalité entre hommes et femmes, du droit de travailler et d'avoir suffisamment de crèches, du droit aux mêmes opportunités professionnelles et aux mêmes salaires que les hommes. A l'université, nous manifestions en groupes de jeunes femmes féministes contre les dictatures en Amérique du Sud, contre l'apartheid et contre le nucléaire.

En quittant l'université, mon premier emploi, en tant que professeure d'anglais, était en Finlande. Durant mon séjour de cinq ans dans ce pays, j'ai visité l'ex-Union Soviétique à plusieurs reprises. La Finlande avait des relations privilégiées avec l'ex-URSS et les voyages touristiques étaient bon marché. C'était au cours d'un voyage en Ouzbékistan que j'ai eu ma première expérience de l'hospitalité et de la générosité musulmanes. J'aimais aller à la rencontre de la population locale, et au lieu de manger à l'hôtel je préférais me rendre aux marchés. Du pain, des fruits frais et secs, des bonbons étaient forcés dans mes mains. Toute offre de paiement était refusée gentiment, avec un sourire timide.

Après cinq ans d'un climat nord-européen avec ses hivers longs et durs, j'avais envie d'un changement à la fois de température et de culture. Ainsi, captivée par les doux souvenirs d'Asie centrale, j'ai accepté un poste de travail dans un autre pays musulman : l'Algérie. Avant mon départ pour l'Afrique du Nord, j'ai lu *La Guerre*

d'Algérie d'Henri Alleg et quelques petits livres sur l'Islam en vue de me préparer pour ce nouveau monde.

En arrivant à l'aéroport d'Alger, nous, les nouveaux profs, étions conduits vers une école-internat où nous étions censés suivre des cours d'introduction au système éducatif en Algérie. Nous fûmes très surpris de trouver un seul dortoir pour notre groupe mixte. Le responsable du cours ayant reçu au préalable la liste détaillée des enseignants, j'ai conclu que, à son avis, notre moralité européenne, ou plutôt notre immoralité, devait effacer toute inhibition. Après une longue discussion, un deuxième dortoir a été aménagé pour nos confrères. C'était la première idée fausse dont j'ai fait l'expérience durant mon séjour de deux ans en Algérie.

Ces idées fausses étaient réciproques. Avant d'habiter dans un pays musulman, je partageais l'opinion occidentale courante que les femmes musulmanes étaient traitées comme une sous-classe, forcées de couvrir leurs têtes et leurs corps avec des vêtements sombres et informes. A mes yeux d'occidentale et de féministe, ces femmes étaient sans instruction et dominées par les hommes de la famille. La réalité que j'ai découverte était beaucoup plus complexe. J'ai rencontré des filles et des femmes de tous âges et milieux. Il y avait les instruites et les analphabètes, les sérieuses et les frivoles, les arabophones et les francophones, les riches et les pauvres, les religieuses et les non religieuses.

Dans les familles « traditionnelles » avec une structure patriarcale en apparence, j'ai trouvé, à ma grande surprise, que les femmes avaient beaucoup de pouvoir financier et décisionnel. Dans les familles « modernes » avec des femmes qui poursuivaient leurs études ou travaillaient à l'extérieur de la maison, il y avait celles qui s'habillaient en *hijab* et celles qui suivaient la mode européenne. Parmi mes étudiantes, il y avait celles qui étaient forcées de porter le *hijab* mais la majorité d'entre elles avaient décidé elles-mêmes de s'habiller islamiquement. J'ai aussi rencontré des jeunes femmes qui voulaient porter le *hijab* mais leurs familles s'y opposaient. Malheureusement, cette diversité d'opinion, de mentalité et de caractère est rarement révélée par les médias occidentaux. On nous présente soit la femme voilée et opprimée, soit la femme moderne et libérée.

Il y a quelques années, sur une chaîne de télévision française, Khalida Messaoudi a critiqué les musulmanes pratiquantes en Algérie pour avoir adopté un manteau long et un foulard simple. Elle a déploré que les belles robes traditionnelles ne soient pas portées. Elle a omis de dire que ces robes, belles comme elles sont, sont gardées pour les mariages et autres fêtes. La robe constantinoise avec sa broderie en or et la blouse de Tlemcen lourde avec ses perles n'étaient jamais portées pour aller au travail, à l'université ou au marché. En outre, la femme algérienne a toujours couvert sa belle robe avec le *haïk*, un vêtement très restrictif, en quittant sa maison. Cette déformation, cette utilisation des demi-vérités est omniprésente dans les discours de Khalida Messaoudi.

Que Khalida Messaoudi prétende parler « au nom de la femme algérienne », moi, en tant que femme européenne, avec une certaine compréhension de la société algérienne et de sa complexité, je trouve cela outrageant. Comment doivent-elles se sentir ses millions de concitoyennes sans voix ?

Que Khalida Messaoudi utilise un langage émotif pour plaire au public occidental, un public souvent ravi d'avoir ses préjugés confirmés, est intellectuellement malhonnête. Cette malhonnêteté est encore plus grave quand on prend en considération son rôle de porte-parole de la junte militaire en Algérie.

Il y a une mentalité « macho » en l'homme algérien, mais étant donné que cette mentalité est aussi présente partout dans les pays méditerranéens, sans parler de l'Europe, d'autres éléments doivent supporter le blâme que l'Islam. Il y a des femmes maltraitées par leurs maris, leurs pères et leurs frères en Algérie, mais il y en a dans le monde entier. Quand une femme est abusée, physiquement ou mentalement, en Europe, on n'attaque pas le Christianisme. Pourquoi devrait-on condamner l'Islam quand un musulman maltraite une femme ?

Après plusieurs années d'étude et de réflexion, je suis maintenant une musulmane pratiquante et je porte le *hijab*. Je ne suis pas soumise à mon mari, mais à Dieu. Je continue d'être politiquement active comme avant, assistant aux conférences, aux réunions et aux manifestations. Par l'acceptation de la différence qui existe entre les deux sexes en Islam, et pas l'inégalité, je ne vois aucune contradiction entre mes idées féministes et mon choix de porter le voile.

6.8. Khalida Messaoudi et la pensée unique

Auteur : Sadek Sellam, intellectuel algérien.

Source : Texte inédit.

J'ai rencontré Khalida Messaoudi pour la première fois en septembre 1994 à Nantes, lors d'un débat sur l'Algérie. Les organisateurs me connaissaient par les conférences sur l'islam que je fais depuis une douzaine d'années dans la région, annoncées et parfois commentées par le quotidien Ouest-France. Saïd Saadi, qui avait donné son accord pour participer au débat, venait de téléphoner d'Alger pour demander mon éviction. Les organisateurs, surpris par cette intolérance, ont fait savoir au chef du Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) que l'état d'urgence n'était pas en vigueur dans l'Ouest de la France. Ce n'était pas la première fois que je suscitais ce genre de comportement. Une fois, un sociologue proche de Bélaïd Absdessalam avait conditionné sa participation à un colloque sur l'Algérie à l'université de Princeton où nous étions tous les deux invités, par un ultimatum : « c'est lui ou moi » ! Cet éradicateur ne connaissait de moi qu'une déclaration faite à Londres sur la possibilité de concilier certains courants islamistes et la démocratie…

Le chantre du républicanisme musclé ayant refusé de venir, sa défection fut compensée par l'arrivée d'une demi-douzaine d'orateurs plus ou moins éloquents, prenant tous place à la tribune à la suite de Khalida Messaouadi, qui refusa de nous (François Burgat et moi) adresser la parole.

J'ai été frappé par la part de l'émotionnel dans le discours de Khalida. Elle cherchait à toucher la sensibilité des auditeurs pour atteindre son objectif principal : diaboliser les islamistes, à qui elle imputa tous les maux passés, présents et à venir de l'Algérie. En fait, elle leur reprochait surtout d'avoir gagné les élections, au cours desquelles Saïd Saadi a trouvé le moyen de se faire battre dans son fief d'Azeffoun. Serrant le micro et baissant les yeux, elle se contenta d'un monologue, martelant ses thèmes simplistes, cons-

truisant son discours autour d'une dogmatique qui ne souffrait aucune contradiction. Elle manifesta une susceptibilité à fleur de peau quand on l'invita à compatir avec *toutes* les victimes et à revenir aux origines de la violence : l'interruption brutale du processus électoral. Tout contradicteur était soupçonné d'être islamiste, voire d'appartenir à un réseau terroriste. Saïd Saadi aussi m'avait traité de terroriste lorsqu'au soir des élections législatives de juin 1997, je lui avais posé par téléphone des questions moins complaisantes que celles des journalistes de la radio Beur FM où il était invité…

Malgré sa magie du verbe, le discours de l'oratrice butait sur le scepticisme de la salle, surtout après qu'une jeune algérienne venue d'Angers, intervenant depuis la salle dans un témoignage poignant, nous apprit que la défunte Lynda, son amie étudiante qui, selon Khalida, aurait été assassinée par des islamistes parce qu'elle refusait de porter le voile, avait en réalité été victime d'un drame passionnel…

La délégation des éradicateurs était tellement mécontente des résultats de son argumentation qu'elle bouda collectivement le dîner prévu pour les invités.

En rentrant de Nantes, je me suis souvenu que Khalida était cette jeune professeur de mathématiques qui s'arrangeait pour parler au nom des femmes algériennes devant le caméras de télévision françaises, à chaque fois qu'il y avait une manifestation à Alger.

Quelques mois après cette rencontre au cours de laquelle François Burgat et moi avions invoqué Descartes pour aider un public incrédule à résister à une propagande exaltée, la LCI[168] m'invita à débattre en direct avec Khalida juste après la parution de son livre avec Elizabeth Chemla. J'appris par l'assistante de P. L. Séguillon que Khalida Messaoudi avait récusé une dizaine d'autres contradicteurs (dont Louisa Hannoune) qu'on lui avait proposés et avait insisté pour que je sois le seul à débattre avec elle.

Cherchait-elle à compenser sa contre-performance de Nantes ? Ou bien désirait-elle seulement me transmettre une invitation à visiter les « zaouiates humanistes » de Kabylie, sous la protection, me précisa-t-elle, du service d'ordre fourni par sa famille élargie ? J'appris par la suite de « milieux bien informés » qu'il s'agissait

[168] Chaîne d'information de la télévision française.

d'une idée des protecteurs des éradicateurs. Espéraient-ils ainsi me dissuader de m'opposer, quand je le pouvais, à leur discours visant à travestir le coup d'Etat du 11 janvier 1992 et à le justifier par des arguments trompeurs ? Tout était possible. Et Dieu seul sait si l'invitation de Khalida faisait partie d'un piège, ou si elle n'était que le prolongement de la touchante gentillesse qu'elle me manifesta au moment des interruptions et après le débat.

Avant de quitter le studio de la LCI, je fus pris à part par l'assistante de Séguillon qui m'annonça avec un grand étonnement que, d'après une dépêche de l'AFP, l'invitée de « l'heure de vérité » serait Khalida Messaoudi ! C'était l'époque où la présence d'Hervé Bourges à la tête de France télévision permettait à l'ambassade d'Algérie de faire d'opportunes suggestions sur la manière de commenter la situation algérienne.

La France vivait alors un nouveau psychodrame avec le refus de quelques dizaines de lycéennes musulmanes d'ôter le foulard. Pour traiter cette affaire, le ministre de l'éducation du gouvernement Balladur, François Bayrou, s'avisa de recourir à l'avis de… Khalida Messaoudi, que certains journalistes, la prenant peut-être pour une « beurette », proposaient comme modèle de femme « libérée du carcan de la famille et de la religion » aux jeunes musulmanes de France. C'est à l'occasion de ces entretiens que Khalida semble avoir réussi à faire nommer comme médiatrice dans les affaires de foulard une enseignante du secondaire appartenant à la mouvance du RCD. En fait de médiation, celle-ci, chaque fois qu'elle est sollicitée, se contente de réitérer la demande d'ôter le foulard et, en cas de refus, se précipite devant les journalistes pour dénoncer comme « intégristes » les familles insensibles à son discours sur le fameux « modèle français d'intégration ».

On voit que le lobbying de Khalida Messaoudi et des autres *zaïmillons*, transformés après leurs échecs électoraux en commissaires politiques au service des généraux putshistes, dépassait l'infléchissement des lignes éditoriales des grands médias. Cette propagande exploitait surtout la peur de l'islamisme, qui aura servi à perpétuer la séculaire hostilité à l'ensemble de l'islam, grâce à l'irruption d'une catégorie de politologues plus ou moins arabisés, spécialisés dans la sociologie politique du seul activisme islamiste. Elle a

utilisé le malentendu féministe, si bien dénoncé par Véronique Nahoum-Grappe, auquel a été ajouté le malentendu berbériste. Le sort des femmes et celui des parlers berbères furent mis au centre d'un discours destiné à faire croire que le coup d'Etat du 11 janvier 1992 fut une réussite historique. Et cette démonstration fut prise au sérieux jusque dans des milieux qui, au moment de l'entrée de l'armée rouge à Kaboul en décembre 1979, avaient pourtant trouvé ridicule l'argument de la nécessité de mettre fin au droit de cuissage, avancé à l'époque. Jean Daniel, qui avait salué le « coup d'Etat du soulagement », manifesta plus d'émotion lorsqu'un de ses livres fut retiré d'une exposition à Tunis au printemps 1999, que pour les 100 000 morts algériens. Quant à Josette Alia, elle fut à l'initiative d'une pétition où les généraux putschistes apparaissaient comme à la pointe du combat pour l'émancipation de la femme. Sous l'effet de ce martèlement, même *Le Monde*, qui avait dénoncé le coup d'Etat, finit par octroyer une page entière à Saïd Saadi, présenté par le brave Jean de la Guérivière comme le chef de file des « démocrates algériens » ! Dans les pages de ce même journal, des « négationnistes d'un genre nouveau » (selon l'expresssion de Vidal Naquet) comme Bernard-Henri Lévy et Gluksmann, apportèrent une valeur ajoutée littéraire au discours éradicateur au moment où celui-ci devenait moins convaincant. B-H-L, qui semble décidément avoir un faible pour les galons, y rendait tout aussi bien hommage au commandant éradicateur algérien Azzeddine, qu'au commandant islamiste afghan Massoud.

Saïd Saadi, qui n'eut pourtant aucune gêne à mettre sa dialectique au service du HCE, s'avisa de porter plainte contre J-P Tuquois qui l'avait décrit dans *Le Monde* comme un « proche du pouvoir ». Ce dernier avait-il soudain cessé d'être fréquentable ? En réalité, il se trouve que les protecteurs habituels du leader du RCD avaient voulu mettre un bémol à sa radicalité éradicatrice. Au même moment, Khalida Messaoudi devait quitter d'urgence sa résidence du Club des pins pour se rendre à Genève en compagnie de Leïla Aslaoui, à la rescousse de Mohamed-Salah Dembri en difficulté face aux questions des experts de l'ONU sur les droits de l'homme, ce qui faillit justifier l'envoi d'une commission d'enquête en Algérie. Cette « opposante » sauva ainsi *in extremis* son médiocre ambassadeur...

Avec Malika Boussouf, Saïda Benhabyles, Saïd Saadi et quelques autres, Khalida Messaoudi a mené, sans doutes avec l'appui de réseaux occultes, une action de propagande qui aura rendu au pouvoir issu du coup d'Etat des services autrement plus utiles que les déclarations de Habib Chawki[169] et des ambassadeurs successifs d'Algérie à Paris.

Cette activité a grandement contribué à façonner une pensée unique française sur l'Algérie, qui a encore des échos dans des feuilles comme *Marianne*, et continue d'inspirer les « souverainistes » admirateurs des putschistes algériens et du dictateur nationaliste Milosevic.

[169] Ministre algérien de l'Information durant le règne de Liamine Zeroual.

6.9. Lettre ouverte à Khalida Messaoudi

Auteur : Ginette Skandrani, écologiste, membre fondatrice des Verts, vice-présidente de Femmes pour la Paix, présidente de la Pierre et l'Olivier, réseau de solidarité avec le peuple de Palestine.

Source : Texte inédit.

Madame, vous vous définissez comme féministe défendant la cause des femmes algériennes face à l'obscurantisme. Nous vous connaissons surtout à travers les télés, radios et les salons parisiens lorsque vous lancez de grands appels pour exiger l'éradication des différentes personnes représentant ce courant qu'on appelle communément « islamiste » d'Algérie. Surtout vous ne manquez pas, pour cela, de soutenir et de faire la promotion des militaires qui à ce jour contrôlent toujours l'Algérie.

Ne croyez-vous pas Madame, que le rôle d'une femme, surtout si elle se veut libérée, n'est pas celui de soutenir des généraux et leurs régiments ? Il me semble que vous êtes un peu incohérente dans vos positions.

Vous avez été une de celles qui ont crié avec les loups pour demander l'annulation des élections de décembre 1991 et d'appeler à la dissolution du FIS qui avait pourtant été élu démocratiquement.

Je crois, si je ne me trompe pas, que vous vous définissez aussi comme démocrate. Peut-être n'avons-nous pas la même définition de la démocratie. Si vous croyez aux résultats des urnes et à la démocratie parlementaire – je pense que vous y croyez puisque vous êtes une des portes paroles d'un parti politique qui se présente aux élections, le RCD – vous vous devez d'accepter le verdict des urnes même s'il ne répond pas toujours à ce que vous auriez aimé y trouver.

Accepter le verdict des urnes, c'est respecter les électeurs, et donc le peuple, et c'est le principe même de la démocratie.

Vous ne pouvez pas vous battre en tant que femme pour le droit de vote et l'éligibilité des femmes, et accepter allègrement de jeter ce droit à la poubelle.

Nous vous avons aussi entendu appeler haineusement à l'exclusion de tous ceux et celles qui avaient voté ou appelé à voter pour le FIS.

Pourriez-vous, Madame, m'expliquer d'où vous vient tant de haine envers certains et certaines de vos compatriotes ? J'aimerais comprendre. Est-ce le rôle des femmes de prôner l'exclusion et pour cela de faire appel à la violence ?

Vous devriez savoir comme nous toutes, que la violence génère toujours, quel qu'en soit le lieu ou le contexte, une autre violence. Ce sont toujours les plus faibles qui en souffrent, dont les femmes que vous défendez et les enfants qui n'ont rien demandé à personne.

Nous vous avons aussi entendu critiquer le port du *hijab* par des femmes musulmanes, donnant de ce fait raison aux détracteurs de l'Islam en France ou plus largement en Occident.

Ne pensez-vous pas, vous qui vous définissez comme une « Algérienne debout », que chaque femme devrait être libre de se vêtir, de se définir, de s'engager selon ses propres convictions ?

Ne pensez-vous pas qu'il faut autant critiquer certains pays musulmans qui obligent les femmes à porter le *hijab* que d'autres qui les obligent à l'enlever ?

N'est-ce pas aux femmes de décider par elles-mêmes et librement de ce qui leur convient le mieux ?

Ne serait-il pas plus judicieux de ne pas rentrer dans ce débat qui perturbe tant les associations progressistes françaises et se transforme souvent, par simple méconnaissance de la culture de l'autre, à des exclusions de jeunes filles qui ne demandent qu'à vivre sereinement leur différence ?

Ne pensez-vous pas que la plus grande richesse de l'Algérie est et restera toujours, pour toutes les composantes de cette société, sa diversité et qu'elle devra bien un jour l'accepter car elle existe déjà largement dans les faits ?

En espérant un jour en discuter de vive voix.

ANNEXES

A.1. Mme Khalida Messaoudi ne s'est-elle pas maintenant suffisamment exprimée ?

Auteur : Pierre Guillard.

Source : Livre blanc sur la répression en Algérie, tome III : Les complicités, Hoggar, Genève 1996.

Mme Messaoudi a pu rappeler ce dernier dimanche 18 décembre [1994] sur TF1, lors de l'émission *Sept sur sept*, son opposition à tout dialogue en Algérie. Mme Anne Sinclair a cadré ses déclarations de façon équilibrée, rappelant avant elles les vues contraires de M. Hocine Aït Ahmed, après elles l'usage par les militaires de la torture et du napalm.

Mais enfin, Mme Messaoudi a pu, depuis le 11 janvier 1992, s'exprimer plusieurs dizaines de fois en nos différents médias. Rappelons pourtant qu'elle représente, certes, quelques milliers de femmes bien malheureuses et bien égarées, mais que quelques millions d'autres aimeraient beaucoup qu'elle accepte, si ce pouvait être effet de sa bonté, de les laisser vivre.

Nous pouvons croire sur parole Mme Messaoudi lorsqu'elle nous dit être condamnée à mort par des islamistes. Par contre, elle ment absolument lorsqu'elle prétend avoir été condamnée à mort avant ou au lendemain des élections. Le FIS à cette heure, dirigé par des modérés, avait accepté la cohabitation avec le président Bendjedid, multipliait les garanties et reconnaissait en l'armée la gardienne de la Constitution démocratique. Le FIS « couteau entre les dents » est une fiction d'après-coup, venue masquer le bris de l'espace démocratique par les militaires.

Avec quelques autres, Mme Messaoudi a frappé un prometteur consensus islamo-démocrate en nous peignant ce consensus comme une « immense maison de torture », une « nuit cauchemardesque ». Moyennant quoi elle a *de facto* installé en Algérie torture et cauchemar. Mme Messaoudi représente ce que Freud appelait la peste émotionnelle, cet amas de fantasmes hystériques qui couvre toujours la pratique de l'abomination. Et comme le rappelle semaine après semaine l'hebdomadaire démocrate *La Nation*, son

groupuscule n'est pas du tout démocrate, mais « fascisant », et ce mot est à mes yeux un euphémisme.

Trois remarques :

1) Nos médias ne pourraient-ils, courageusement, nous présenter l'Algérie réelle plus souvent que celle de nos fantasmes ? Nous faire entendre, un peu, des femmes majoritaires, islamistes ou pacifistes ?

2) Entend-on que la lecture de l'Algérie à travers la désinformation de sa Sécurité militaire a permis cette folie : livrer à cette Sécurité miltaire, dans un épouvantable consensus hexagonal, et après une malencontreuse intervention du général Massu, des hélicoptères, dont on sait pourtant, depuis la bataille d'Alger (1957), la place atroce dans l'imaginaire algérien ? Que Mme Messaoudi et les hélicoptères, pour des millions d'Algériennes et d'Algériens qui voteront un jour librement, c'est *kif kif* ?

Quel avenir nous traçons-nous nous-mêmes ?

3) Les journalistes qui aiment Mme Messaoudi peuvent-ils saisir qu'ils la desservent absolument en l'encourageant dans une stratégie qui est, depuis le coup d'Etat du 11 janvier, évidemment suicidaire ? Que cette stratégie, d'opposition armée au grand nombre, est la même exactement que celle de l'OAS, qui fut également formée de gens sincères mais de courte vue ? Que si Mme Messaoudi finit par s'installer en France, où elle est le plus souvent, nombre d'hommes et de femmes qui l'auront suivie, moins favorisés auprès de nos élites, risquent demain en Algérie les pires difficultés, si la seule liberté d'expression renaît, quand de millions de bouches s'élèvera ce cri : « Eradicateurs francophones = Français = camps, torture, milliers de morts » ?

Démocrates, ne pouvons-nous, face à ce peuple fier, nous autoriser du seul concept juridique qui vaille : la démocratie ?

A.2. Le conflit algérien plonge l'UCL dans l'embarras

Auteur : Isabelle Willot.

Source : *Le Soir* (Bruxelles) du 3 février 1998.

L'Université catholique de Louvain n'a pas décerné hier, de doctorats *honoris causa* comme elle a coutume de le faire en ce jour de fête patronale. En lieu et place de la séance académique, un hommage aux droits de l'homme a été rendu sur la place Cardinal Mercier, à Louvain-la-Neuve.

L'année 1998 célébrant le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'UCL avait initialement projeté de mettre à l'honneur trois personnalités reconnues pour leur combat dans ce domaine. Le conseil académique avait porté son choix il y a trois mois sur le cardinal Roger Etchegaray, président du conseil pontifical « Justice et Paix » ; Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix, et Khalida Messaoudi, députée du parlement algérien et membre du RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie). Les prises de position politique de cette dernière, conjuguées à l'horreur des récents massacres en Algérie, sont à l'origine du report de la cérémonie.

Nous avons assisté, explique le recteur de l'UCL, Marcel Crochet, durant tout le ramadan, à une intensification du conflit algérien. Mme Messaoudi a pris des positions politiques, ce qui est son droit le plus strict. L'honorer aujourd'hui, c'est prendre parti dans le conflit, ce que l'UCL ne veut pas faire. Dans ces conditions, nous préférons reporter la cérémonie pour rendre honneur plus tard à toutes les qualités de cette personne, notamment son combat en faveur des droits des femmes.

Khalida Messaoudi est célèbre en Algérie pour sa lutte contre le Code de la famille voté en 1984 par le FLN (Front de libération nationale), alors parti unique. Ce Code fait de la femme une mineure à vie, toujours sous la tutelle d'un père, d'un mari, ou d'un oncle. Répudiable à merci, elle peut se retrouver à la rue…

Si personne ne conteste le travail réalisé par Khalida Messaoudi dans ce secteur, une dizaine d'experts et d'intellectuels ont tenu à mettre l'UCL en garde contre les positions radicales tenues par la

députée algérienne. Celle-ci est reconnue comme l'un des chefs de file des « éradicateurs ». Autrement dit de ceux qui ne veulent sous aucun prétexte entendre parler de dialogue avec les islamistes. Il n'y a pas d'islamistes modérés, déclarait-elle encore à Bruxelles le 24 janvier devant la commission des affaires étrangères de la Chambre. Il y a un risque de dérive totalitaire. Nous sommes face à des taliban algériens et nous devons les empêcher de prendre le pouvoir.

D'aucuns lui reprochent surtout son silence dès qu'il est question des violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité algériennes et dénoncées conjointement par les rapports de quatre organisations non gouvernementales (*Amnesty International*, Reporters sans frontières, *Human Rights Watch* et la FIDH).

Prudente, l'UCL a finalement décidé d'octroyer en décembre seulement ses titres de docteurs *honoris causa* pour l'année 1998. En espérant que d'ici là, on puisse plus sereinement parler de droits de l'homme en Algérie.

A.3. Un courage personnel sans faille

Source : *Le Soir* (Bruxelles) du 1er décembre 1998.

Dans une déclaration reproduite ci-dessous, le professeur Marcel Crochet, recteur, a tenu à justifier la distinction accordée à Mme Messaoudi au nom du conseil académique de l'UCL qu'il préside.

Le choix de Madame Messaoudi honore l'engagement exemplaire et le courage personnel sans faille d'une femme qui, depuis quinze ans, se bat au péril de sa vie afin, que, dans son pays, l'Algérie, cessent les inégalités et les discriminations profondes auxquelles sont confrontées ses semblables.

Pareille démarche ne va pas sans soulever d'épineuses questions dans un pays marqué par un patriarcat de tradition séculaire dans les campagnes, une structure étatique longtemps dictatoriale qui, dans un premier temps, dut composer avec un islamisme intégriste naissant, avant de le combattre avec violence lorsque ce dernier fut près de prendre le pouvoir.

Dans une telle société, jusqu'où faut-il aller pour concilier la promotion du droit des femmes à l'égalité et à la justice et le respect des traditions socio-culturelles et des convictions religieuses, a fortiori si celles-ci sont partagées par le plus grand nombre ? Comment, dans un tel contexte, définir les lois fondamentales devant régir les rapports entre les citoyens, en particulier les hommes et les femmes, et construire un Etat de droit qui s'impose comme le garant de leur application ?

Les Algériennes et Algériens, et eux seuls, sont en droit d'apporter les réponses à ces questions difficiles. Militante féministe depuis plus de quinze ans, Khalida Messaoudi s'est faite le porte-parole des femmes qui, dans son pays, ont osé poser ces questions en dépit des dangers auxquels elles s'exposent. Comme chacune de ses consœurs et en accord ou non avec certaines, elle leur apporte ses propres réponses. Quelles que puissent être les unes et les autres, elles sont toutes marquées du sceau de l'engagement politique.

Et nul, si ce ne sont les Algériennes elles-mêmes, n'est en droit de les juger, encore moins de les condamner. En honorant Khalida Messaoudi, l'Université salue le courage d'un combat qui suscite de telles interrogations, combat auquel s'associent bien des hommes et des femmes de notre temps. Mais il ne lui appartient pas de se prononcer sur les réponses à apporter aux débats politiques ou religieux qui traversent aujourd'hui l'Algérie.

A.4. Lettre à Son Eminence le Pape Jean-Paul II

Auteur : Anwar Haddam, chef de la Délégation Parlementaire du Front Islamique du Salut.

Source : Communiqué de la DPFIS émis à Washington, D.C., datant du 24 mai 1996.

Eminence,

En ce moment difficile où l'Église et la communauté chrétienne sont en deuil suite à l'annonce de l'assassinat lâche des Pères Christian de Chergé, Luc Dochier, Célestin Ringeard, Michel Fleury, Bruno Lemarchand, Christophe Lebreton et Paul Favre-Miville, moines trappistes du monastère de Tibehrine dans la région de Médéa, Algérie, au nom du Front Islamique du Salut et de sa direction, au nom des moudjahidine et au nom du peuple algérien, nous voudrions vous faire part de notre profonde peine et vous présenter, ainsi qu'aux familles et à toute la communauté chrétienne, nos condoléances les plus attristées et notre sincère sympathie.

Les Pères vivaient leur témoignage dans le silence, l'humilité et en paix avec la communauté de Tibehrine dont ils ont acquis respect et considération. Ce respect, dont ont joui ces hommes dévoués à l'amour de Dieu et au partage, est fidèle à cet enseignement du Saint Coran :

> Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : "Nous sommes chrétiens." C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil. (Coran, 5:82)

En plus de cette perte douloureuse que nous partageons avec vous, l'assassinat de ces moines est, à nos yeux, une offense à Dieu, à nos valeurs spirituelles et morales et à notre tradition d'œcuménisme et d'hospitalité.

Le FIS et les moudjahidine qui condamnent cet acte sadique et immoral, contraire à tous les enseignements divins, se sont toujours indignés contre les assassinats d'innocents non impliqués dans la gestion et l'implémentation de la répression de la junte, qu'ils soient nationaux ou étrangers, hommes ou femmes, civils ou militaires. Notre lutte en Algérie n'est pas, comme voudraient le

suggérer certaines propagandes, contre les innocents. La guerre qui nous est imposée est dirigée contre le pouvoir dictatorial et corrompu qui a confisqué le choix du peuple algérien et qui cherche désespérément à s'imposer par la terreur et la répression sanglantes, par l'entretien sans relâche des réflexes de la peur et la désorientation, ainsi que par la dilapidation des richesses nationales, bradées à l'intérieur et à l'extérieur, pour acheter les silences et les complicités nationales et internationales.

Le Saint Coran dit expressément :

> Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) – parce que vraiment ils sont lésés ; et Dieu est certes Capable de les secourir – ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, – contre toute justice, simplement parce qu'il disaient : “Dieu est notre Seigneur”. – Si Dieu ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom de Dieu est beaucoup invoqué. Dieu soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Dieu est assurément Fort et Puissant. (22:39-40)

Comme nous l'avons fait au sujet de tous les crimes perpétrés en Algérie contre des innocents, nous appelons à ce que toute la lumière soit faite sur ce crime odieux. Nous sollicitons votre Éminence de bien vouloir nous soutenir dans notre demande à ce qu'une commission indépendante soit nommée pour éclaircir les circonstances du crime et déterminer les responsabilités.

Quant à nous, nous voyons dans cet acte abominable l'empreinte, qui nous est, hélas, bien familière, des services spéciaux de la junte et des groupuscules qu'elle manipule.

En effet, les sept Pères entretenaient des relations d'entente non seulement avec la population locale, mais également avec les moudjahidine de la région, au point de les appeler « les frères de la montagne ». Le Commandant des moudjahidine de la région leur a donné personnellement des garanties sur leur sécurité, comme l'atteste les communiqués émis par les moudjahidine de cette région.

Ce commandant, comme beaucoup de nos cadres religieux, politiques et militaires qui ont veillé au respect et à l'application des principes islamiques qui ordonnent la protection de la vie des innocents, ont été aussi lâchement liquidés par ces mêmes groupuscules extrémistes.

Nous voyons dans ce crime, qui ne sert ni la cause ni les intérêts moraux, politiques et civilisationnels de notre peuple, la signature de la même culture de sadisme politique qui caractérise les gestionnaires et les officines de la terreur au pouvoir. L'humiliation et le meurtre d'hommes sans défense, comme l'institutionnalisation de la torture, des exécutions collectives, des disparitions, des massacres de prisonniers sans défense, etc., le refus du choix populaire et le rejet d'une solution au drame algérien autre que celle de la répression, est le propre du sadisme politique normalisé et intronisé aujourd'hui en Algérie.

Aussi et enfin, à l'heure ou certains voudraient récupérer ce crime odieux pour perpétuer certains réflexes ataviques et présenter le conflit algérien comme une guerre de religion, nous souhaiterions rappeler la nature de cette junte même qui s'est insurgée lorsque l'opposition algérienne légitime s'est rendue à Rome, sous les auspices de la Communauté Sant'Egidio, pour signer ce qui sera connu par la plate-forme de Rome ou le Contrat national. Cette junte qui a réagi à ce contrat de manière hystérique, traitant ses signataires de traîtres à la nation, travaillant pour le compte de la Croix, aux ordres de l'Eglise.

Nous souhaitons que ce tragique et douloureux événement ne soit pas une entrave au développement de relations de compréhension et de bon voisinage entre nos deux communautés de croyants.

« Ensuite vous serez ramenés à Celui qui connaît parfaitement le monde Invisible et le monde visible et qui vous informera alors de ce que vous faisiez. » (Coran, 62:8)

« Certes nous sommes à Dieu, et c'est à Lui que nous retournerons. » (Coran, 2:165)

Veuillez agréer, Eminence, mes respects les plus sincères.

A.5. Témoignage d'un ex-responsable du RCD

Source : Mouvement algérien des Officiers libres (MAOL), 4 mai 2000, site internet : *www.anp.org.*

Ce témoignage a été livré au Mouvement algérien des Officiers libres (MAOL) par un ex-responsable du Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) expliquant pourquoi il avait décidé de quitter ce parti politique. Il y dénonce les liens entretenus par des responsables du RCD avec les services de sécurité algériens et les méthodes de désinformation de l'opinion et de manipulation des médias qu'ils utilisent. Il met en cause notamment le président du RCD Saïd Saadi et sa vice-présidente Khalida Messaoudi.

Militant de la cause berbère de la première heure, j'ai rejoint le RCD dès sa création, séduit par le discours de rupture, l'affirmation laïque et surtout par le côté moderniste de la nouvelle formation.

J'ai été un militant enthousiaste et convaincu, jusqu'au premier signal d'alarme en 1997 à l'occasion des élections truquées au profit du RND, parti de la Présidence. Me trouvant dans les locaux du parti à Alger, j'ai surpris Khalida Messaoudi en conversation téléphonique avec une personne dont j'ignore le nom. Khalida a insisté sur la nécessité de faire en sorte que Véronique Taveau, journaliste à ARTE, chaîne de télévision française, parte avec quelque chose de consistant. Elle conclut par cette phrase : « Si vous êtes d'accord, les services de sécurité ce n'est pas un problème. »

S'adressant à moi après avoir raccroché le téléphone, elle a dit : « Ce soir on va les humilier. » (*Laachiya n'bahdlouhoum*).

Le soir, avant la clôture du scrutin, comme par hasard Khalida sert à Taveau un bourrage d'urnes en *live* par les militants du RND.

Ce scoop médiatique n'a rien de spontané, sans mettre en doute l'honnêteté et l'objectivité de la journaliste, même si elle est très proche des thèses de notre parti. La fraude réelle, que personne ne peut mettre doute, n'est pas le problème, mais c'est la mise en

scène et la manipulation de la journaliste par son amie Khalida qui l'est. Les journalistes qui travaillent en Algérie connaissent les difficultés, les entraves et la surveillance dont ils font l'objet.

Taveau n'était qu'un instrument aux mains d'un marionnettiste invisible qui voulait envoyer un message au clan de la Présidence. En tous les cas, les paroles de Khalida, lorsque je lui ai posé la question sur les tenants et les aboutissants de cette histoire, ne laissaient aucun doute : « Zeroual doit comprendre qu'il n'a pas toutes les cartes en main. »

Puis vint l'affaire de l'assassinat de Matoub. Avant même de lire votre dossier et les révélations sur votre site, je me posais la question sur le rôle joué par certains responsables du parti et pour qui roule réellement Saadi.

Lorsque le Premier ministre Ouyahia a voulu imposer la loi sur l'arabisation, je me souviens des déclarations de Saadi lors d'une réunion dont vous avez fait état dans votre dossier : « La loi ne passera pas et si tout va comme prévu, elle sera la tombe de la Présidence. »

Saadi : un visionnaire ou quelqu'un d'informé ?

Quelques années plutôt, n'a-t-il pas affirmé en direct à la télévision au chef intégriste du FIS qu'il n'arrivera jamais au pouvoir ?

Dès que la radio d'Etat a annoncé la mort de Matoub, les responsables du parti ont eu une réaction troublante ; il fallait passer partout le mot d'ordre que le GIA était derrière le crime, alors que la rue criait « pouvoir assassin ». La déclaration de Khalida Messaoudi accusant les islamistes de l'assassinat et affirmant que beaucoup de gens au pouvoir y trouvaient leur compte n'était qu'une façon subtile pour ne pas se couper de la base du parti et de la population kabyle qui, elle, a vu la main du pouvoir dans cet assassinat.

Dès que la tension est tombée après l'enterrement de Matoub, certains membres du RCD, très gênés par les premiers doutes exprimés par la sœur et la mère du chanteur, ont commencé à faire un travail de sensibilisation dans le seul but de consolider la piste islamiste en faisant courir la rumeur sur Malika Matoub, l'accusant de vouloir faire un nom et un commerce avec l'affaire.

Sans vouloir mettre en cause Aït Hamouda, son comportement après l'assassinat était plus que troublant. Pourquoi voulait-il à tout prix savoir ce que la sœur mijotait en répétant à tout bout de champ qu'elle était imprévisible ? Pourquoi donnait-il de fausses informations aux journaux, notamment le journal *Liberté* (information sur l'autopsie en citant des sources proches de l'enquête) ? Il m'a chargé personnellement de faire circuler le nom d'un suspect auprès de certains journalistes, car ma profession donnait de la crédibilité à l'information.

J'ai rompu avec le RCD après l'enlèvement du jeune Naïm par des membres des GLD pour intimider Malika.

Ma conviction est faite ; l'opposition du RCD à l'islamisme n'est que conjoncturelle et les opportunistes utilisent la bonne foi des militants et leur détermination à défendre la démocratie et la cause berbère à des fins bien terre à terre : un statut et une carrière.

Le RCD est devenu un instrument aux mains des affairistes qui espèrent tirer profit des prochaines privatisations. Les militants sincères doivent poser des questions sur les largesses de Rabrab dont profitent Saadi, Messaoudi et les autres.

Une démocratie ne se construit que sur des bases saines avec de la transparence. La direction du RCD en acceptant de participer au gouvernement avec les islamistes et Ouyahia, chef de file des corrompus, est la preuve que l'heure du partage et de la compromission est arrivée.

Déjà paru chez Hoggar

Livre blanc sur la répression en Algérie, tome I (1995)
tome II : Les vérités sur une guerre cachée (1996)
tome III : Les complicités (1996)
par le *Comité algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme*

L'Algérie en murmures :
Un cahier sur la torture (1996)
par *Moussa Aït-Embarek*

L'Arlequin (1996)
par *Marco Gamberoni*

Le Maghreb à la croisée des chemins :
à l'ombre des transformations mondiales (1996)
par *Abdelhamid Brahimi*

An Inquiry into the Algerian Massacres (1999)
Ouvrage collectif

Aux origines de la tragédie algérienne (1958-2000) :
Témoignage sur hizb Françа (2000)
par *Abdelhamid Brahimi*

Khalida Messaoudi, la féministe algérienne la plus médiatisée en Occident, n'a jamais caché son option éradicatrice. Ambassadrice du *régime algérien*, elle nous a dit que les militaires sont les meilleurs défenseurs des femmes. Une université européenne lui a accordé un doctorat *honoris causa*. A chacune et chacun son choix politique. Dans un contexte caractérisé par la manipulation et la désinformation, ce livre remet sur pied quelques faits de la guerre en cours en Algérie.

Annegret Mathari, historienne.

Vue de France, la guerre civile algérienne des années 90 apparaîtra un jour surtout comme une terrible imposture humaniste : celle du *hold up* des valeurs perpétré par les communicateurs du régime algérien défenseurs de l'option éradicatrice. Ce livre essentiel rétablit quelques vérités de base.

François Burgat, Chercheur au CNRS (Sanaa).

Auteur de *L'Islamisme en face*, La Découverte 1995.

Khalida Massaoudi, dont ce cahier essaie de brosser le portrait, est une femme qui a rencontré des difficultés avec l'autre sexe et avec sa société : elle est humaine. Son destin l'a menée à couper court à tout questionnement pour se ruer sur sa société. Elle a été avec d'autres le moteur, irresponsable mais terrifiant, de la mort de beaucoup d'hommes et du bâillonnement des femmes. Elle a fait le vieux pari que l'Occident, par la violence, créerait un monde à sa guise. Si elle ne finit pas par échouer, l'Algérie ne sera que fiction.

Pierre Guillard, Ecrivain.

Auteur de *Ce Fleuve qui nous sépare*, Loysel 1994.

Textes de :

Ali-Yahia Abdennour * Abbas Aroua * Josephine Auf der Maur-Hamani * Georges-Henri Beauthier * Anna Bozzo *et al.* * Nicolas Brahy * François Burgat * Jocelyne Césari * Marcel Crochet * Philippe De Villé * Paul Delmotte * Renaud Detalle * Thierry Fiorilli * Pierre Guillard * Richard Jacquemond * Annegret Mathari * Salima Mellah * Khalida Messaoudi * Gérald Papy * Ahmed Rouadjia * Werner Ruf * Sadek Sellam * Ginette Skandrani * Marie-Blanche Tahon * Isabelle Willot





Conception de la couverture par Elizabeth Waltham

Http://www.hoggarbooks.org